

# République du Niger



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE LA SALUBRITE URBAINE  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



CONSEIL NATIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT POUR UN  
DEVELOPPEMENT DURABLE



HAUT-COMMISSARIAT  
A L'INITIATIVE  
3N



MINISTRE DE  
L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

## Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A)

-

### Plan d'action 2020-2025

### Version finale - 12/04/2020

Avec l'appui technique et financier de :



# Table des matières

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>RESUME.....</b>   | <b>10</b> |
| <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>I. METHODE DE FORMULATION DU PLAN D’ACTION 2020-2025.....</b>   | <b>12</b> |
| 1.1. DIMENSIONNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER.....   | 12        |
| 1.2. FINANCEMENTS MOBILISABLES ET A RECHERCHER.....  | 12        |
| <b>II. CADRE LOGIQUE DE LA SPN2A .....</b>   | <b>13</b> |
| 2.1. FINALITE ET OBJECTIFS .....   | 13        |
| 2.2. EFFETS ET RESULTATS SPECIFIQUES ATTENDUS .....  | 13        |
| 2.3. AXES ET PROGRAMMES D’INTERVENTION .....   | 13        |
| 2.4. FORMES D’ADAPTATION VISEES ET CO-BENEFICES EN TERMES D’ATTENUATION.....   | 15        |
| <b>III. PLAN D’ACTION 2020-2025.....</b>   | <b>16</b> |
| 3.1. ACTIVITES RATTACHEES A L’ES1 : LES COMMUNAUTES RURALES GERENT DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES EN SOL, EN EAU ET EN BIODIVERSITE DES AGROECOSYSTEMES ..... | 16        |
| <i>Programme 1.1. Développement d’observatoires des risques climatiques et environnementaux .....</i>  | <i>17</i> |
| <i>SP 1.1.1. Densification du réseau de stations d’observation météorologique, en zone pastorale et agro-pastorale .....</i>   | <i>18</i> |
| <i>SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines .....</i>   | <i>18</i> |
| <i>SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental .....</i>   | <i>19</i> |
| <i>Programme 1.2. Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol .....</i>   | <i>19</i> |
| <i>SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables .....</i>  | <i>20</i> |
| <i>SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale .....</i>   | <i>20</i> |
| <i>Programme 1.3. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau.....</i>   | <i>21</i> |
| <i>SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau .....</i>  | <i>22</i> |
| <i>SP 1.3.2. Protection des bassins versants.....</i>  | <i>22</i> |
| <i>SP 1.3.3. Protection des berges de cours d’eau contre les inondations et l’érosion.....</i>   | <i>22</i> |
| <i>SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d’ouvrages pour lutter contre l’ensablement .....</i>   | <i>23</i> |
| <i>Programme 1.4. Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières .....</i>  | <i>23</i> |
| <i>SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses.....</i>  | <i>24</i> |
| <i>SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux) .....</i>                                 | <i>24</i> |
| <i>SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier.....</i>   | <i>25</i> |
| <i>SP 1.4.4. Amélioration de l’efficacité d’usage du bois-énergie / développement d’énergies de substitution (gaz, solaire) .....</i>                                | <i>25</i> |
| <i>Programme 1.5. Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère.....</i>  | <i>26</i> |
| <i>SP 1.5.1. Protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère .....</i>  | <i>26</i> |
| <i>SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés .....</i>  | <i>26</i> |
| <i>SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragère .....</i>  | <i>27</i> |
| <i>SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère.....</i>   | <i>27</i> |
| 3.2. ACTIVITES RATTACHEES A L’ES2 : LES PRODUCTEURS DEVELOPPENT DES SYSTEMES AGROSILVOPASTORAUX DURABLEMENT INTELLIGENTS FACE AU CLIMAT. ....                        | 28        |
| <i>Programme 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral.....</i>  | <i>29</i> |
| <i>SP 2.1.1. Appui à la définition de schémas concertés d’aménagement foncier .....</i>  | <i>29</i> |
| <i>SP 2.1.2. Appui à la protection et la régénération des couloirs de transhumance.....</i>  | <i>29</i> |
| <i>SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d’usage autour de l’accès au foncier .....</i>  | <i>30</i> |
| <i>SP 2.1.4. Appui à l’installation des jeunes et des femmes en milieu rural.....</i>  | <i>30</i> |
| <i>Programme 2.2. Soutien à l’extension des systèmes irrigués et à l’optimisation de leurs performances.....</i>   | <i>30</i> |

|   |    |
|---|----|
| SP 2.2.1. Réalisation et réhabilitation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface .....  | 32 |
| SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale .....   | 32 |
| SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées .....  | 32 |
| SP 2.2.4. Renforcement de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées .....  | 33 |
| SP 2.2.5. Appui au rajeunissement des vergers oasiens .....   | 33 |
| SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs .....  | 33 |
| Programme 2.3. Appui au développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat .....  | 34 |
| SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales .....  | 35 |
| SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat .....   | 35 |
| SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale.....   | 36 |
| SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat .....  | 36 |
| SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées .....  | 36 |
| SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale .....  | 37 |
| SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture.....   | 37 |
| Programme 2.4. Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles.....   | 37 |
| SP 2.4.1. Sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel .....   | 38 |
| SP 2.4.2. Prévention des épizooties et zoonoses dans les filières animales .....  | 38 |
| Programme 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires .....   | 39 |
| SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales tolérantes au climat .....   | 39 |
| SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et l'agro-élevage sédentaire.....  | 40 |
| Programme 2.6. Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)...   | 41 |
| SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau .....   | 41 |
| SP 2.6.2. Gestion concertée des espaces pastoraux et sécurisation des mobilités pastorales .....  | 42 |
| Programme 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles.....  | 43 |
| SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations .....   | 43 |
| SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations .....   | 44 |
| SP 2.7.3. Soutien aux mobilités saisonnières et temporaires .....   | 44 |
| 3.3. ACTIVITES RATTACHEES A L'ES3 : LES FONCTIONS SUPPORT A LA PRODUCTION AGRICOLE APPUIENT EFFICACEMENT LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS VERS L'AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT ..... | 45 |
| Programme 3.1. Soutien aux activités de recherche centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat .....   | 46 |
| SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative.....  | 48 |
| SP 3.1.2. Optimisation des calendriers culturaux par modélisation .....   | 48 |
| SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants .....  | 49 |
| SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens.....   | 49 |
| SP 3.1.5. Identification, évaluation, et valorisation des stratégies endogènes d'adaptation face au climat et aux autres facteurs de vulnérabilité .....                                      | 50 |
| SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines.....   | 50 |
| SP 3.1.7. Méthodes de vulgarisation / diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC.....  | 50 |
| SP 3.1.8. Recherche en santé animale et lutte contre les épizooties.....  | 51 |
| SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité.....  | 51 |
| SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques.....                               | 51 |
| Programme 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles .....  | 52 |
| SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants .....   | 53 |
| SP 3.2.2. Soutien au développement des banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes .....  | 53 |
| SP 3.2.3. Amélioration de l'accessibilité des engrais.....  | 53 |
| SP 3.2.4. Renforcement de l'accès des exploitations en matériel agricole moderne .....  | 54 |

|   |    |
|---|----|
| Programme 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole .....   | 54 |
| SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA .....  | 54 |
| SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'adaptation au climat en AIC .....   | 55 |
| SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies d'AIC par le conseil agricole .....  | 55 |
| Programme 3.4. Appui à la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par les systèmes d'information .....  | 56 |
| SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles .....  | 57 |
| SP 3.4.2. Appui au développement d'un système intégré d'information et d'alerte pastorale .....   | 57 |
| SP 3.4.3. Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat .....  | 58 |
| SP 3.4.4. Appui au centre d'échange et d'information sur la biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique .....   | 58 |
| Programme 3.5. Les capacités des producteurs à développer des systèmes climato-intelligents sont renforcées..   | 58 |
| SP 3.5.1. Renforcement de capacités des organisations professionnelles en matière d'utilisation de l'information sur les changements climatiques et de conception / mise en œuvre de projets d'adaptation .....   | 59 |
| SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée .....   | 59 |
| SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique .....   | 60 |
| Programme 3.6. Des services financiers efficaces appuient la transition des exploitations vers l'AIC. ....  | 60 |
| SP 3.6.1. Consolidation des moyens du FISAN en faveur du développement agricole durable .....   | 61 |
| SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et service financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC .....  | 61 |
| SP 3.6.3. Appui aux organisations paysannes pour développer des services financiers adaptés aux attentes et besoins de leurs membres .....  | 61 |
| 3.4. ACTIVITES RATTACHEES A L'ES4 : LA DIFFUSION D'UNE AGRICULTURE CLIMATO-INTELLIGENTE EST SOUTENUE PAR DES CHAINES DE VALEURS PERFORMANTES ET DURABLES .....  | 62 |
| Programme 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques .....   | 62 |
| SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production....   | 63 |
| SP 4.1.2. Réhabilitation et protection des infrastructures socio-économiques .....  | 64 |
| SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation .....   | 64 |
| SP 4.1.4. Soutien à la mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques .....  | 64 |
| Programme 4.2. Promotion de la qualité et de l'origine dans les chaînes de valeur .....   | 65 |
| SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en production biologique et en production raisonnée .....  | 65 |
| SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives .....  | 66 |
| SP 4.2.3. Appui à la certification de produits issus des filières agrosylvopastorales et halieutiques en commerce équitable .....   | 66 |
| SP 4.2.4. Promotion des labels et signes de qualité auprès des consommateurs .....  | 67 |
| Programme 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes .....  | 67 |
| SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée .....   | 68 |
| SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits de niche .....  | 68 |
| SP 4.3.3. Appui à la structuration de chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat ....  | 68 |
| SP 4.3.4. Appui à l'entrepreneuriat dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques .....   | 68 |
| Le plan d'action intègre un soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les filières de production agrosylvopastorale et halieutique, en consentant des appuis à l'investissement pour la création d'entreprises dédiées à la mise en valeur, la conservation et la transformation de produits agrosylvopastoraux et le renforcement des capacités des entrepreneurs concernés. L'objet de cet appui est distinct de celui prévu dans le SP 2.1.4 qui vise spécifiquement la création d'exploitations agricoles. .... | 68 |
| Programme 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques .....   | 69 |

|  |    |
|--|----|
| SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles .....  | 70 |
| SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs .....   | 70 |
| SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agrosylvopastorale et halieutique .....   | 70 |
| SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs des chaînes de valeur autour du développement des filières de production .....  | 71 |
| SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone au Niger .....  | 71 |
| 3.5. ACTIVITES RATTACHEES A L'ES5 : LA RESILIENCE DES PRODUCTEURS FACE AUX CRISES ET AUX CHOCS, NOTAMMENT D'ORIGINE CLIMATIQUE, EST ACCRUE.....  | 72 |
| Programme 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales.....   | 73 |
| SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales .....  | 73 |
| SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention existants .....                | 74 |
| SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales .....   | 74 |
| Programme 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables .....   | 75 |
| SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.).....   | 75 |
| SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables .....   | 76 |
| Programme 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises .....  | 76 |
| SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises.....   | 77 |
| SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre des Maisons du Paysan .....  | 77 |
| SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle..... | 78 |
| SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire.....  | 78 |
| Programme 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence .....   | 79 |
| SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence .....  | 79 |
| SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile.....  | 80 |
| SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique d'animaux et les achats/ventes à prix modérés .....   | 80 |
| SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement et à la recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur. ....  | 80 |
| Programme 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement .....   | 81 |
| SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural .....  | 81 |
| SP 5.5.2. Accès des populations urbaines et périurbaines à l'eau potable et à l'assainissement .....   | 82 |
| 3.6. ACTIVITES RATTACHEES A L'ES6 : L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AFOLU EST INTEGREE A LA PLANIFICATION, A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI-EVALUATION DU DEVELOPPEMENT.....              | 83 |
| Programme 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et de diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation.....  | 84 |
| SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques.....   | 84 |
| SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et l'adaptation en AIC.....                     | 85 |
| SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique .....  | 85 |
| SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation.....   | 85 |
| Programme 6.2. Intégration accrue de l'adaptation face aux CC en AIC dans la gouvernance du secteur AFOLU .....  | 86 |
| SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC.....                               | 86 |
| SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU.....   | 87 |

|  |           |
|--|-----------|
| SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures .....   | 87        |
| Programme 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial .....                   | 88        |
| SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement ..... | 88        |
| 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC .....               | 89        |
| SP 6.3.3. Elaboration de plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC .....   | 89        |
| Programme 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés locales et les collectivités territoriales.....          | 89        |
| SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation .....  | 90        |
| SP 6.4.2. Elaboration des procédures permettant d'accéder au financement selon le type de demandeur et de projet.....  | 91        |
| SP 6.4.3. Création d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés et les collectivités locales.....                                  | 91        |
| Programme 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat .....      | 91        |
| SP 6.5.1. Elaboration concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation.....                           | 92        |
| SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation.....          | 93        |
| SP 6.5.3. Suivi-évaluation de la dimension « genre et climat ».....  | 93        |
| SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat.....  | 93        |
| Programme 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole .....   | 94        |
| SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation .....                              | 95        |
| SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation.....  | 95        |
| SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation.....        | 96        |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>97</b> |
| <b>ANNEXE 1 : COUT ESTIME DU PLAN D'ACTION 2020-2025 DE LA SPN2A .....</b>   | <b>98</b> |

## Sigles et abréviations

| Sigle / Abréviation | Définition   |
|---------------------|--|
| ABN                 | Autorité du Bassin du Niger  |
| ACMAD               | Agence Africaine pour la Météorologie Appliquée et le Développement  |
| AFD                 | Agence française de développement  |
| AFOLU               | Agriculture, Forestry and Other Land Uses (Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres)            |
| AGRHYMET            | Centre Régional d'applications en Agro-Hydro-Météorologie  |
| AIC                 | Agriculture Intelligente face au Climat  |
| AMCC / GCCA         | Alliance Mondiale contre le Changement Climatique  |
| AMMA-CATCH          | Analyse Multidisciplinaire de la Mousson Africaine - Couplage de l'Atmosphère Tropicale et du Cycle Hydrologique |
| ANFICT              | Agence de Financement des Collectivités Territoriales  |
| ANFO                | Association nationale des coopératives des professionnels de la filière oignon                                   |
| ANMC                | Agence nigérienne de normalisation, de métrologie et de certification  |
| ANSI                | Agence Nationale pour la Société de l'Information  |
| APCA                | Agence de promotion du conseil Agricole  |
| AREN                | Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger.  |
| AWD                 | Alternate Wetting and Drying (arrosage et séchage alternés)  |
| BEEEI               | Bureau d'Évaluation Environnementale et d'Études d'Impact  |
| CAIMA               | Centrale d'Approvisionnement d'Intrants et de Matériel Agricole  |
| CAWT                | Conservation Agriculture with Trees (Agriculture de conservation avec des arbres)                                |
| CBLT                | Commission du Bassin du Lac Tchad  |
| CC                  | Changements climatiques  |
| CCA                 | Cellule Crise Alimentaire  |
| CCNUCC              | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques   |
| CDN                 | Contribution Déterminée au niveau National   |
| CES/DRS             | Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des sols   |
| CFM                 | Centre de Formation aux Métiers  |
| CFPT                | Centre de Formation Professionnel et Technique   |
| CFS                 | Cellule « Filets sociaux »   |
| CILSS               | Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  |
| CLCPRO              | Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale   |
| CLGE                | Comité Local de Gestion de l'Eau   |
| CNEDD               | Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable  |
| CNLA                | Centre National de Lutte Antiacridienne  |
| CNRA                | Conseil National de la Recherche Agronomique   |
| CNRS                | Centre National de la Recherche Scientifique du Niger  |
| CNSEE               | Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale   |
| COFO                | Commissions Foncières  |
| COFOB               | Commissions Foncières de Base (niveau village)   |
| COFOCOM             | Commission Foncière Communale  |
| COFODEP             | Commission Foncière Départementale   |
| CRA                 | Chambre Régionale d'Agriculture  |
| CRD                 | Comité Régional de Développement   |
| CRS-SANAD           | Contrat de réforme sectorielle, sécurité alimentaire, nutritionnelle   |
| CT                  | Conseiller Technique   |
| DGEDDNE             | Direction Générale de l'Environnement, du Développement Durable et des Normes Environnementales                  |

| Sigle / Abréviation | Définition  |
|---------------------|---|
| DGRE                | Direction Générale des Ressources en Eau  |
| DMN                 | Direction de la Météorologie Nationale  |
| DNPGCA              | Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires                                       |
| EPER                | Enquête Prévision et Estimation des Récoltes  |
| FAO                 | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture   |
| FARSIT              | Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique                                     |
| FCMN Niya           | Fédération des coopératives maraîchères du Niger  |
| FI                  | Fonds d'Intervention  |
| FISAN               | Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle   |
| FIDA                | Fonds International de Développement Agricole   |
| FUGPN Mooriben      | Fédération des unions de groupements paysans du Niger   |
| FVC                 | Fonds Vert pour le climat   |
| GAJEL Sudubaba      | Groupement d'action culturelle et de développement des jeunes éleveurs  |
| GSC                 | Groupement service conseil  |
| HC-13N              | Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (Les nigériens nourrissent les nigériens)                                 |
| HC-AVN              | Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger   |
| ICRISAT             | International Crop Research Institute for Semi-arid Tropics   |
| INRAN               | Institut National de la Recherche Agronomique   |
| IPDR                | Institut Pratique de Développement Rural  |
| IRD                 | Institut de Recherche pour le Développement   |
| LABOCEL             | Laboratoire Central d'Élevage   |
| LASDEL              | Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local                    |
| MAG/EL              | Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage  |
| MC                  | Ministère du Commerce   |
| ME/SU/DD            | Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable                             |
| MHA                 | Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement   |
| OLANI               | Office du Lait du Niger   |
| OMM                 | Organisation Météorologique Mondiale  |
| ONAHA               | Office National des Aménagements Hydro-agricoles  |
| ONG                 | Organisation Non Gouvernementale  |
| OSS                 | Observatoire du Sahara et du Sahel  |
| OP                  | Organisation Paysanne   |
| OPA                 | Organisation Professionnelle Agricole   |
| OSV                 | Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité   |
| PDC                 | Plan de Développement Communal  |
| PANGIRE             | Plan d'Action National et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau   |
| PAN/LCD/GRN         | Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (2000) |
| PFNL                | Produits Forestiers Non Ligneux   |
| PIA                 | Plan d'Investissement Agricole  |
| PIC-RS              | Plan d'Investissement Climatique pour la Région du Sahel  |
| PNA                 | Plan National d'Adaptation  |
| PNEDD               | Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (1998)   |
| PNUD                | Programme des Nations Unies pour le Développement   |
| PPAO                | Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest  |
| PPR                 | Projets « Pôles Ruraux »  |
| PPRI                | Plan de Prévention des Risques d'Inondation   |
| PPRS                | Plan de Prévention des Risques de Sécheresse  |
| PSSP                | Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux   |



| Sigle / Abréviation | Définition  |
|---------------------|---|
| PTBA                | Programme / Plan de Travail et Budget Annuel  |
| PTF                 | Partenaire technique et financier   |
| RECA                | Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger  |
| ROSELT              | Réseau national d'Observatoires de Surveillance Ecologique et Environnementale à Long Terme   |
| SAN                 | Sécurité alimentaire et nutritionnelle  |
| SAP                 | Système d'Alerte Précoce  |
| SCAC                | Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France  |
| SCAP-RU             | Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponses aux Urgences  |
| SFD                 | Systèmes Financiers Décentralisés   |
| SFR RACINES         | Structure Fédérative de Recherche, Formation et Expertise sur la Résilience des Agroécosystèmes face au Climat et l'Intensification Écologique au Sahel |
| SIMA                | Système d'Information sur les Marchés Agricole  |
| SIMB                | Système d'Information sur les Marchés de Bétail   |
| SNAB                | Stock National d'Aliments de Bétail   |
| SNCA                | Système National de Conseil Agricole  |
| SNR                 | Stock National de Réserve pour les céréales   |
| SNRA                | Système National de Recherche Agronomique   |
| SNSU                | Stock National de Semences d'Urgence  |
| SPIN                | Stratégie de la Petite Irrigation au Niger  |
| SPN <sub>2</sub> A  | Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole   |
| SRI                 | Système de Riziculture Intensive  |
| STD                 | Service Technique Déconcentré   |
| SVP                 | Service Vétérinaire de Proximité  |
| UAM                 | Université Abdou Moumouni   |

## Résumé

---

La Stratégie et le Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2020-2035) entendent contribuer à l'intégration de l'adaptation aux effets attendus des changements climatiques dans la planification et dans la mise en œuvre du développement du secteur agricole au Niger. Ils ont pour objectif de guider l'opérationnalisation des actions prévues dans ce secteur prioritaire de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), avec pour finalité l'amélioration de la résilience des populations agricoles du Niger face au climat et à d'autres facteurs de risque. Ce faisant, ils contribuent également à la formulation en cours du Plan National d'Adaptation (PNA).

La mise en œuvre de la SPN2A pour la période 2020-2025 est guidée par le présent plan d'action, qui décrit les activités nécessaires à l'atteinte des résultats visés selon une approche programmatique structurée en axes, programmes, sous-programmes et activités budgétées.

Le présent plan d'action est indissociable du document de présentation de la Stratégie et du Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) qui décrit le contexte, le cadre logique ainsi que les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre de la SPN2A.

Ce plan d'action a été élaboré en suivant une démarche concertée et itérative mobilisant une série de rencontres avec les acteurs des institutions et services techniques de l'Etat, incluant en particulier les Directions des Etudes et de la Programmation. La définition des cibles d'activité et le dimensionnement des budgets correspondants ont été alignés sur les stratégies nationales existantes.

Le coût de la mise en œuvre du plan d'action 2020-2025 a été estimé à 995,260 milliards de FCFA, dont :

- 117,366 milliards de FCFA pour l'Axe 1 « Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes », soit 11,79% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- 203,135 milliards de FCFA pour l'Axe 2 « Développement de systèmes agrosylvopastoraux et halieutiques intelligents face au climat », soit 20,41% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- 89,939 milliards de FCFA pour l'Axe 3, « Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat », soit 9,04% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- 89,560 milliards de FCFA pour l'Axe 4 « Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat », soit 9,00% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- 487,079 milliards de FCFA pour l'Axe 5 « Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique », soit 48,94% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- 8,181 milliards de FCFA pour l'Axe 6 « Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU », soit 0,82% du coût total estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A.

La part de financement souverain de l'Etat a été estimée à un minimum de 27,6% du montant total du Plan d'Action 2020-2025.

Ce plan d'action a été élaboré dans une perspective de développement agricole durable et intelligent face au climat pour éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

Il nécessite l'implication et le soutien de la part de tous les acteurs, incluant les partenaires techniques et financiers, pour accompagner la transformation du secteur AFOLU afin de créer les agricultures de demain.

## Introduction

---

L'adaptation face au climat est cruciale pour les producteurs du Niger qui sont fortement exposés à des risques de diverses natures (climatiques, économiques, sanitaires, voire sécuritaires). L'adaptation du secteur AFOLU aux changements climatiques constitue par ailleurs un enjeu majeur pour le développement économique du Niger : l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, l'exploitation forestière et la pêche génèrent 38,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays (INS, 2019), et 80% des emplois, pour une superficie cultivée estimée à 13% du territoire en 2017.

Le processus de formulation concertée de la Stratégie et du Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) a bénéficié d'un appui de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la facilité Adapt'Action. Ce processus s'est déroulé de janvier 2019 à mars 2020 selon une approche inclusive et multi-acteurs. Supervisé par un comité *ad-hoc* de pilotage et de suivi de la SPN2A créé par arrêté ministériel, ce processus a été nourri par 3 études techniques préparatoires. Résultant de ce processus :

- la SPN2A 2020-2035 correspond à la déclinaison sectorielle du Plan National d'Adaptation (PNA). Elle constitue le cadre d'élaboration de futurs projets structurants de développement agricole à co-bénéfices climat, notamment en matière d'adaptation face aux changements climatiques, qui pourront être soutenus par la finance climat internationale ;
- la SPN2A 2020-2035 est alignée sur la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive du Niger à l'horizon 2035 et le Plan de Développement Economique et Social ;
- le présent plan d'action 2020-2025 de la SPN2A a pour objectif de guider l'opérationnalisation de la CDN dans le secteur AFOLU, et vise l'amélioration de la résilience des populations agricoles du Niger face au climat et à d'autres facteurs de risque. Il est également aligné avec les stratégies sous-sectorielles gouvernant le développement du sous-secteur AFOLU, incluant le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), etc.

Le plan d'action 2020-2025 de la SPN2A traduit en activités budgétées les produits visés par la SPN2A pour l'adaptation du secteur AFOLU face aux changements climatiques, dans le cadre d'une approche programmatique structurée en axes d'intervention, programmes et sous-programmes.

Le présent document est organisé en 3 sections :

- Méthode de formulation du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A ;
- Cadre logique de la SPN2A (rappel),
- Plan d'action 2020-2025, pour chacun des 6 axes d'intervention, nommément :
  - Axe 1 : Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes ;
  - Axe 2 : Développement de systèmes agrosylvopastoraux et halieutiques intelligents face au climat ;
  - Axe 3 : Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat ;
  - Axe 4 : Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat ;
  - Axe 5 : Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique ;
  - Axe 6 : Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU.

## I. Méthode de formulation du plan d'action 2020-2025

---

### 1.1. Dimensionnement technique et financier

---

La formulation du présent plan d'action est issue d'un travail itératif et concerté, conduit en 6 étapes :

- Etape 1 : présentation d'une proposition de structure générale de la SPN2A 2020-2035 au comité *ad-hoc* de pilotage et de suivi du processus de formulation concertée de la SPN2A du 26 novembre 2019, recueil des commentaires et intégration des amendements.
- Etape 2 : présentation d'une proposition de structure détaillée de la SPN2A 2020-2035 lors de l'atelier national de formulation du 6 février 2020, recueil des commentaires et intégration des amendements dans une version stabilisée.
- Etape 3 : dimensionnement du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A : un premier dimensionnement technique et financier a été réalisé par l'équipe de consultant en concertation avec les services de l'Etat concernés, incluant notamment les Directions des Etudes et de la Programmation, en se basant sur les stratégies nationales existantes et sur les Documents de Planification Pluriannuelle des Dépenses. Des rencontres avec les structures parties prenantes ont été organisées pour améliorer le dimensionnement : correction des données, amélioration de la structure du plan d'action, consensus sur les coûts à considérer, identification des financements acquis, etc. Ces séances de travail ont permis de s'assurer de la fiabilité des données de base et d'enrichir le plan d'action en intégrant des activités additionnelles prévues par les différents services et institutions de l'Etat.
- Etape 4 : harmonisation du plan d'action et alignement aux stratégies nationales et aux documents nationaux de planification. L'équipe a procédé à l'harmonisation du plan d'action (élimination des redondances, notamment) en s'assurant de l'alignement du dimensionnement technique et financier sur les stratégies existantes et sur les planifications pluriannuelles sectorielles et transversales.
- Etape 5 : validation des activités et budgets par les services techniques de l'Etat. Les planifications ont été soumises aux services techniques de l'Etat pour validation.
- Etape 6 : intégration des amendements du comité *ad-hoc* de pilotage et de suivi de la formulation concertée de la SPN2A et adoption du document finalisé.

### 1.2. Financements mobilisables et à rechercher

---

Les budgets présentés représentent la totalité du financement nécessaire pour chaque activité, dont une part non déterminée est couverte par des financements acquis et mobilisables. L'identification exhaustive et détaillée des financements acquis pour chaque activité nécessite un travail complémentaire de la part des services de l'Etat. Quatre sources de co-financements peuvent être mobilisées pour les programmes prévus :

- Les dépenses au titre du budget de l'Etat qui sont contenues dans les titres, chapitres, sections et sous-sections de dépenses ;
- Les dépenses issues de financements extérieurs qui sont contenues dans une enveloppe globale liée à un axe stratégique, à une composante d'un projet/programme, etc.
- Les financements acquis qui sont en cours de traitement, dont les montants sont inconnus des structures de planification et correspondent à des accords de financement en cours de formalisation ;
- Enfin, des co-financements dont les montants sont précisés chaque début d'années lors de la planification des Programmes / Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) par les services de l'Etat.

Sur la base des budgets effectivement débloqués par l'Etat en faveur du MAG/EL et du ME/SU/DD au cours des 3 dernières années, il est estimé que ces deux ministères sectoriels peuvent mobiliser sur leurs ressources propres (i.e. hors financements extérieurs) 12,5% du montant total du Plan d'Action.

De la même manière, il est estimé que le DNP/GCA a la capacité de mobiliser 15,1 % du budget total du Plan d'Action sur ressources propres.

Ceci porte la part de financement souverain à un minimum de 27,6% du montant total du Plan d'Action. Le complément doit être recherché auprès de différents acteurs, incluant les partenaires techniques et financiers de l'Etat et le secteur privé.

## II. Cadre logique de la SPN2A

---

### 2.1. Finalité et objectifs

---

La SPN2A 2020-2035 a pour finalité un développement agricole durable et intelligent face au climat, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de changements climatiques, à travers :

- le renforcement de la résilience des populations rurales face aux événements climatiques extrêmes et à d'autres facteurs de risque (chocs de court terme) ;
- l'adaptation des populations rurales face aux changements climatiques et environnementaux (mutations de moyen et long termes).

Les objectifs généraux rattachés à cette finalité sont les suivants :

OG 1 : Le potentiel productif des agroécosystèmes nigériens est exploité durablement.

OG 2 : Les performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations agro-sylvo-pastorales sont durablement améliorées.

OG 3 : La résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.

### 2.2. Effets et résultats spécifiques attendus

---

La mise en œuvre de la SPN2A s'inscrit sur une période de 15 ans (2020-2035). Elle s'appuie un programme de mesures et d'investissements, structuré selon six (6) effets spécifiques attendus :

- ES 1 : Les communautés rurales gèrent durablement les ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité des agroécosystèmes.
- ES 2 : Les producteurs développent des systèmes agrosylvopastoraux durablement intelligents face au climat.
- ES 3 : Les fonctions support de l'agriculture soutiennent efficacement la transition vers des systèmes agricoles intelligents face au climat.
- ES 4 : La diffusion d'une agriculture climato-intelligente est soutenue par des chaînes de valeurs performantes et durables.
- ES 5 : La résilience des producteurs face aux crises et aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.
- ES 6 : L'adaptation face au climat dans le secteur agricole est pleinement intégrée à la planification, au financement, et au suivi-évaluation du développement.

Trente-trois (33) produits (i.e. résultats) ont été identifiés pour atteindre ces effets spécifiques, synthétisés dans le tableau 1 ci-après.

### 2.3. Axes et programmes d'intervention

---

Déoulant de ce cadre logique, la mise en œuvre de la SPN2A s'appuie sur un programme de mesures et d'investissements structuré selon les 6 axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes.
- Axe 2 : Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat.
- Axe 3 : Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat.
- Axe 4 : Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat.
- Axe 5 : Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique.
- Axe 6 : Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU.

Les sous-programmes d'activités correspondant à ces axes d'intervention sont présentés dans le tableau 2 ci-après.

**Tableau 1. Finalité (impact), objectifs généraux, effets spécifiques et produits (résultats) visés par la SPN2A**

| <b>Impact</b>  | <b>Objectifs généraux</b>   | <b>Effets spécifiques</b>   | <b>Produits visés</b>   |
|--|---|---|---|
| Développement agricole durable et intelligent face au climat assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de changements climatiques à travers : i/le renforcement de la résilience des populations rurales face aux événements climatiques extrêmes et à d' autres facteurs de risque (chocs de court terme) et ii/ l' adaptation des populations rurales face aux changements climatiques et environnementaux (chocs de moyen et de long termes). | OG 1 : Le potentiel productif des agroécosystèmes nigériens est exploité durablement.   | ES 1 : Les communautés rurales gèrent durablement les ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité des agroécosystèmes.                            | P 1.1 : Les dynamiques environnementales et climatiques sont connues.<br>P 1.2 : Les ressources en sols sont réhabilitées et protégées.<br>P 1.3 : Une gestion intégrée des ressources en eau est pratiquée.<br>P 1.4 : Les écosystèmes forestiers sont protégés et les ressources forestières (ligneuses et non ligneuses) sont exploitées durablement.<br>P 1.5 : les écosystèmes à vocation fourragère sont protégés, restaurés et valorisés de façon rationnelle.   |
|  | OG 2 : Les performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations agro-sylvo-pastorales sont durablement améliorées. | ES 2 : Les producteurs développent des systèmes agrosylvopastoraux durablement intelligents face au climat.   | P 2.1 : Le foncier agricole et pastoral est sécurisé.<br>P 2.2 : Les systèmes de cultures irriguées s'étendent et leurs performances sont optimisées.<br>P 2.3 : Les performances agroéconomiques des systèmes de culture pluviaux face au climat sont durablement améliorées.<br>P 2.4 : La résilience des systèmes d'élevage face aux maladies et aux déficits alimentaires est renforcée.<br>P 2.5 : Les systèmes d'élevage et d'agro-élevage sédentaires sont intensifiés.<br>P 2.6 : La mobilité des systèmes d'élevage nomades et transhumants est sécurisée.<br>P 2.7 : Les moyens d'existence des producteurs agricoles sont diversifiés.   |
|  |   | ES 3 : les fonctions support de l'agriculture appuient efficacement la transition vers des systèmes agricoles intelligents face au climat.                    | P 3.1 : Les résultats de la recherche-action en faveur de l'adaptation sont valorisés et diffusés.<br>P 3.2 : Les producteurs ont localement accès à du matériel végétal et à des intrants adaptés.<br>P 3.3 : Les producteurs ont accès à un conseil agricole adapté à leurs besoins<br>P 3.4 : Les producteurs ont accès à des systèmes d'information rurale efficaces, efficaces et utiles pour la prise de décision tactique et stratégique<br>P 3.5 : Les capacités des producteurs à développer des systèmes climato-intelligents sont renforcées<br>P 3.6 : Des services financiers efficaces appuient la transition des exploitations vers l'AIC  |
|  |   | ES 4 : La diffusion d'une agriculture climato-intelligente est soutenue par des chaînes de valeurs performantes et durables.                                  | P 4.1 : Les producteurs ont accès au marché et s'intègrent dans des chaînes de valeurs soutenues par des investissements structurants.<br>P 4.2 : La valeur ajoutée captée par les producteurs est renforcée par la segmentation et la normalisation des produits, la reconnaissance de l'origine, et la promotion de la qualité.<br>P 4.3 : La création de filières autour de spéculations agrosylvopastorales innovantes est soutenue.<br>P 4.4 : Les revenus des producteurs sont sécurisés par la gestion concertée des filières et la contractualisation de partenariats marchands durables au sein d'interprofessions structurées.  |
|  | OG 3 : la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.           | ES 5 : La résilience des producteurs face aux crises et aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.  | P 5.1 : Les impacts des risques climatiques sur les moyens d'existence sont durablement atténués.<br>P 5.2 : Les moyens d'existence des ménages ruraux les plus vulnérables sont préservés.<br>P 5.3 : La capacité de réponse des communautés locales aux situations de déficit céréalière ou fourrager, d'épidémies et d'attaques majeures par des ennemis des cultures est renforcée.<br>P 5.4 : Les capacités de relèvement des producteurs et de leurs exploitations face aux situations d'urgence sont renforcées.<br>P 5.5 : L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré.  |
|  |   | ES 6 : L'adaptation face au climat dans le secteur AFOLU est pleinement intégrée à la planification, au financement, et au suivi-évaluation du développement. | P 6.1 : Les acteurs ont accès à une information fiable sur l'évolution du climat et les pratiques mobilisables pour l'adaptation.<br>P 6.2 : Les plans de développement territorial intègrent pleinement l'adaptation face aux événements climatiques extrêmes et aux changements climatiques.<br>P 6.3 : Les politiques sectorielles intègrent des actions opérationnelles d'adaptation face aux changements climatiques.<br>P 6.4 : Les producteurs et collectivités territoriales accèdent à un fonds dédié à l'adaptation face aux changements climatiques pour mettre en œuvre les actions s'inscrivant dans cette perspective.<br>P 6.5 : Les acteurs ont accès à des indicateurs pertinents et fiables pour le suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat, incluant la gestion durable des terres.<br>P 6.6 : Les acteurs nationaux mobilisent des ressources techniques et financières en faveur de l'adaptation du secteur AFOLU. |

**Tableau 2. Axes et programmes d'intervention**

| <b>Axes d'intervention</b>   | <b>Programmes</b>   |
|--|---|
| AXE 1 - Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes  | P 1.1. Développement d'observatoires des risques climatiques et environnementaux  |
|  | P 1.2. Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol   |
|  | P 1.3. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau  |
|  | P 1.4. Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières  |
|  | P 1.5. Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère   |
| AXE 2 - Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat   | P 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral   |
|  | P 2.2. Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances  |
|  | P 2.3. Développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat   |
|  | P 2.4. Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles  |
|  | P 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires   |
|  | P 2.6. Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)  |
|  | P 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles   |
| AXE 3 - Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat | P 3.1. Soutien aux activités de recherche-action centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat                        |
|  | P 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants agricoles et zootechniques et à l'équipement  |
|  | P 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole             |
|  | P 3.4. Renforcement de la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par des systèmes d'information performants                    |
|  | P 3.5. Renforcement des capacités des producteurs en matière d'adaptation face au climat  |
|  | P 3.6. Développement de l'accès à des services et produits financiers en faveur de l'adaptation face au climat                                    |
| AXE 4 - Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat  | P 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques                 |
|  | P 4.2. Promotion de la qualité et de l'origine dans les chaînes de valeur   |
|  | P 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes  |
|  | P 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques   |
| AXE 5 - Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique                                      | P 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales                                     |
|  | P 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables  |
|  | P 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises   |
|  | P 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence  |
|  | P 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement  |
| AXE 6 - Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU                           | P 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et de diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation                |
|  | P 6.2. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la gouvernance du secteur AFOLU                            |
|  | P 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial              |
|  | P 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les producteurs et collectivités territoriales  |
|  | P 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat |
|  | P 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole  |

#### **2.4. Formes d'adaptation visées et co-bénéfices en termes d'atténuation**

Les activités prévues au titre de la SPN2A s'inscrivent dans un continuum d'adaptation intégrant quatre types de réponses distinctes face aux changements climatiques (FAO, 2013) : (i) réduction des facteurs de vulnérabilité face au climat ; (ii) renforcement des capacités de réaction ; (iii) amélioration de la gestion des risques liés aux changements climatiques et (iv) minimisation des impacts du changement climatique.

La mise en œuvre de la SPN2A contribue par ailleurs aux efforts mondiaux en termes d'atténuation, à travers les co-bénéfices en termes d'atténuation offerts par de nombreuses activités. Ces co-bénéfices peuvent être de trois types : (i) réduction des émissions de GES dues aux activités agricoles ; (ii) évitement ou déplacement des émissions de GES et (iii) suppression des émissions de GES.

### III. Plan d'action 2020-2025

#### 3.1. Activités rattachées à l'ES1 : Les communautés rurales gèrent durablement les ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité des agroécosystèmes.

A travers cet effet, la SPN2A vise à réhabiliter et à préserver le potentiel productif des agroécosystèmes, en favorisant une gestion durable des ressources naturelles en sol, en eau, et en biomasses végétales, et en assurant la protection des écosystèmes vulnérables.

Pour induire cet effet spécifique, cinq (5) produits ont été identifiés et retenus :

P 1.1 : Les dynamiques environnementales et climatiques sont connues.

P 1.2 : Les ressources en sol et en eau sont réhabilitées et protégées.

P 1.3 : Une gestion intégrée des ressources en eau est pratiquée.

P 1.4 : Les écosystèmes forestiers sont protégés et les ressources forestières (ligneuses et non ligneuses) sont durablement exploitées.

P 1.5 : Les écosystèmes à vocation fourragère sont protégés, restaurés et valorisés de façon rationnelle.

Les activités considérées pour atteindre ces produits s'intègrent dans un axe d'intervention composé de 5 programmes et 17 sous-programmes. Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 117,366 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

##### Axe 1 : Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|--|-----------------------------|
| <b>P 1.1. Développement d'observatoires des risques climatiques et environnementaux</b>                                  | <b>25 734 900 553</b>       |
| SP 1.1.1. Densification du réseau de stations d'observation météorologique, en zone pastorale et agro-pastorale          | 1 401 000 000               |
| SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et souterraines                                      | 8 263 900 553               |
| SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental  | 16 070 000 000              |
| <b>P 1.2. Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol</b>   | <b>44 812 100 117</b>       |
| SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables   | 43 847 100 117              |
| SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale                                      | 965 000 000                 |
| <b>P 1.3. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau</b>  | <b>19 136 987 467</b>       |
| SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau   | 3 952 950 899               |
| SP 1.3.2. Protection des bassins versants  | 2 104 349 628               |
| SP 1.3.3. Protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion                                       | 10 850 000 000              |
| SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement                                      | 2 229 686 940               |
| <b>P 1.4. Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières</b>                                  | <b>18 472 500 000</b>       |
| SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses  | 500 000 000                 |
| SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux)  | 3 412 500 000               |
| SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier   | 3 410 000 000               |
| SP 1.4.4. Amélioration de l'efficacité d'usage du bois-énergie / développement d'énergies de substitution (gaz, solaire) | 11 150 000 000              |
| <b>P 1.5. Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère</b>                 | <b>9 210 000 000</b>        |
| SP 1.5.1. Protection des écosystèmes pastoraux et restauration des unités de milieu à vocation fourragère                | 2 000 000 000               |
| SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés   | 6 250 000 000               |
| SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragères                                    | 725 000 000                 |
| SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère                             | 235 000 000                 |



## Programme 1.1. Développement d'observatoires des risques climatiques et environnementaux

La zone agricole est relativement bien couverte en stations météorologiques de différentes natures (stations synoptiques, climatologiques, et agro-climatologiques), contrairement à la zone pastorale, où la vulnérabilité des populations face au climat est plus particulièrement marquée et où le développement de services climatiques efficaces est conditionné par des données climatiques fiables. La SPN2A intègre à cet égard un appui à la densification du réseau d'observations météorologiques, notamment dans la zone pastorale.

La durabilité de l'exploitation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines pour l'irrigation, l'abreuvement des animaux, et la consommation humaine est notamment conditionnée par la capacité à adapter la gestion des prélèvements aux dynamiques d'évolution des ressources en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cependant, ces dynamiques restent mal connues au Niger, faute de moyens d'observation suffisants. La SPN2A prévoit à cet égard de renforcer le suivi hydrologique, incluant le suivi piézométrique des nappes phréatiques, le suivi limnimétrique des eaux de surface, et le suivi de la qualité des ressources en eau.

Enfin, l'intensification de la mise en valeur agricole des écosystèmes s'accompagne d'un accroissement rapide des risques de dégradation et de pollution des eaux et des sols. La SPN2A s'inscrit dans une perspective de renforcement des dispositifs existants de suivi écologique et environnemental, notamment ceux mis en œuvre par le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE). La perspective retenue est de mieux couvrir les différents agroécosystèmes exploités par l'élevage pastoral, par l'agriculture pluviale et irriguée, et par la mise en valeur des ressources forestières et halieutiques.

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 1.1.1. Densification du réseau de stations d'observation météorologique, en zone pastorale et agro-pastorale | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 stations synoptiques automatiques supplémentaires</li> <li>• 9 stations climatologiques supplémentaires en zone pastorale</li> <li>• 9 stations climatologiques supplémentaires en zone agricole</li> <li>• 18 stations agro-climatologiques supplémentaires en zone pastorale</li> <li>• 16 stations agro-climatologiques supplémentaires en zone agricole</li> </ul>  |
| SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 68 piézomètres opérationnels</li> <li>• Formation de 50% des ressources humaines dédiées au suivi piézométrique des nappes phréatiques et au suivi de la qualité des eaux</li> <li>• 72 stations hydrométriques, 36 pluviographes et 92 pluviomètres fonctionnels</li> <li>• Formation de 50% des ressources humaines dédiées au suivi des ressources en eau de surface</li> <li>• 1 observatoire de l'eau et de l'environnement déployé sur 4 régions</li> <li>• 4 laboratoires régionaux d'analyse et de contrôle de la qualité des eaux</li> <li>• 1 étude de détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux</li> <li>• 1 inventaire exhaustif des ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national</li> <li>• 1 étude d'actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau</li> </ul> |
| SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme d'appui à la veille environnementale (végétation, feux de brousse, dégradation, sécheresse et inondation)</li> <li>• 1 programme d'appui à la surveillance environnementale des écosystèmes</li> <li>• 1 système opérationnel de comptabilité environnementale</li> <li>• Passage de 9 à 10 observatoires écologiques et environnementaux</li> <li>• Communication des résultats issus de la surveillance environnementale</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 1.1 pour la période 2020-2025 a été estimé à 25,735 milliards de FCFA**

### SP 1.1.1. Densification du réseau de stations d'observation météorologique, en zone pastorale et agro-pastorale

Le plan d'action de la SPN2A appuiera la densification du réseau d'observations météorologiques et du climat par :

- la mise en place et l'opérationnalisation de stations synoptiques automatiques supplémentaires, plus particulièrement dans la zone pastorale ;
- la mise en place et l'opérationnalisation de stations climatologiques additionnelles en zone pastorale, en zone agropastorale et en zone agricole ;
- la mise en place et l'opérationnalisation de stations agro-climatologiques additionnelles en zone pastorale, en zone agropastorale et en zone agricole.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.1.1. Densification du réseau de stations d'observation météorologique en zone pastorale et agro-pastorale | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Mise en place et opérationnalisation de stations synoptiques automatiques  | DMN, Ministère du plan, collectivités territoriales, ME/SU/DD/CNSEE   | 540 000                               |
| Mise en place et opérationnalisation de stations climatologiques en zone pastorale   |   | 162 000                               |
| Mise en place et opérationnalisation de stations climatologiques en zone agricole / agropastorale                                      |   | 135 000                               |
| Mise en place et opérationnalisation de stations agro-climatologiques en zone pastorale  |   | 324 000                               |
| Mise en place et opérationnalisation de stations agro-climatologiques en zone agricole / agropastorale                                 |   | 240 000                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>1 401 000</b>                      |

### SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines

Plusieurs actions sont prévues pour renforcer la connaissance et le suivi de la dynamique des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines. Elles concernent :

- le renforcement des dispositifs de suivi piézométrique des nappes phréatiques et de la qualité des eaux. La perspective est d'atteindre 1 piézomètre pour 10 000 km<sup>2</sup> en 2035. Les activités comprennent i/ des diagnostics et études d'optimisation et de gestion rationnelle du système de surveillance piézométrique et des séries historiques de référence, ii/ la réhabilitation et le renforcement du réseau de mesures piézométriques selon les normes de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), iii/ la définition et la mise en œuvre des procédures de suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines, de maintenance des stations piézométriques, et de contrôle/validation des données collectées, iv/ l'équipement du service des eaux souterraines de la direction générale des ressources en eau (DGRE) en matériel technique et informatique adéquat et v/ la formation et le renforcement des capacités du personnel dédié ;
- un renforcement du dispositif de suivi des ressources en eaux de surface, comprenant i/ une densification du réseau de suivi, ii/ la mise en place d'un système opérationnel d'alerte sur les crues et événements climatiques extrêmes et iii/ la formation du personnel des services d'hydrologie et de météorologie des 8 régions, à raison de six cadres par région, sur différents modules : limnimétrie, mesure des débits, jaugeage, modélisation, etc. ;
- la mise en place, sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, d'un observatoire de l'eau et de l'environnement assurant le suivi régulier de l'état des ressources en eau et de l'environnement à l'échelle du pays ainsi que l'information des parties prenantes sur les dynamiques observées. La mise en place de cet observatoire est prévue par le PROSEHA 2016-2030 et son mandat est décrit par le PANGIRE (2017) ;
- le renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité de l'eau (création de laboratoires de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau, formation du personnel, etc.) ;
- la réalisation d'une étude de détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux ;
- la réalisation d'un inventaire exhaustif des ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui aux dispositifs de suivi piézométrique des nappes phréatiques et de suivi de la qualité des eaux   | MHA, Ministère des Finances, MAG/EL, ME/SU/DD, STD                           | 704 061                                      |
| Renforcement du dispositif de suivi des ressources en eaux de surface  | MHA, Ministère des Finances, MAG/EL, ME/SU/DD, STD                           | 2 659 840                                    |
| Appui à la création et au fonctionnement d'un observatoire de l'eau et de l'environnement  | MHA, Ministère des Finances, MAG/EL, ME/SU/DD, STD, AGRHYMET                 | 1 600 000                                    |
| Appui à la création et au renforcement du dispositif d'évaluation et de suivi de la qualité de l'eau   | MHA, Ministère des Finances, MAG/EL, ME/SU/DD, STD                           | 1 600 000                                    |
| Eude de détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux   | MHA, ME/SU/DD, MAG/EL, Universités   | 300 000                                      |
| Inventaire exhaustif des ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national et amélioration du système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement au Niger | MHA, MAG/EL, ME/SU/DD, Universités Collectivités territoriales               | 1 000 000                                    |
| Actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau  | MHA, MAG/EL, ME/SU/DD, collectivités territoriales                           | 400 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>8 263 901</b>                             |

### SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental

Les actions prévues en vue de renforcer le suivi écologique et environnemental dans les écosystèmes pastoraux d'une part, et dans les écosystèmes agricoles et agropastoraux, d'autre part, sont les suivantes :

- appui à la veille environnementale (végétation, feux de brousse, dégradation, sécheresse et inondation) ;
- appui à la surveillance écologique et environnementale des écosystèmes ;
- élaboration et opérationnalisation d'un système de comptabilité environnementale ;
- extension du réseau d'observatoires de surveillance écologique et environnementale ;
- appui à la collecte de données au sein du réseau d'observatoires ;
- renforcement des capacités du Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) pour analyser et diffuser les données d'observation issues de son dispositif de surveillance écologique et environnementale.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>              | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Appui à la veille environnementale (végétation, feux de brousse, dégradation, sécheresse et inondation)  | CNSEE, DGEE, AGRHYMET, MAG/EL, DPC  | 1 150 000                                    |
| Appui à la surveillance environnementale des écosystèmes   | CNSEE, DGEE, AGRHYMET, MAG/EL, DPC, Collectivités territoriales                           | 1 500 000                                    |
| Elaboration et opérationnalisation d'un système de comptabilité environnementale   | CNSEE, DGEE, Ministère des Finances, Ministères du Plan                                   | 900 000                                      |
| Extension du réseau d'observatoires et appui à la collecte de données au sein du réseau d'observatoires de surveillance écologique et environnementale | CNSEE, DGEE, MAG/EL, ROSELT   | 12 500 000                                   |
| Appui au CNSEE pour la diffusion des résultats de la surveillance écologique des agroécosystèmes   | ME/SU/DD / CNSEE, MAG/EL, SNCA, autres Ministères sectoriels, collectivités territoriales | 20 000                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>16 070 000</b>                            |

### Programme 1.2. Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol

La SPN2A vise la réhabilitation et la protection des sols dans les agroécosystèmes vulnérables. Elle s'appuie à cet égard sur :

- des actions d'aménagement de bas-fonds, de re-végétalisation des terres de plateaux et de préservation de la brousse tigrée (banquettes, demi-lunes, tranchées nardi, etc.) ;
- des actions de lutte contre l'érosion des terres de pentes (tranchées manuelles, micro-barrages) et des glacis (cordons pierreux, haies vives, etc.).

La SPN2A favorisera par ailleurs la mise en place et/ou le renforcement de comités locaux multi-acteurs de protection de l'environnement qui seront notamment chargés d'identifier et d'organiser la mise en œuvre des actions en faveur de la préservation des sols et la restauration des écosystèmes.

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 plan d'actions CES/DRS pour la récupération de zones dégradées mis en œuvre</li> <li>• Plans d'aménagement des zones humides du Niger inscrites dans la convention RAMSAR</li> <li>• 200 000 ha de zones humides vulnérables protégées et réhabilitées</li> <li>• 2500 ha de doumeraies et rôneraies protégées / réhabilitées</li> <li>• 1 programme de lutte contre les plantes envahissantes terrestres telles que <i>Prosopis juliflora</i> (992 ha traités)</li> <li>• 1 programme de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques (440 ha traités)</li> </ul> |
| SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 communes disposant de comités locaux de protection environnementale</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 1.2 pour la période 2020-2025 a été estimé à 44,812 milliards de de FCFA**

### SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables

Plusieurs mesures du plan d'action contribueront à la réhabilitation et à la protection des écosystèmes vulnérables. Ce sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de conservation des eaux et des sols / défense et restauration des sols (CES/DRS) pour la récupération / réhabilitation des zones dégradées ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des zones humides du Niger (vallées, cuvettes oasiennes, et bassins versants) inscrites à la convention RAMSAR, selon le programme prévu par le ME/SU/DD ;
- la réhabilitation et la protection des zones humides vulnérables (vallée du fleuve, lacs, mares) ;
- la réhabilitation et la protection des doumeraies et des rôneraies vulnérables ;
- la lutte contre les plantes envahissantes terrestres peu ou pas appréciées et appauvrissant les sols, par destruction mécanique et chimique ;
- la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques par destruction mécanique et/ou faucardage.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables                                  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Actualisation et mise en œuvre d'un plan d'actions CES/DRS pour la récupération de zones dégradées                              | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, OP, ONG, STD                                  | 3 595 300                             |
| Elaboration des plans d'aménagement des zones humides au Niger (sites RAMSAR) : vallées, cuvettes oasiennes et bassins versants | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, OP, ONG, STD, collectivités territoriales     | 2 000 000                             |
| Mise en œuvre des actions de réhabilitation et de protection des zones humides vulnérables (vallée du fleuve, lacs, mares)      | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, OP, ONG, STD, collectivités territoriales     | 35 050 000                            |
| Réhabilitation et protection des doumeraies et rôneraies vulnérables  | ME/SU/DD, MAG/EL, collectivités territoriales, STD                    | 2 500 000                             |
| Programme de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques  | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, OP, ONG, STD, collectivités territoriales     | 351 800                               |
| Programme de lutte contre les plantes envahissantes terrestres  |   | 350 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>43 847 100</b>                     |

### SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale

La gestion multi-acteurs de l'usage des ressources naturelles sera appuyée par des comités locaux de protection environnementale. Plusieurs mesures seront prises pour soutenir la mise en place effective de ces comités et favoriser leurs actions. Ces mesures consistent à :

- réaliser une étude diagnostic sur les modalités de création et de fonctionnement des comités locaux de protection environnementale ;
- appuyer la création effective puis l'opérationnalisation des comités locaux de protection environnementale, à travers un appui à leur fonctionnement de base et à leurs activités de protection de l'environnement ;
- contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations communautaires de base dans la protection de l'environnement.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale                                       | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Etude sur les modalités de création et de fonctionnement des comités locaux de protection environnementale  | ME/SU/DD, MAG/EL  | 65 000                                |
| Création et opérationnalisation de comités locaux de protection environnementale  | ME/SU/DD, Communes<br>MAG/EL, ONG, associations locales               | 500 000                               |
| Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations communautaires de base dans la protection de l'environnement | ME/SU/DD, ONG, associations locales                                   | 400 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>965 000</b>                        |

### Programme 1.3. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau

La SPN2A soutient le développement d'une gestion intégrée des ressources en eau par :

- la production de connaissances sur les ressources en eau (voir SP 1.1.2) ;
- l'amélioration du pilotage intersectoriel de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'inventaire et l'évaluation exhaustive de l'état des ressources hydrauliques pastorales (points d'eau et ouvrages) ;
- la planification décentralisée des usages des ressources en eau ;
- la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau ;
- la mise en œuvre d'actions de protection des bassins versants : ouvrages antiérosifs, ouvrages de collecte des eaux de ruissellement, ouvrages de protection des berges contre l'érosion, reboisement des terres en amont des périmètres irrigués, etc. ;
- la mise en œuvre d'actions de protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion ;
- la réhabilitation et l'aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement.

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage intersectoriel du processus de gestion intégrée des ressources en eau révisé / réformé</li> <li>• Inventaire actualisé de l'état et de la fonctionnalité des ressources hydrauliques pastorales (ouvrages et points d'eau)</li> <li>• Documents de planification des usages et de la gestion des ressources en eau dans 3 sous-bassins versants prioritaires, incluant atlas et monographies des ressources en eau</li> <li>• Promotion de la fertilisation écologique pour réduire la pollution des nappes alluviales de vallées liée à l'utilisation d'engrais chimique</li> </ul> |
| SP 1.3.2. Protection des bassins versants   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reboisement de 1 000 ha d'espaces dégradés situés en amont des bassins versants</li> <li>• 3 106 ha de bassins versants traités par différents moyens : banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, traitement biologique</li> </ul>  |
| SP 1.3.3. Protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 km de berges de koris traités / protégés</li> <li>• 60 km de berges du fleuve Niger traités / protégés</li> <li>• 30 km de berges de mares et de lacs traités / protégés</li> </ul>   |
| SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement dans l'Ader-Doutchi-Maggia élaboré et mis en œuvre</li> <li>• 2 234 ha de dunes fixées pour la protection des cuvettes oasiennes</li> <li>• 375 ha de cuvettes oasiennes protégées</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 1.3 pour la période 2020-2025, a été estimé à 19,137 milliards de FCFA**

### SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau

Plusieurs mesures sont prévues pour promouvoir et diffuser une gestion intégrée des ressources en eaux. Ce sont :

- la réforme et le réaménagement institutionnel du pilotage intersectoriel du processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) ;
- la promotion de la fertilisation écologique pour réduire la pollution des nappes alluviales dans les vallées dérivant de l'utilisation d'engrais chimique ;
- l'inventaire actualisé des ressources hydrauliques pastorales (ouvrages et points d'eau) accompagné d'une évaluation de leur état et de leur fonctionnalité ;
- une action pilote de planification communautaire de l'usage et de la gestion intégrée des ressources en eau dans 3 communes, reposant sur l'exploitation de monographies communales et l'élaboration d'atlas de planification des usages des ressources en eau à l'échelle de sous-bassins versants.

Ces deux dernières activités seront nourries par l'inventaire exhaustif des ressources en eau prévu dans le SP 1.1.2.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Réforme ou réaménagement institutionnel du pilotage intersectoriel du processus GIRE  | MHA, MAG/EL, ME/SU/DD, CNEDD  | 696 626                               |
| Promotion de la fertilisation écologique pour réduire la pollution des nappes alluviales dans les vallées, due à l'utilisation de l'engrais chimique  | MAG/EL, ME/SU/DD, CNEDD, MHA  | 275 000                               |
| Actualisation de l'inventaire de l'état et de la fonctionnalité des ressources hydrauliques pastorales (ouvrages et points d'eau)   | MHA, ME/SU/DD, MAG/EL, CNEDD, CNSEE                                   | 2 532 650                             |
| Action pilote de planification communautaire de l'usage et de la gestion intégrée des ressources en eau, reposant sur l'élaboration et l'exploitation de monographies des ressources en eau et d'un atlas de planification des usages | MHA, MAG/EL, Universités, AGRHYMET, IRD, etc.                         | 448 675                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>3 952 951</b>                      |

### SP 1.3.2. Protection des bassins versants

Le plan d'action de la SPNzA prévoit :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de reboisement des zones forestières dégradées en amont des bassins versants ;
- des mesures de protection des bassins versants à l'aide de techniques éprouvées : banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, tranchées, traitement biologique, etc. Le coût moyen des travaux de traitement des bassins versants a été évalué à 381 000 FCFA/ha en 2019 par le ME/SU/DD.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.3.2. Protection des bassins versants  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Plan de reboisement des zones forestières dégradées en amont des bassins versants  | ME/SU/DD, MAG/EL, MHA   | 920 964                               |
| Traitement des bassins versants (banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, tranchées, traitement biologique) | ME/SU/DD, MAG/EL, MHA, Collectivités territoriales                    | 1 183 386                             |
| <b>Total</b>   |   | <b>2 104 350</b>                      |

### SP 1.3.3. Protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion

Des mesures sont prévues afin d'assurer la protection des berges de cours d'eau contre les inondations et contre l'érosion. Elles consistent à réaliser, notamment sous forme de cash et food for work :

- un traitement des berges de koris ;
- un traitement des berges du fleuve Niger et de ses affluents ;
- un traitement des berges des mares et des lacs.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.3.3. Protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Traitement des berges de koris  | ME/SU/DD, MAG/EL, MHA, Collectivités territoriales, CBLT, ABN                | 5 000 000                                    |
| Traitement des berges du fleuve Niger et de ses affluents   |  | 4 500 000                                    |
| Traitement des berges des mares et des lacs   |  | 1 350 000                                    |
| <b>Total</b>  |  | <b>10 850 000</b>                            |

### SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement

Pour lutter contre l'ensablement, des ouvrages seront réalisés selon une planification dédiée et des ouvrages existants seront réhabilités. Les actions prévues à cet égard intègrent :

- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement dans l'Ader-Doutchi-Maggia, tenant compte de l'évolution du climat dans cette zone. Ceci comprend notamment (i) un diagnostic détaillé, participatif et décentralisé de l'état actuel de l'ensablement et de l'érosion hydrique dans la région, et leur évolution projetée en tenant compte des changements climatiques, (ii) l'établissement de cartes d'intensité de l'érosion hydrique et éolienne, (iii) l'analyse spatialisée des dynamiques et des processus d'ensablement et d'érosion et (iv) la planification et la mise en œuvre d'actions prioritaires de lutte contre l'ensablement et l'érosion hydrique ;
- la protection et l'aménagement des cuvettes oasiennes vulnérables (fixation de dunes de sable, haies vives, etc.) ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme spécifiquement dédié à la réalisation et à l'entretien d'ouvrages de collecte des eaux de ruissellement.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Elaboration du plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement dans l'Ader-Doutchi-Maggia        | ME/SU/DD, MAG/EL,  | 432 932                                      |
| Fixation des dunes pour la protection des cuvettes et oasis  | ME/SU/DD, MAG/EL, collectivités territoriales, MHA                           | 446 755                                      |
| Protection et aménagement des cuvettes oasiennes (haies vives, etc.)   |  | 975 000                                      |
| Réalisation et entretien de cordons pierreux   |  | 375 000                                      |
| Réalisation et entretien de seuils d'épandage  |  | PM (voir 2.2.1)                              |
| <b>Total</b>   |  | <b>2 229 687</b>                             |

### Programme 1.4. Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières

La SPN2A entend contribuer à protéger les écosystèmes forestiers qui assurent la fourniture de nombreux services écosystémiques, en soutenant la lutte contre le déboisement et les feux, en préservant la biodiversité et en réhabilitant les écosystèmes forestiers situés en zone classée. Elle prévoit dans ce cadre la reforestation d'espaces défrichés situés en zone classée, la mise en œuvre de mesures de protection des ressources ligneuses, ainsi que des activités en faveur de la gestion concertée des forêts classées, incluant un contrôle accru des échanges marchands de ressources ligneuses.

La SPN2A s'inscrit par ailleurs en appui au reboisement et à l'aménagement forestier. Elle contribuera à ce titre à l'actualisation et à la mise en œuvre des plans de reboisement. Elle soutiendra les collectivités territoriales dans l'implantation de plantations d'espèces présentant un intérêt économique et/ou alimentaire et/ou écologique, et pour protéger les forêts classées et leur biodiversité. Elle appuiera le développement de banques de semences forestières et de pépinières villageoises. Elle contribuera à la rationalisation de la gestion des écosystèmes forestiers par la promotion de pratiques agro-forestières améliorées de gestion des plantations.

Dans une perspective de gestion durable des ressources ligneuses, la SPN2A appuiera enfin la diffusion de technologies éprouvées d'amélioration de l'efficacité de l'usage du bois-énergie (foyers améliorés, techniques améliorées de production de charbon) et soutiendra le développement de l'usage d'énergies de substitution pour les ménages ruraux (gaz, biogaz, solaire, notamment).

Les résultats attendus de ce programme sont présentés dans le tableau ci-après.

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 répertoire national des ressources ligneuses actualisé</li> <li>• 1 programme national de suivi-évaluation des ressources ligneuses à l'aide d'indicateurs standardisés</li> </ul>  |
| SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux)  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 ha de forêts classées dégradées réhabilitées</li> <li>• 7 500 km de bandes pare-feu</li> <li>• Baisse de 30% du braconnage</li> </ul>   |
| SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 plans locaux de reboisement</li> <li>• 5 000 ha d'espèces utilitaires plantées (opération « un bois, un village »)</li> <li>• 250 pépinières villageoises renforcées</li> <li>• 1 protocole standard de production des semences forestières finalisé, validé et diffusé</li> <li>• 1 étude d'identification des zones de production de semences forestières</li> <li>• 1 programme de promotion des pratiques de gestion améliorée des plantations</li> </ul> |
| SP 1.4.4. Amélioration de l'efficacité d'usage du bois-énergie / développement d'énergies de substitution (gaz, solaire) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 000 foyers améliorés produits et installés</li> <li>• 1 programme de diffusion des produits et équipements de substitution au bois-énergie (charbon minéral et GPL)</li> <li>• 1 programme de diffusion d'alternatives énergétiques au combustible forestier (gaz, solaire, etc.)</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 1.3 pour la période 2020-2025, a été estimé à 18,472 milliards de FCFA**

#### SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses

Afin de disposer d'une évaluation actualisée et fiable des ressources forestières au Niger, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- étude de réactualisation du répertoire national des ressources ligneuses ;
- élaboration et opérationnalisation d'un programme national d'évaluation des ressources ligneuses ;
- définition et utilisation d'outils standardisés et performants d'évaluation des ressources ligneuses.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Etude de réactualisation du répertoire national des ressources ligneuses                                      | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, Universités, IRD, ICRISAT                    | 50 000                                |
| Elaboration et opérationnalisation d'outils performants et standardisés d'évaluation des ressources ligneuses |   | 200 000                               |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme national d'évaluation des ressources ligneuses              |   | 250 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>500 000</b>                        |

#### SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux)

Plusieurs actions seront mises en œuvre pour lutter contre la réduction de la densité de ligneux et la réduction des surfaces ligneuses dans les formations forestières vulnérables. Elles concernent :

- la réhabilitation des forêts classées dégradées ;
- l'accentuation de la lutte contre le déboisement et le défrichement, ainsi que contre les feux de brousse ;
- la lutte contre le braconnage.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux) | Structure en charge de l'activité et principales structures associées          | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|--|---------------------------------------|
| Réhabilitation des forêts classées dégradées  | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL  | 1 000 000                             |
| Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)  | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, DPC, collectivités territoriales                      | 2 062 500                             |
| Lutte contre le braconnage  | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, collectivités territoriales, Ministère de l'intérieur | 350 000                               |
| <b>Total</b>  |  | <b>3 412 500</b>                      |



### SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier

Le plan d'action de la SPN2A intègre plusieurs interventions de reboisement et d'aménagement forestier, incluant :

- un appui à l'élaboration, l'actualisation et l'opérationnalisation des plans locaux de reboisement ;
- l'extension du reboisement par des espèces utiles dans le cadre de la démarche "un village, un bois" ;
- un soutien au développement de pépinières villageoises ainsi qu'à la mise en place ou au renforcement de banques de semences forestières ;
- une étude d'identification des zones appropriées à la production de semences forestières ;
- l'élaboration et la diffusion d'un protocole standard pour la production des semences forestières ;
- la promotion de pratiques améliorées de gestion des plantations forestières.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Appui à l'élaboration, l'actualisation et l'opérationnalisation des plans locaux de reboisement   | ME/SU/DD, MAG/EL, STD, Collectivités territoriales, I3N, INRAN, Universités  | 450 000                                      |
| Reboisement par des espèces utilitaires et mise en œuvre de la démarche "Un village, un bois"   |  | 1 750 000                                    |
| Soutien à la mise en place ou au renforcement des capacités de banques de semences forestières et au développement de pépinières villageoises |  | 625 000                                      |
| Elaboration et diffusion d'un protocole standard de production des semences forestières   |  | 25 000                                       |
| Étude sur l'identification des zones de production de semences forestières  |  | 60 000                                       |
| Promotion de pratiques améliorées de gestion des plantations forestières  |  | 500 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>3 410 000</b>                             |

### SP 1.4.4. Amélioration de l'efficacité d'usage du bois-énergie / développement d'énergies de substitution (gaz, solaire)

En soutien à la gestion durable des ressources ligneuses, le plan d'action de la SPN2A prévoit la vulgarisation et la diffusion, par l'intermédiaire de subventions d'équipement :

- des foyers améliorés à bois et à charbon de bois (fours énergétiques, etc.) ;
- des équipements et produits de substitution au bois-énergie (charbon minéral et GPL) ;
- d'alternatives énergétiques au combustible forestier (gaz, solaire, etc.).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.4.4. Amélioration de l'efficacité d'usage du bois-énergie / développement d'énergies de substitution (gaz, solaire)</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Vulgarisation des foyers améliorés à bois et à charbon de bois (fours énergétiques, etc.)   | ME/SU/DD, Ministère de l'Énergie, Ministère du Commerce                      | 500 000                                      |
| Vulgarisation d'équipements et produits de substitution au bois-énergie (charbon minéral et GPL)  |  | 650 000                                      |
| Diffusion d'alternatives énergétiques au combustible forestier (gaz, solaire, etc.).  |  | 10 000 000                                   |
| <b>Total</b>  | <b>11 050 000</b>  |  |

## Programme 1.5. Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère

Quatre sous-programmes de la SPN2A ont vocation à assurer la protection, la restauration et la valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère. Ils ciblent la protection du milieu, la restauration des parcours et pâturages dégradés, l'amélioration de la productivité fourragère et la gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles. Les résultats visés par ces sous-programmes sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 1.5.1. Protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme national opérationnel de protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère</li> </ul>  |
| SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 ha de terres pastorales restaurées</li> </ul>  |
| SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragères        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme national opérationnel de promotion des cultures fourragères</li> <li>• 1 programme national opérationnel de promotion des techniques de prélèvement contrôlé et de traitement / stockage de la paille</li> <li>• 1 programme national d'appui aux actions communautaires pour augmenter la productivité en biomasse végétale</li> </ul>     |
| SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 agents d'élevage et conseillers agricoles formés à la réalisation de bilans fourragers simplifiés à l'échelle de territoires locaux</li> <li>• 100 plateformes communales de gestion concertée des biomasses végétales</li> <li>• 100 chartes locales d'utilisation multi-acteurs des biomasses multifonctionnelles à utilité fourragère</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 1.5 pour la période 2020-2025, a été estimé à 9,210 milliards de FCFA**

### SP 1.5.1. Protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère

La SPN2A soutient la protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère par différentes activités. Elle appuie la création de pistes pare-feu dans la zone pastorale. Cette activité sécurise la ressource en minimisant les risques d'extension incontrôlée des feux, tout en créant des emplois pour les jeunes et pour les femmes. Elle favorise la définition concertée d'une utilisation différenciée de l'espace rural. En zone agricole, la SPN2A facilitera l'intégration d'enclaves pastorales dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et l'affectation de terres récupérées et de terres marginales (glacis, par exemple) à des fins de production fourragère pour l'alimentation des animaux.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.5.1. Protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère                    | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère | MAG/EL, ME/SU/DD, Universités, CNEDD                                  | 2 000 000                             |
| <b>Total</b>  |   | <b>2 000 000</b>                      |

### SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés

La SPN2A appuiera la restauration des parcours et pâturages naturels dégradés par l'utilisation de plantes de services, par la promotion de techniques de lutte contre les plantes invasives, et par un ensemencement multi-spécifique des espaces à vocation fourragère.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Réhabilitation des terres pastorales par la lutte contre les plantes invasives, l'ensemencement multi-spécifique des espaces dégradés, l'utilisation de plantes de service, etc. | MAG/EL, ME/SU/DD, Collectivités territoriales, STD, I3N               | 6 250 000                             |
| <b>Total</b>   |   | <b>6 250 000</b>                      |

### SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragère

LA SPN2A soutient les actions communautaires menées en faveur de l'augmentation de la productivité fourragère dans l'espace rural, notamment par la promotion de cultures fourragères, par un prélèvement contrôlé de la biomasse végétale, et par des techniques de traitement et de stockage de la paille.

Plusieurs actions visent à accroître la productivité fourragère dans les unités de milieu à vocation fourragère. Elles concernent :

- la promotion des cultures fourragères ;
- la promotion des techniques de prélèvement contrôlé, de traitement et de stockage de la paille ;
- un appui aux actions communautaires ayant pour objectif d'augmenter durablement la productivité du milieu en biomasse végétale.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragères</b>                                | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de promotion des cultures fourragères   | MAG/EL, ME/SU/DD, Collectivités territoriales, STD, I3N                      | 250 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme national de promotion des techniques de prélèvement contrôlé, traitement et stockage de la paille |  | 175 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'appui aux actions communautaires pour augmenter la productivité en biomasse végétale            |  | 300 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>725 000</b>                               |

### SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère

La SPN2A appuiera également la mise en place de mécanismes de gestion concertée des biomasses végétales dans les territoires où l'accès à cette ressource présente un caractère conflictuel. Les actions soutenues à ce titre concerneront notamment l'élaboration concertée de chartes d'accès aux biomasses végétales, par les comités locaux multi-acteurs engagés dans la protection de l'environnement.

La SPN2A assurera à cet égard un renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de bilan fourrager et d'évaluation de la charge animale pouvant être accueillie dans les différents espaces de la commune sur une période de temps déterminée. La SPN2A s'inscrit dans une logique de gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles. Les activités prévues à cet égard comprennent :

- la formation des acteurs du conseil à la réalisation de bilans fourragers simplifiés à l'échelle de territoires locaux, pour mieux piloter la charge animale pouvant être accueillie sur les terroirs ;
- un appui à la concertation des acteurs autour de la gestion concertée des biomasses végétales ;
- l'élaboration de chartes régissant l'usage multi-acteurs des biomasses multifonctionnelles à utilité fourragère.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                            | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Formation des acteurs du conseil à la réalisation de bilans fourragers simplifiés à l'échelle de territoires locaux         | MAG/EL, ME/SU/DD, Collectivités territoriales, ONG, associations locales, centres de formation agricole | 35 000                                       |
| Appui à la concertation des acteurs autour de la gestion des biomasses végétales (plateformes de concertation)              |   | 100 000                                      |
| Elaboration de chartes autour de l'usage multi-acteurs des biomasses multifonctionnelles à utilité fourragère               |   | 100 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>235 000</b>                               |

### 3.2. Activités rattachées à l'ES2 : Les producteurs développent des systèmes agrosylvopastoraux durablement intelligents face au climat.

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, six (6) produits ont été identifiés et retenus :

- P2.1 : Le foncier agricole et pastoral est sécurisé.
- P2.2 : Les systèmes de cultures irriguées s'étendent et leurs performances sont optimisées.
- P2.3 : Les performances agroéconomiques des systèmes de culture pluviaux face au climat sont durablement améliorées.
- P2.4 : La résilience des systèmes d'élevage face aux maladies et aux déficits alimentaires est renforcée
- P2.4 : Les systèmes d'élevage et d'agro-élevage sédentaires sont intensifiés.
- P2.5 : La mobilité des systèmes d'élevage nomades et transhumants est sécurisée.
- P2.6 : Les moyens d'existence des producteurs agricoles sont diversifiés.

Les activités considérées pour atteindre ces produits s'intègrent dans 7 programmes et 26 sous-programmes. Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 203,135 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Axe 2 : Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|---|-----------------------------|
| <b>P 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral</b>  | <b>22 774 390 000</b>       |
| SP 2.1.1. Appui à la définition de schémas concertés d'aménagement foncier  | 2 760 000 000               |
| SP 2.1.2. Appui à la protection et la régénération des couloirs de transhumance   | 10 344 400 000              |
| SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d'usage autour de l'accès au foncier                | 419 990 000                 |
| SP 2.1.4. Appui à l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural   | 9 250 000 000               |
| <b>P 2.2. Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances</b>                     | <b>78 728 123 507</b>       |
| SP 2.2.1. Réhabilitation et réalisation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface  | 38 437 952 601              |
| SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale   | 4 697 420 906               |
| SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées                                      | 33 900 000 000              |
| SP 2.2.4. Renforcement de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées  | 1 000 000 000               |
| SP 2.2.5. Rajeunissement des vergers oasiens  | 42 750 000                  |
| SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité et la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs  | 650 000 000                 |
| <b>P 2.3. Appui au développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat</b>         | <b>33 837 265 000</b>       |
| SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales    | 110 000 000                 |
| SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat | 5 352 415 000               |
| SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale                | 650 000 000                 |
| SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat  | 23 702 000 000              |
| SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées  | 97 500 000                  |
| SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale                              | 3 695 350 000               |
| SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture  | 230 000 000                 |
| <b>P 2.4. Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles</b>                     | <b>7 597 500 000</b>        |
| SP 2.4.1. Sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel   | 5 457 500 000               |
| SP 2.4.2. Prévention des épizooties et zoonoses dans les filières de production animale                                 | 2 140 000 000               |
| <b>P 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires</b>  | <b>19 118 219 600</b>       |
| SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales améliorées et tolérantes face aux changements climatiques                        | 500 000 000                 |
| SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et l'agro-élevage sédentaire   | 18 618 219 600              |
| <b>P 2.6. Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)</b>                 | <b>11 706 100 000</b>       |
| SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau   | 9 381 300 000               |
| SP 2.6.2. Gestion concertée des espaces pastoraux et sécurisation des mobilités pastorales                              | 2 324 800 000               |
| <b>P 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles</b>  | <b>29 373 423 025</b>       |
| SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations   | 26 873 423 025              |
| SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations   | 1 500 000 000               |
| SP 2.7.3. Soutien à la sécurisation des mobilités saisonnières et temporaires   | 1 000 000 000               |

## Programme 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral

Dans un contexte d'accroissement prévisible des conflits d'usage autour de l'accès à la terre, la sécurisation du foncier agricole et pastoral constitue un facteur clé de la durabilité de la gestion des ressources naturelles. Elle conditionne aussi l'intérêt d'accroître les investissements, notamment à des fins agricoles, en milieu rural. La SPN2A contribuera à la sécurisation foncière des exploitations en appuyant la définition et la mise en œuvre des schémas concertés d'aménagement foncier, s'inscrivant dans le cadre de la politique foncière appuyée par le Code rural. La SPN2A soutiendra également dans ce cadre la protection et l'aménagement des couloirs de transhumance existants, ainsi que le renforcement des mécanismes de gestion concertée des conflits autour de l'accès au foncier. La SPN2A favorisera l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural en mettant en place un mécanisme de dotation spécifique d'installation sous condition de formation, qui pourra être attribuée en nature (équipement, intrants) ou en espèce, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et/ou du Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique.

### Principaux résultats visés par le programme 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 2.1.1. Appui à la définition de schémas concertés d'aménagement foncier                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 SAF finalisés et opérationnalisés</li> </ul>   |
| SP 2.1.2. Appui à la protection et la régénération des couloirs de transhumance                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 000 ha d'enclaves pastorales / aires de pâturages et aires de repos aménagées et sécurisées en zone agricole</li> <li>• 127 720 ha de couloirs de passage matérialisés et aménagés</li> </ul> |
| SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d'usage autour de l'accès au foncier | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 COFODEP, 13 COFOCOM et 6763 COFOB renforcées</li> <li>• 1 364 comités locaux de vigilance mis en place pour la surveillance des couloirs de passage matérialisés (police rurale)</li> </ul>    |
| SP 2.1.4. Appui à l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 500 installations agricoles de jeunes appuyées sous conditions de formation</li> <li>• 3 000 installations agricoles de femmes appuyées sous conditions de formation</li> </ul>               |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.1 pour la période 2020-2025, a été estimé à 22,774 milliards de FCFA**

#### SP 2.1.1. Appui à la définition de schémas concertés d'aménagement foncier

La mise en place des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) fait partie des priorités identifiées par les régions en liaison avec le Ministère du Plan et le Ministère de l'Aménagement du Territoire. La SPN2A appuiera la définition et l'opérationnalisation des huit SAF en cohérence avec la réforme en cours de la politique foncière (Code rural). Actuellement, le SAF de la région de Dosso est validé. Les SAF des régions de Maradi et de Tillabéri sont finalisés. La définition des SAF pour les régions de Zinder et de Tahoua est en cours. La définition des SAF dans les régions de Diffa et d'Agadez n'a pas encore démarré.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.1.1 Appui à la définition de schémas concertés d'aménagement foncier | Structure en charge de l'activité et principales structures associées       | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Finalisation et opérationnalisation des SAF   | Code rural, conseils régionaux, STD, collectivités, autorités déconcentrées | 2 760 000                             |
| <b>Total</b>  |   | <b>2 760 000</b>                      |

#### SP 2.1.2. Appui à la protection et la régénération des couloirs de transhumance

Les actions prévues par ce sous-programme concernent :

- la délimitation, la matérialisation et l'aménagement de 127 720 ha de couloirs de passage en zone agricole ;
- l'aménagement et la sécurisation de 80 000 ha d'enclaves pastorales d'ici 2025, correspondant à 400 hectares aménagés dans chacune des 200 communes situées en zone agricole.

Il s'agira dans ce cadre de soutenir la définition et le géoréférencement de l'espace à aménager, la pose des balises, le réensemencement des espaces, ainsi que la formation et la sensibilisation des riverains. Ces actions seront conduites par les comités de gestion mis en place par les commissions foncières départementales et communales.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.1.2. Appui à la protection et à la régénération des couloirs de transhumance</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos                         | MAG/EL, Code rural, STD, collectivités locales, ONG, OP d'éleveurs           | 3 958 400                                    |
| Aménagement et matérialisation des couloirs de passage   |  | 6 386 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>10 344 400</b>                            |

### SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d'usage autour de l'accès au foncier

Les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la SPN2A comprennent notamment :

- la mise en place, par les commissions foncières, de 1 364 comités locaux de vigilance chargés de la surveillance des couloirs de passage préalablement matérialisés (rôle de « police » rurale) ;
- le renforcement des capacités des comités de vigilance par des formations.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d'usage autour de l'accès au foncier</b>            | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui aux COFODEP  | Code rural, MAG/EL, Collectivités territoriales, autorités déconcentrées     | 6 000  |
| Appui aux COFOCOM  |  | 6 500  |
| Appui aux COFOB  |  | 202 890                                      |
| Appui à la mise en place de comités locaux de vigilance pour la surveillance des couloirs de passage matérialisés en zone agricole (police rurale) | Code rural, MAG/EL, communes   | 204 600                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>419 990</b>                               |

### SP 2.1.4. Appui à l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural

La SPN2A intègre un appui à l'installation de jeunes agriculteurs et de femmes dans des exploitations agricoles sous condition de formation. Les actions consenties dans ce cadre comprennent un renforcement des capacités professionnelles des jeunes exploitants / exploitantes, une dotation d'installation en nature (équipement, intrants) ou en espèce, et un suivi individualisé de la trajectoire des exploitations agricoles appuyées au cours des 5 premières années. Ce suivi sera coordonné par l'APCA.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.1.4. Appui à l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Appui à l'installation agricole de jeunes sous conditions de formation                                   | Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes, MAG/EL, Autorités administratives, MEPT, OP, APCA | 6 250 000                                    |
| Appui à l'installation agricole de femmes sous conditions de formation                                   | Ministère de la Promotion de la Femme, MAG/EL, Autorités administratives, MEPT, OP, APCA    | 3 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |   | <b>9 250 000</b>                             |

## Programme 2.2. Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances

Dans les espaces où l'exhaure d'eau à des fins agricoles est possible, le développement de systèmes irrigués constitue pour les producteurs une option majeure d'adaptation face aux changements climatiques. En effet, elle leur offre dans une certaine mesure la possibilité de s'affranchir des risques climatiques et d'accéder à des marchés suffisamment rémunérateurs pour financer l'intensification des systèmes de production.

Cependant, le développement de cultures irriguées intensives s'accompagne généralement d'un accroissement des risques sanitaires pour les communautés rurales, liés à une exposition accrue des producteurs aux effets toxiques de produits phytosanitaires mal utilisés, à de possibles pollutions de l'eau, des sols, et des produits agricoles, ainsi qu'à des maladies vectorielles favorisées par le facteur hydrique.

La SPN2A entend de ce fait accompagner l'extension des surfaces irriguées au Niger par un dispositif de prévention des risques sanitaires de court et moyen-long termes dérivant de l'intensification agricole dans les périmètres irrigués. L'extension des surfaces irriguées sera appuyée par (i) la réhabilitation et l'aménagement d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface (barrages et retenues d'eau à usage hydroagricole ; prises d'eau en rivière et seuils d'épandage ; (ii) l'aménagement de mares et de bas-fonds ainsi que (iii) la promotion de la petite irrigation privée économe en eau.

Elle sera aussi obtenue par une meilleure maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale, en combinant la réalisation, la réhabilitation et la protection des forages pour la petite irrigation, ainsi que la diffusion de réserves d'eau (citernes, notamment), alimentées par pompage solaire dans les nappes facilement accessibles.

A l'aménagement des terres disposant d'un potentiel irrigable s'ajoutera la réhabilitation des terres irriguées menacées par des processus de dégradation des sols et de pollution.

Enfin, la SPN2A contribuera à améliorer les performances agroéconomiques et environnementales des systèmes de cultures irriguées au niveau des exploitations agricoles :

- en soutenant les initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées, par la promotion de techniques culturales permettant d'optimiser la gestion de l'eau dans les systèmes agricoles : systèmes de riziculture intensive (SRI), arrosage et assec alternés, (AWD), systèmes de culture sur mulch pailleux ou synthétique, irrigation en goutte à goutte, etc. ;
- en appuyant le renouvellement et le rajeunissement des vergers oasiens et en promouvant la gestion intégrée de la fertilité des sols et la lutte intégrée contre les ravageurs dans les systèmes irrigués.

### Principaux résultats visés par le programme 2.2. Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 2.2.1. Réhabilitation et réalisation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de 4 barrages et retenues d'eau à usage hydroagricole ;</li> <li>• Réhabilitation de 15 barrages et retenues d'eau à usage hydroagricole ;</li> <li>• Réalisation de 5 000 ha d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation ;</li> <li>• Réhabilitation de 2 000 ha d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation ;</li> <li>• Construction de 8 seuils d'épandage</li> <li>• Réhabilitation de 33 seuils d'épandage ;</li> <li>• Aménagement de 7 mares pour la petite irrigation.</li> </ul> |
| SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 182 forages à grande profondeur pour la petite irrigation, réalisés et protégés</li> <li>• 237 forages et puits maraîchers réhabilités et sécurisés pour la petite irrigation</li> <li>• 350 réserves d'eau (citernes) alimentées par pompage solaire installées</li> </ul>   |
| SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 368 000 ha de terres aménagées pour les cultures irriguées ou de décrue</li> <li>• 1 dispositif de suivi de l'impact écologique, environnemental et sanitaire de la petite irrigation</li> </ul>  |
| SP 2.2.4. Renforcement de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 producteurs sensibilisés / formés aux systèmes irrigués économes en eau : SRI, séchage et arrosage alternés, paillage, goutte à goutte, etc.</li> <li>• 1 programme d'appui à la diffusion de techniques d'irrigation économes en eau</li> </ul>   |
| SP 2.2.5. Appui au rajeunissement des vergers oasiens  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 171 ha de vergers oasiens renouvelés</li> </ul>   |
| SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité et la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 producteurs sensibilisés / formés à la gestion intégrée de la fertilité des sols</li> <li>• 25 000 producteurs sensibilisés / formés à la lutte intégrée contre les bio-agresseurs</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.2 pour la période 2020-2025, a été estimé à 78,728 milliards de FCFA**

### SP 2.2.1. Réalisation et réhabilitation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface

L'extension des surfaces irriguées nécessite des investissements conséquents dans la création et la réhabilitation d'ouvrages structurants à partir des eaux de surface. Plusieurs actions inscrites en cohérence avec la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN) sont prévues à cet égard :

- construction de 4 barrages et retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau ;
- réhabilitation de 15 barrages et retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau ;
- réalisation de 5 000 ha d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation ;
- réhabilitation de 2 000 ha d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation ;
- construction de 8 seuils d'épandage et réhabilitation de 33 seuils d'épandage ;
- aménagement de 7 mares pour la petite irrigation.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.1. Réhabilitation et réalisation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface | Structure en charge de l'activité et principales structures associées                                     | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Construction de petits barrages ou retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau  | MAG/EL, MHA, collectivités territoriales, communes, commissions foncières, associations d'irrigants, etc. | 12 704 575                            |
| Réhabilitation de petits barrages ou retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau  |   | 1 500 000                             |
| Réalisation d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation  |   | 19 000 000                            |
| Réhabilitation d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation   |   | 2 500 000                             |
| Construction de seuils d'épandage  |   | 904 000                               |
| Réhabilitation de seuils d'épandage  |   | 1 485 000                             |
| Aménagement de mares pour la petite irrigation   |   | 344 377                               |
| <b>Total</b>   |   |                                       |

### SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale

Pour développer la production agropastorale à partir des eaux souterraines, il est prévu :

- la réalisation et la protection de forages à grande profondeur pour la petite irrigation ;
- la réhabilitation et la sécurisation de forages et puits maraîchers pour la petite irrigation ;
- un soutien à la diffusion de réserves d'eau (citernes) alimentées par pompage solaire, par le biais d'une subvention de l'Etat.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines pour la production agropastorale | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Réalisation et protection de forages à grande profondeur pour la petite irrigation                | MHA, MAG/EL, collectivités territoriales                              | 2 681 221                             |
| Réhabilitation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation                                  |   | 616 200                               |
| Diffusion de réserves d'eau (350 unités)  | MAG/EL, MHA, collectivités, Ministère de l'énergie                    | 490 000                               |
| Diffusion d'installations de pompage solaire (350 unités)   |   | 910 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>4 697 421</b>                      |

### SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées

Afin de soutenir l'expression du potentiel de production irrigable, le plan d'action de la SPN2A prévoit :

- de subventionner l'aménagement de terres pour l'irrigation : protection du foncier (haies vives, clôture, endiguement), construction de bassins de rétention d'eau, planage et préparation du sol, installation de canaux / drains / systèmes d'irrigation appropriés, etc. ;
- de réhabiliter des terres irriguées ;
- d'effectuer le suivi de l'impact écologique, environnemental et sanitaire de la petite irrigation.



| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Aménagement de terres pour les cultures irriguées ou de décrue et réhabilitation de terres irriguées              | MAG/EL, collectivités territoriales, CR-PI, OP                               | 33 600 000                                   |
| Dispositif de suivi de l'impact écologique, environnemental et sanitaire de la petite irrigation                  | MAG/EL, ME/SU/DD, Ministère de la Santé Publique, CERMES, I3N                | 300 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>33 900 000</b>                            |

#### SP 2.2.4. Renforcement de l'efficience de l'eau dans les parcelles cultivées

Les producteurs irrigants bénéficieront d'un programme de renforcement de capacités (démonstration / formation et kits d'équipement) afin de favoriser la diffusion de techniques d'irrigation efficaces / économes en eau.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.4. Renforcement de l'efficience de l'eau dans les parcelles cultivées</b>                        | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Formation et sensibilisation des producteurs aux techniques d'irrigation économes en eau   | MAG/EL, MEPT, ME/SU/DD, RECA, SNCA, CR-PI                                    | 650 000                                      |
| Promotion de systèmes SRI  |  |  |
| Promotion de systèmes d'arrosage / séchage alternés  |  |  |
| Développement de l'usage de mulch pailleux et synthétiques   |  |  |
| Promotion des techniques de distribution d'eau renforçant l'efficience de l'eau dans les systèmes irrigués (goutte à goutte, etc.) |  |  |
| Promotion de la petite irrigation à faible consommation d'eau et à faible coût, valorisant les résultats de la recherche           | MAG/EL, MEPT, ME/SU/DD, RECA, SNCA, CR-PI                                    | 350 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>1 000 000</b>                             |

#### SP 2.2.5. Appui au rajeunissement des vergers oasiens

Une grande part des vergers actuellement exploités dans l'Air et le Kaouar ont été plantés il y a plus de 30 ans, et n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement jusqu'ici. Afin de maintenir la capacité productive des vergers et de développer le potentiel de production fruiticole, il est indispensable d'en programmer et soutenir le renouvellement. Les actions prévues par la SPN2A à cet égard visent à diversifier les variétés exploitées (notamment pour étaler les périodes de récolte) et soutenir les arboriculteurs dans le renouvellement progressif des vergers par des subventions de remplacement des arbres fruitiers et par des formations à la production de plants sains selon les standards internationaux. Ces actions sont intégrées dans un programme d'appui au renouvellement des vergers.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.5. Appui au rajeunissement des vergers oasiens</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Programme d'appui au renouvellement des vergers oasiens                              | MAG/EL, RECA, CRA, OP  | 42 750                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>42 750</b>                                |

#### SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SPN2A, il est prévu la formation / sensibilisation des producteurs à la gestion intégrée de la fertilité des sols et de la lutte intégrée contre les ravageurs.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Formation / sensibilisation des producteurs à la gestion intégrée de la fertilité des sols  | MAG/EL, SNCA (RECA, STD, et autres dispositifs de conseil), INRAN, ONG, OP   | 650 000                                      |
| Formation / sensibilisation des producteurs à la lutte intégrée contre les bio-agresseurs   |  |  |
| <b>Total</b>  |  | <b>650 000</b>                               |

### Programme 2.3. Appui au développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat

La SPN2A entend améliorer durablement les performances des systèmes de culture pluviaux en soutenant :

- la mise en œuvre de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des rendements des systèmes de cultures pluviales, basés notamment sur (i) la reconception de systèmes de culture en agriculture de conservation (CA) et en agriculture de conservation avec des arbres (CAWT) en zone soudanienne et soudano-sahélienne, et (ii) la mobilisation de plantes de services endémiques ou d'origine exogène ;
- la diffusion des pratiques de gestion durable des terres adaptées aux contextes locaux ;
- la promotion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale, combinant notamment (i) la gestion des semis (re-semis / sur-semis / mélanges variétaux / pépinières), (ii) la diversification des systèmes de cultures annuelles par la régénération naturelle assistée, (iii) la conduite d'associations végétales et de successions culturales incorporant des plantes de service et (iv) la mise en œuvre de systèmes de cultures associant annuelles et pérennes (ex : légumineuse arborée / céréale / légumineuse alimentaire).
- la diffusion de matériel végétal adapté face au climat, par l'amélioration de l'accessibilité physique et la promotion de l'usage de variétés améliorées de cycle court, tolérantes à la sécheresse et résistantes aux maladies, et par la valorisation de variétés locales performantes. Ceci concerne notamment les céréales, les légumineuses alimentaires, et les plantes à racine et tubercule ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées par la diffusion de technologies *ad-hoc* (hydro-rétenteurs, paillage du sol, systèmes de culture sur couvert végétal, etc.) ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale par (i) la diffusion de fosses compostières et de jachères améliorées et (ii) la collecte, le traitement et l'épandage d'urine et de déjections dans les systèmes de culture péri-urbains (déjà pratiqués dans certaines zones agraires).

Les principaux résultats visés par ce programme sont décrits dans le tableau suivant.

#### Principaux résultats visés par le programme 2.3 - Appui au développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et sécurisation des systèmes de cultures pluviales       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 projets locaux d'adaptation et de sécurisation des cultures pluviales soutenus</li> </ul>  |
| SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 référentiel de gestion durable des terres et de technologies d'AIC</li> <li>• 4 000 producteurs formés aux techniques de GDT/AIC</li> <li>• 19 250 ha de terres dégradées récupérées et remises en culture</li> <li>• 152 322 ha supplémentaires de RNA dans les parcelles cultivées.</li> </ul>  |
| SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 000 producteurs sensibilisés / formés aux pratiques endogènes de gestion des semis pour minimiser les risques (re-semis / sursemis / mélanges variétaux)</li> <li>• 10 000 producteurs sensibilisés / formés à la diversification des systèmes de cultures annuelles (associations végétales incluant les plantes de service et successions culturales)</li> <li>• 10 000 producteurs sensibilisés / formés à des techniques permettant un gain de temps sur la saison (repiquage de plants issus de pépinières, par exemple)</li> <li>• 10 000 producteurs sensibilisés formés à des systèmes de cultures mixtes combinant annuelles et pérennes (légumineuse arborée / céréale / légumineuse alimentaire par exemple)</li> </ul> |
| SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 500 producteurs sensibilisés / formés à l'utilisation de variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies</li> <li>• 116 645 tonnes de semences mises en place dans les régions pour les cultures cibles</li> <li>• 275 500 fagots / boutures de manioc supplémentaires mis à la disposition des producteurs</li> </ul>  |
| SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1500 producteurs sensibilisés / formés à l'utilisation d'hydro-rétenteurs</li> <li>• 1500 producteurs sensibilisés / formés au paillage du sol</li> <li>• 1500 producteurs sensibilisés / formés aux systèmes de type SCV</li> </ul>  |

|  |  |
|--|--|
| SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 000 fosses compostières construites</li> <li>• 61 857 ha de jachères améliorées par le semis de variétés facilitant la reconstitution de la fertilité des sols</li> <li>• 50 unités de collecte de déjections et d'urine pour épandage après traitement sur les systèmes de culture périurbains</li> </ul> |
| SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 ha sous agriculture de conservation (CA et CAWT) en zone soudanaise et soudano-sahélienne, dont 250 ha en semis direct sous couvert végétal (SCV)</li> <li>• 500 ha de cultures mobilisant des plantes de service (locales et d'origine exogène)</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.3 pour la période 2020-2025, a été estimé à 33,837 milliards de FCFA**

### SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales

Pour améliorer durablement les rendements des cultures pluviales, il est prévu dans le cadre de la SPN2A :

- l'organisation d'un appel à projets communautaires d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales, incluant un soutien à la formulation de projets ;
- un appui à la mise en œuvre de projets communautaires d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales, intégrant des technologies et pratiques d'agriculture intelligente face au climat.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Organisation et gestion d'un appel à projets locaux d'adaptation   | MAG/EL, collectivités locales, STD, ONG                               | 10 000                                |
| Soutien à la mise en œuvre de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales                              |   | 100 000                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>110 000</b>                        |

### SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat

Plusieurs actions sont prévues afin de favoriser la diffusion des pratiques de gestion durable des terres (GDT) et d'agriculture intelligente face au climat (AIC). Ce sont :

- la consolidation d'un référentiel de pratiques de GDT et d'AIC déclinées selon les contextes agraires ;
- le renforcement des capacités des producteurs en matière de GDT et d'AIC ;
- un appui à la diffusion de pratiques de GDT, incluant la récupération des terres dégradées et leur remise en culture, ainsi que la régénération naturelle assistée dans les parcelles cultivées.

Ces actions seront mises en œuvre en relation étroite avec les communes et les projets d'intervention dans les différentes zones concernées.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Consolidation d'un référentiel de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat décliné selon les contextes agraires  | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, RECA, OP, INRAN                               | 100 000                               |
| Appui à la diffusion de pratiques de GDT / AIC  | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA  | 260 000                               |
| Appui à la récupération et à la remise en culture des terres dégradées  | ME/SU/DD, MAG/EL, SNCA, OP, ONG, projets, STD, etc.                   | 3 850 000                             |
| Régénération naturelle assistée dans les parcelles cultivées  |   | 1 142 415                             |
| <b>Total</b>  |   | <b>5 352 415</b>                      |

### SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale

La SPN2A entend favoriser la diffusion de pratiques permettant de réduire les risques liés au climat dans les parcelles de cultures pluviales. Les actions envisagées à cet effet comprennent :

- la promotion de pratiques endogènes de gestion des semis (re-semis / sursemis / mélanges variétaux) ;
- la promotion de la diversification des systèmes de cultures annuelles, notamment par des successions culturales et des associations végétales incluant des plantes de service ;
- la promotion de la diffusion de techniques permettant un gain de temps sur la saison climatique (repiquage de plants issus de pépinières, par exemple) ;
- la promotion de systèmes de cultures hybridant annuelles et pérennes (ex : légumineuse arborée / céréale / légumineuse alimentaire).

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale                      | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Promotion des pratiques endogènes de gestion des semis (re-semis / sur-semis / mélanges variétaux)  | MAG/EL, SNCA, INRAN, RECA, ONG, STD, etc.                             | 650 000                               |
| Promotion de la diversification des systèmes de cultures annuelles (associations végétales incluant des plantes de service et successions culturales) |   |                                       |
| Promotion de la diffusion des techniques permettant un gain de temps sur la saison (repiquage de plants issus de pépinières, par exemple)             |   |                                       |
| Promotion de la diffusion de systèmes de cultures hybridant annuelles et pérennes (ex : légumineuse arborée / céréale / légumineuse alimentaire)      |   |                                       |
| <b>Total</b>  |   | <b>650 000</b>                        |

### SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat

Plusieurs actions seront mises en œuvre pour faciliter la diffusion de matériel végétal amélioré et adapté face au climat. Elles comprennent :

- la promotion de l'usage de variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies. A ce niveau, il s'agira notamment de soutenir l'expérimentation de variétés améliorées par des paysans pilotes qui bénéficieront par ailleurs d'un renforcement de capacités sur plusieurs thèmes techniques ;
- le renforcement de l'accessibilité physique à des variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies, par la mise en place subventionnée des semences en région ;
- la diffusion de matériel végétal sain pour la production de racines et tubercules (boutures et fagots de manioc exempts du virus de la mosaïque africaine du manioc, notamment).

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Promotion de l'usage de variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies                        | MAG/EL, INRAN, ME/SU/DD   | 97 500                                |
| Renforcement de l'accessibilité physique à des variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies | MAG/EL, DNP/GCA, CCA  | 23 329 000                            |
| Diffusion de matériel végétal sain pour la production de racines et tubercules   | MAG/EL, INRAN, ICRISAT, RECA, STD, ONG                                | 275 500                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>23 702 000</b>                     |

### SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées

Pour améliorer l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées, la SPN2A soutiendra la mise en place de démonstrations en milieu paysan et assurera le renforcement de capacités des producteurs sur différents thèmes techniques, incluant :

- l'utilisation d'hydro-rétenteurs ;
- la conduite de systèmes de culture sur mulch (pailleux ou synthétique) ;
- les systèmes de culture sur couvert végétal (voir SP 2.3.7)

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Formation et pré-diffusion de l'usage d'hydro-rétenteurs  | MAG/EL, INRAN, MEPT, RECA, ONG, collectivités, MESRI                         | 97 500                                       |
| Formation et pré-diffusion de l'usage de mulch pailleux et de paillage synthétique                            |  |  |
| Formation et pré-diffusion de systèmes de culture en semis direct sur couvert végétal (SCV) -> voir SP 2.3.7. |  |  |
| <b>Total</b>  |  | <b>97 500</b>                                |

### SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale

Plusieurs actions sont prévues pour favoriser une gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de cultures pluviales. Ce sont notamment :

- la diffusion de fosses compostières ;
- la collecte et l'épandage après compostage de déjections et d'urine dans les systèmes de culture péri-urbains (pratique déjà existante dans certaines zones) ;
- l'amélioration des jachères, en considérant à la fois les jachères relevant du domaine public et celles pratiquées par des propriétaires privés. Dans les deux cas, la SPN2A appuiera la mise en défens, l'aménagement des terres par des techniques éprouvées, et leur réensemencement par une diversité d'espèces / variétés propres à accélérer la régénération du milieu, telles que des légumineuses pérennes ou des herbacées à forte productivité de biomasse.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Diffusion de fosses compostières  | MAG/EL, ME/SU/DD, OP, ONG, RECA, SNCA  | 420 000                                      |
| Amélioration des jachères   |  | 3 092 850                                    |
| Collecte et épandage de déjections et d'urine dans les systèmes de culture péri-urbains                                   |  | 182 500                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>3 695 350</b>                             |

### SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture

Dans le sud de la zone agricole, le développement de l'agriculture de conservation constitue une voie d'intensification écologique et de diversification des systèmes de culture, comme cela a été démontré dans des zones agroécologiques et climatiques comparables d'Afrique subsaharienne.

La SPN2A prévoit à cet égard de soutenir la conception et la diffusion de systèmes de culture en agriculture de conservation (CA et CAWT), en zone soudanienne et soudano-sahélienne, s'appuyant sur 3 principes : couverture permanente du sol, zéro labour et conduite de successions et associations culturales mobilisant des plantes de couverture. Il s'agira également de favoriser la diffusion de plantes services locales et importées, performantes pour la restauration de la fertilité des sols, incluant des légumineuses fourragères.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture</b>                                 | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Conception et diffusion de systèmes de culture en agriculture de conservation (CA et CAWT), en zone soudanienne et soudano-sahélienne | MAG/EL, INRAN, MESRI, SNCA, RECA, OP   | 150 000                                      |
| Diffusion de plantes de services (locales et d'origine exogène)   | MAG/EL, INRAN, MESRI, SNCA, RECA, OP   | 80 000                                       |
| <b>Total</b>  |  | <b>230 000</b>                               |

### Programme 2.4. Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles

La SPN2A entend sécuriser les performances des systèmes d'élevage et contribuer à leur résilience :

- en renforçant la couverture vétérinaire et la surveillance épidémiologique. Des mesures sont prévues en faveur de la prévention et la lutte contre les épizooties, incluant des investissements dans la santé animale, le renforcement des dispositifs de surveillance épidémiologique animés par les services déconcentrés de l'élevage, ainsi que la construction et l'équipement de Cellules d'Intervention de Base (postes vétérinaires) ;
- en renforçant la disponibilité et l'accessibilité en aliments pour le bétail et en intrants zootechniques.

## Principaux résultats visés par le programme 2.4. Sécurisation alimentaire et vétérinaire des systèmes d'élevage sédentaires et mobiles

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 2.4.1. Sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 centrales communales d'alimentation de bétail (CCAB) de 100 tonnes chacune créées dans le cadre de la Maison du Paysan</li> <li>• 500 banques d'aliments bétail de 10 tonnes chacune créées</li> </ul>  |
| SP 2.4.2. Prévention des épizooties et zoonoses dans les filières de production animale | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 centres pastoraux intégrés associant santé humaine et animale créés et équipés</li> <li>• 10 parcs - couloirs de vaccination mis en place dans les centres pastoraux intégrés</li> <li>• 10 cellules d'intervention de base (CIB) créées et équipées</li> <li>• 3 laboratoires d'analyse supplémentaires créés et opérationnalisés</li> <li>• 1 antenne du Labocel créée pour la région de Diffa</li> <li>• 1 unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au niveau du Labocel</li> <li>• 1 programme de redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et la mise en œuvre d'une réponse rapide (communication, contrôle et éradication)</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.4 pour la période 2020-2025, a été estimé à 7,598 milliards de FCFA**

### SP 2.4.1. Sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel

Des investissements seront réalisés pour sécuriser l'alimentation animale du cheptel présent à l'année et accueilli dans les territoires locaux (i.e. cheptel sédentaire, mobile, transhumant et nomade). Ils concernent :

- la création de centrales communales d'alimentation de bétail (CCAB) dans le cadre de la Maison du Paysan. Chacune de ces centrales est dotée de 100 tonnes d'aliments pour le bétail ;
- la création de banques d'aliments pour le bétail, dotées chacune de 10 tonnes d'aliments.

La sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel est par ailleurs appuyée par plusieurs actions inscrites dans le programme 1.5 (promotion de cultures fourragères, valorisation de sous-produits agro-industriels, et régénération des pâturages naturels pour améliorer leurs qualités nutritives).

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.4.1. Sécurisation des systèmes d'alimentation du cheptel  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées   | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Appui à l'opérationnalisation des Centrales Communales d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (100 tonnes) dans le cadre de la Maison du Paysan | MAG/EL, collectivités territoriales, STD, OP, RECA, ONG, secteur privé. | 3 000 000                             |
| Création de banques d'aliments pour bétail (10 tonnes)   |   | 2 457 500                             |
| <b>Total</b>   |   | <b>5 457 500</b>                      |

### SP 2.4.2. Prévention des épizooties et zoonoses dans les filières animales

Plusieurs mesures du plan d'action visent à renforcer la prévention des épizooties et zoonoses dans les filières de production animale. Elles comprennent :

- la création et l'aménagement de centres pastoraux intégrés associant santé humaine et animale ;
- la construction des parcs - couloirs de vaccination ;
- le renforcement des services déconcentrés de l'élevage par la construction et l'équipement de Cellules d'Intervention de Base (postes vétérinaires) ;
- la construction de 3 laboratoires de surveillance épidémiologique.
- un programme de redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et une réponse rapide (communication, contrôle et éradication) ;
- la création et l'opérationnalisation d'une antenne du LABOCEL à Diffa. Cette antenne permettra de couvrir la zone pastorale Est en moyens analytiques ;
- l'installation et l'opérationnalisation d'une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au sein du LABOCEL. Cette unité devrait permettre de renforcer les capacités du LABOCEL dans la lutte contre les zoonoses.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.4.2. Prévention des épizooties et zoonoses dans les filières animales</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Création et aménagement de centres pastoraux intégrés associant santé humaine et animale   | MAG/EL, collectivités territoriales, STD, OP, RECA, ONG, secteur privé       | 1 000 000                                    |
| Construction des parcs - couloirs de vaccination dans les zones couvertes par les centres pastoraux intégrés   | MAG/EL, collectivités territoriales, STD, OP, RECA, ONG, secteur privé       | 40 000                                       |
| Renforcement des services déconcentrés de l'élevage par la construction et équipement de Cellules d'Intervention de Base (CIB).  | MAG/EL, conseils régionaux, STD  | 400 000                                      |
| Création de laboratoires de surveillance épidémiologique   | MAG/EL, CERMES, STD  | 135 000                                      |
| Création et opérationnalisation d'une antenne du LABOCEL à Diffa   | MAG/EL, CERMES   | 300 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (communication, contrôle et éradication) | MAG/EL, Collectivités territoriales, CERMES                                  | 50 000                                       |
| Installation et opérationnalisation d'une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au niveau du LABOCEL  | MAG/EL, LABOCEL, CERMES  | 215 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>2 140 000</b>                             |

### Programme 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires

La SPN2A appuiera l'intensification durable des systèmes d'élevage sédentaires, dans une perspective d'accroissement des revenus des éleveurs pour faire face aux chocs de diverses natures. Les projets soutenus dans le cadre de la mise en œuvre de la SPN2A concernent notamment le développement de l'aviculture intensive, la création de fermes laitières en stabulation permanente valorisant les déjections animales (recyclage et bio-digestion du fumier), et le développement de systèmes d'embouche ovine et bovine. L'appui à l'intensification des systèmes d'élevage s'accompagnera de la diffusion de races animales améliorées tolérantes face au climat et du renforcement de la disponibilité en aliments pour le bétail.

#### Principaux résultats visés par le programme 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires

| <b>Sous-programmes</b>  | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>  |
|---|--|
| SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales tolérantes au climat                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme de sélection génétique et de diffusion de races améliorées</li> </ul>   |
| SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et l'agro-élevage sédentaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 centres avicoles intensifs créés</li> <li>• 55 fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente) créées</li> <li>• 500 unités de transformation artisanale du lait mises en place</li> <li>• 1 000 fermes avec étable et clôture créées pour l'embouche ovine intensive</li> <li>• 500 fermes avec étable et clôture créées pour l'embouche bovine intensive</li> <li>• 190 unités de biogaz mises en place pour le recyclage et la bio-digestion du fumier</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.4 pour la période 2020-2025, a été estimé à 19,118 milliards de FCFA**

#### SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales tolérantes au climat

Pour améliorer les performances zootechniques de l'élevage sédentaire dans un contexte de changement climatique, la SPN2A contribuera à la diffusion d'espèces animales adaptées en soutenant :

- d'une part l'amélioration génétique du cheptel à travers (i) une sélection massale basée sur le pro genitest ; (ii) l'introduction, par insémination artificielle, de gènes de races performantes mondialement connues comme la pie noire ou la charolaise et (iii) le croisement de races locales (bovine ou ovine, notamment) ;
- d'autre part la diffusion auprès des éleveurs de géniteurs de races locales améliorées en station (telles que la chèvre rousse de Maradi, la race taurine kouri (région de Diffa), le zébu azaouak pour Tahoua, Tillabéry, Dosso et Zinder, le balibali ou mouton peul, le balami et le mouton touareg) dans les régions où sont implantés des centres de multiplications de bétail (Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et Tillabéri) ;
- enfin la diffusion auprès des éleveurs de races croisées par insémination artificielle (métissages réalisés dans la région de Diffa et Zinder à partir d'une race ovine soudanaise, par exemple).

Les actions prévues s'inscrivent en continuité des programmes d'amélioration génétique (races locales et importées) déjà mis en œuvre au Niger depuis de nombreuses années. Ces programmes de sélection s'inscrivent dans un temps long s'étendant sur la totalité de la période visée par la SPN2A au-delà. Ils nécessitent un système performant de suivi des reproducteurs et de la descendance.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales tolérantes face au climat</b>                         | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Programme d'appui à l'amélioration génétique du cheptel et à la diffusion de races améliorées tolérantes face au climat | MAG/EL, OP d'éleveurs, STD   | 500 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>500 000</b>                               |

### SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et l'agro-élevage sédentaire

Plusieurs actions seront mises en œuvre pour favoriser l'intensification de l'élevage et de l'agro-élevage sédentaire, incluant (i) un renforcement des circuits d'approvisionnement, (ii) des subventions et crédits d'investissement et de modernisation et (iii) des formations pour renforcer les capacités des éleveurs. La sélection des exploitations bénéficiaires s'appuiera sur les mécanismes existants, notamment au niveau du FISAN. Le plan d'action entend en particulier contribuer :

- au développement de l'aviculture intensive par (i) le renforcement des circuits d'approvisionnement en intrants (poussins d'un jour, vaccins, aliments et médicaments), (ii) des subventions d'investissement en faveur des aviculteurs villageois pour la construction de poulaillers et kiosques de vente, (iii) le renforcement des capacités techniques et commerciales des aviculteurs par la formation et (iv) un appui à leur engagement dans des démarches de labellisation.
- au développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente), notamment par (i) des subventions et crédits de modernisation des élevages pour favoriser l'investissement (étables, enclos, systèmes d'abreuvement adaptés, etc.), (ii) un soutien au développement de l'insémination artificielle, (iii) le renforcement de l'accessibilité aux équipements et aux intrants zootechniques et vétérinaires, ainsi que (iv) la formation des éleveurs ;
- à l'intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine ou bovine, notamment par (i) des crédits d'investissement et subventions (pour la construction d'abris, l'installation de systèmes d'abreuvement à volonté, la création d'unités de stockage de sous-produits agricoles et paille de brousse, et l'acquisition d'animaux maigres), (ii) un renforcement des circuits d'approvisionnement en aliments concentrés, ainsi que (iii) la formation des emboucheurs.
- au développement d'unités de collecte et transformation artisanale du lait, par des subventions et crédits d'investissement dans des unités mobiles de collecte (mini-laiteries assurant l'achat et la collecte du lait frais, son transport, et sa conservation réfrigérée) et dans des petites unités artisanales de transformation (fabrication de beurre, fromage, yaourts, etc.).
- au recyclage des lisiers / fumiers : il s'agira ici de développer l'installation d'unités de biogaz de démonstration, et d'appuyer la diffusion des fosses fumières et compostières.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et de l'agro-élevage sédentaire</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> |   | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|---|--|
| Soutien au développement de l'aviculture intensive  | MAG/EL   | OP d'éleveurs, privés (vendeurs d'aliments, etc.), ONG, STD, collectivités territoriales, FISAN | 1 106 356                                    |
| Appui au développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)                            | MAG/EL   |   | 550 000                                      |
| Appui au développement d'unités de transformation artisanale du lait  | MAG/EL   |   | 2 750 000                                    |
| Soutien à l'intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine                                   | MAG/EL   |   | 8 109 463                                    |
| Soutien à l'intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine                                  | MAG/EL   |   | 6 000 000                                    |
| Recyclage et bio-digestion du fumier  | MAG/EL, ME/SU/DD, SNCA, RECA, OP, CRA, ONG, STD                              |   | 102 400                                      |
| <b>Total</b>  |  |   | <b>18 618 220</b>                            |



## Programme 2.6. Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)

La SPN2A contribuera à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants) par différentes actions :

- des investissements structurants en hydraulique pastorale ;
- le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion sociale des ouvrages d'hydraulique pastorale, de gestion concertée des parcours et des ressources pastorales, et de médiation des conflits ;
- la gestion concertée des parcours en zone agropastorale et pastorale, incluant la définition, la délimitation et la gestion de zones de repli en cas de chocs et crises majeures ;
- la définition concertée de stratégies ciblées d'aménagement et de gestion de l'espace, déclinées par type d'espace et de mobilités, incluant l'aménagement concerté de mares, de puits et de forages pour l'abreuvement du bétail, appuyé par des conventions locales autour de la gestion de l'eau ;
- le soutien au développement de l'agro-pastoralisme et du sylvo-pastoralisme.

### Principaux résultats visés par le programme 2.6. Sécurisation de la mobilité des systèmes d'élevage nomades et transhumants.

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 mares aménagées pour l'abreuvement du bétail</li> <li>• 550 puits aménagés pour l'abreuvement du bétail</li> <li>• 47 équivalents points d'eau modernes (forages et puits) aménagés de façon concertée pour l'hydraulique pastorale</li> <li>• 672 conventions locales autour de la gestion de l'eau</li> <li>• 500 éleveurs et producteurs leaders formés en gestion sociale de l'eau / des ouvrages d'hydraulique pastorale</li> </ul>   |
| SP 2.6.2. Gestion concertée des espaces pastoraux et sécurisation des mobilités pastorales | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 concertations locales multi-acteurs pour définir des stratégies ciblées d'aménagement de l'espace en zone pastorale</li> <li>• 1 étude de prédéfinition des zones de repli possible en cas de crise</li> <li>• 33 chartes de gestion de l'espace définissant des zones de repli en cas de crise, et précisant les modalités de leur gestion</li> <li>• Aménagement de 5 000 ha en zone pastorale et de zones de repli</li> <li>• 500 éleveurs et producteurs leaders formés en médiation des conflits</li> <li>• 5 062 ha de forêts dégradées réhabilitées et exploitées en sylvopastoralisme</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.6 pour la période 2020-2025, a été estimé à 11,706 milliards de FCFA**

#### SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau

Des investissements en hydraulique pastorale seront réalisés pour sécuriser l'abreuvement du cheptel. Ces investissements concernent :

- l'aménagement de mares pour l'abreuvement du bétail. Il s'agira ici de mettre en place et former des comités d'aménagement qui assureront l'identification des différents usages, le balisage de l'espace, la matérialisation des voies d'accès à la mare pour le bétail tout en laissant libre des espaces pour d'autres activités (maraîchage, cultures fourragères, pêche, etc.) ;
- l'aménagement de puits pour l'abreuvement du bétail. Ceci comprend la mise en place d'abreuvoirs, le cimentage du pourtour des puits, l'installation de poulies et de cordes pour le puisage, ainsi que la mise en place et la formation d'un comité de gestion ;
- l'aménagement concerté de forages et de puits (hydraulique pastorale) ;
- l'élaboration de conventions locales autour de la gestion de l'eau ;
- le renforcement des capacités en matière de gestion sociale de l'eau / des ouvrages d'hydraulique pastorale et en matière de médiation sociale des conflits autour de l'accès à l'eau. Le développement d'une gestion sociale de l'eau prenant en compte les besoins et enjeux des différents acteurs constitue en effet une condition nécessaire à la durabilité de l'exploitation des ressources hydriques par différents types d'usagers.

Les fonds prévus permettront de former des médiateurs et d'appuyer la mise en place et/ou l'opérationnalisation de cadres de concertation / médiation autour de la gestion des ressources en eau, en lien avec les conseils municipaux.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau</b>     | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                          | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Aménagement de mares pour l'abreuvement du bétail  | MAGEL, MHA, Code rural, Ministère de l'équipement, collectivités, autorités déconcentrées, STD, ONGs, | 15 000                                       |
| Aménagement de puits pour l'abreuvement du bétail  |   | 8 250 000                                    |
| Aménagement concerté de forages et de puits (hydraulique pastorale)                                      |   | 958 800                                      |
| Elaboration de conventions locales autour de la gestion de l'eau   |   | 125 000                                      |
| Renforcement des capacités en matière de gestion sociale de l'eau / des ouvrages d'hydraulique pastorale |   | 32 500                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>9 381 300</b>                             |

### SP 2.6.2. Gestion concertée des espaces pastoraux et sécurisation des mobilités pastorales

Ce sous-programme cible la gestion concertée des espaces situés dans la zone pastorale et la sécurisation de l'élevage mobile qui y est pratiqué. Il est complémentaire des sous-programmes 2.1.2. et 2.1.3 dans lesquels des actions sont prévues pour sécuriser la mobilité pastorale en zone agricole et agropastorale.

Les mesures prévues comprennent :

- la définition concertée de stratégies d'aménagement ciblé de l'espace en zone pastorale, à partir de concertations entre les différents usagers qui seront animées par les collectivités locales ;
- la définition concertée et la matérialisation par des chartes de gestion de l'espace (i) des zones mobilisables pour le repli des éleveurs en cas de crise, (ii) des modalités spécifiques de gestion de ces zones de repli en temps de crise et (iii) des conditions de déclenchement de ces modalités de gestion ;
- un dispositif de soutien à l'aménagement de l'espace en faveur de l'élevage mobile, dans la zone pastorale et dans les zones de repli, sur la base de projets présentés dans cette optique par les collectivités locales ;
- un renforcement des capacités de 500 éleveurs et producteurs leaders en matière de médiation des conflits autour de l'accès aux espaces pastoraux ;
- la promotion du sylvo-pastoralisme. Cette pratique a pour objectif principal d'améliorer l'alimentation des animaux tout en créant des revenus pour les pasteurs riverains de la ressource. L'espace aménagé est géré par un cadre de concertation.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.6.2. Soutien à la mobilité des éleveurs nomades et pastoraux</b>                                | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>  | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Définition concertée de stratégies ciblées d'aménagement de l'espace en faveur de l'élevage mobile dans la zone pastorale       | Code rural, MAG/EL, autorités déconcentrées, conseils régionaux, maires, ONG, OP d'éleveurs, collectivités locales                        | 250 000                                      |
| Programme d'appui à la définition et à la délimitation concertée de zones de repli en cas de crise.                             |   | 250 000                                      |
| Elaboration de chartes de gestion de l'espace définissant les espaces de repli et les modalités de leur gestion en cas de crise |   | 33 000                                       |
| Dispositif de soutien à l'aménagement des espaces pastoraux et des zones de repli   | Collectivités locales, code rural, MAG/EL, autorités déconcentrées, conseils régionaux, maires, ONG, OP d'éleveurs, collectivités locales | 1 000 000                                    |
| Renforcement des capacités en matière de médiation des conflits autour de la gestion des espaces pastoraux                      | Code rural, MAG/EL, autorités déconcentrées, conseils régionaux, maires, ONG, OP, collectivités locales                                   | 32 500                                       |
| Promotion du sylvo-pastoralisme   | ME/SU/DD, MAG/EL, STD, collectivités locales  | 759 300                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>2 324 800</b>                             |

## Programme 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles

La diversification des moyens d'existence constitue une clé de l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques, parmi d'autres facteurs de risques. La diversification est ici considérée dans un sens large. Elle peut être agricole (nouvelles productions, nouvelles activités agro-sylvo-pastorales), para-agricole (activités de transformation, prestations de service agricole, etc.) et/ou non agricole (nouvelles activités économiques). La SPN2A entend encourager la diffusion de nouveaux systèmes de culture et d'élevage, incluant l'aquaculture, et favoriser l'intégration de nouvelles activités économiques par les ménages ruraux. Elle favorisera les synergies entre les activités de production au sein des exploitations, par la promotion de l'agroforesterie et de l'intégration agriculture-élevage. La SPN2A appuiera également le développement d'activités génératrices de revenus en faveur des producteurs et des productrices les plus vulnérables, tout en réduisant les obstacles et contraintes à la mobilité saisonnière et temporaire qui demeure une option clé d'adaptation face au climat.

### Principaux résultats visés par le programme 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 85 étangs aménagés pour la pisciculture (17 de plus qu'en 2020)</li> <li>• 56 230 tonnes de production piscicole annuelle</li> <li>• 169 mares empoissonnées (56 mares de plus qu'en 2020)</li> <li>• 6 400 producteurs formés</li> <li>• 144 475 ha plantés en systèmes agroforestiers</li> <li>• 8 495 tonnes de semences mises annuellement à la disposition des producteurs vulnérables (404 tonnes de plus qu'en 2020)</li> <li>• 6 400 producteurs sensibilisés / formés au renforcement de l'intégration agriculture-élevage (dans les exploitations et entre les exploitations)</li> </ul> |
| SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 projets de développement d'activités de prestations de service soutenus</li> <li>• 1 000 projets de développement d'activités de transformation des produits agricoles soutenus</li> <li>• 750 groupes de producteurs / productrices vulnérables appuyés pour le développement d'activités génératrices de revenus (250 de plus qu'en 2020)</li> </ul>   |
| SP 2.7.3. Soutien aux mobilités saisonnières et temporaires       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme d'appui au suivi et à la sécurisation des différentes formes de mobilité humaine et animale, saisonnières et temporaires, mises en œuvre par les producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 2.7 pour la période 2020-2025, a été estimé à 29,373 milliards de FCFA**

#### SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations

Les actions prévues par la SPN2A pour soutenir la diversification des exploitations comportent :

- l'aménagement et l'empoissonnement d'étangs et de mares pour soutenir le développement de systèmes piscicoles ;
- le soutien au développement et à la mise en œuvre de projets agroforestiers ;
- un appui au renforcement de l'intégration agriculture-élevage (dans les exploitations et entre les exploitations) ;
- la mise à disposition de semences auprès des producteurs les plus vulnérables.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations               | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Développement de l'aquaculture (création et empoissonnement d'étangs)                                 | ME/SU/DD, collectivités locales, ONG, projets, MAG/EL                 | 282 000                               |
| Renforcement des capacités des producteurs en conception et gestion de systèmes agroforestiers        | ME/SU/DD, MAG/EL, ONG, pépiniéristes                                  | 416 000                               |
| Promotion de l'agroforesterie   |   | 4 521 923                             |
| Renforcement de l'intégration agriculture-élevage (dans les exploitations et entre les exploitations) | MAG/EL, MEPT  | 416 000                               |
| Mise à disposition de semences auprès des producteurs vulnérables                                     | DNPGCA, CCA, STD, collectivités territoriales                         | 21 237 500                            |
| <b>Total</b>  |   | <b>26 873 423</b>                     |

### SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations

Dans le cadre de la SPN2A, plusieurs mesures sont prévues afin de soutenir la diversification économique des exploitations par le développement :

- d'activités de prestation de service, notamment dans les métiers connexes à l'agriculture (réparation de motopompe, forage, etc.) ;
- d'activités de transformation des produits agricoles ;
- d'activités commerciales ou artisanales.

Ce soutien prendra la forme de formations professionnelles et de dotation des bénéficiaires en kits techniques de démarrage pour initier la mise en œuvre des activités de diversification.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Soutien au développement d'activités de prestation de service (métiers connexes, etc.)           | MEPT, MAG/EL, collectivités locales  | 500 000                                      |
| Soutien au développement d'activités de transformation des produits agricoles                    | MEPT, MAG/EL, collectivités locales, CRA                                     | 500 000                                      |
| Soutien au développement d'activités commerciales ou artisanales                                 | MEPT, MAG/EL, collectivités locales, CRA                                     | 500 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>1 500 000</b>                             |

### SP 2.7.3. Soutien aux mobilités saisonnières et temporaires

Les mobilités saisonnières et temporaires constituent une stratégie de diversification économique et d'adaptation face aux aléas de diverses natures qui est mise en œuvre par de nombreux producteurs. Dans un contexte d'insécurité croissante, la sécurisation des mobilités nécessite notamment de renforcer le suivi des mouvements interrégionaux et transfrontaliers, d'accentuer l'information des migrants temporaires sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer sur leur parcours, de contrôler la bonne observance des accords entre pays de départ et pays d'accueil, de disposer de moyens de rapatriement en cas de problème avéré et de soutenir la délivrance de laissez-passer. Ce sont ces différents éléments qui seront appuyés par le plan d'action de la SPN2A.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 2.7.3. Soutien aux mobilités saisonnières et temporaires</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                     | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Programme d'appui au suivi et à la sécurisation des mobilités saisonnières et temporaires  | MAG/EL, Ministère de l'intérieur, collectivités territoriales, Ministère de l'action humanitaire | 1 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>1 000 000</b>                             |

### 3.3. Activités rattachées à l'ES3 : Les fonctions support à la production agricole appuient efficacement la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat.

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, six (6) produits ont été identifiés et retenus :

- P3.1 : Les résultats de la recherche-action en faveur de l'adaptation sont valorisés et diffusés.
- P3.2 : Les producteurs ont localement accès à du matériel végétal et des intrants adaptés.
- P3.3 : Les producteurs ont accès à un conseil agricole adapté à leurs besoins.
- P3.4 : Les producteurs ont accès à des systèmes d'information rurale efficaces, efficaces et utiles pour la prise de décision tactique et stratégique.
- P3.5 : Les capacités des producteurs à développer des systèmes climato-intelligents sont renforcées.
- P3.6 : Des services financiers efficaces appuient la transition des exploitations vers l'AIC

Les activités considérées pour atteindre ces produits s'intègrent dans 6 programmes et 27 sous-programmes.

Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 89,939 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Axe 3 : Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|--|-----------------------------|
| <b>P 3.1. Soutien aux activités de recherche-action centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat</b>                          | <b>4 620 000 000</b>        |
| SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative  | 615 000 000                 |
| SP 3.1.2. Optimisation des calendriers culturaux par modélisation  | 260 000 000                 |
| SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants / redirection des systèmes de culture   | 210 000 000                 |
| SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens                                       | 475 000 000                 |
| SP 3.1.5. Identification, évaluation, et valorisation des stratégies locales d'adaptation face aux facteurs de vulnérabilité                               | 105 000 000                 |
| SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines   | 700 000 000                 |
| SP 3.1.7. Méthode de vulgarisation et de diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC   | 80 000 000                  |
| SP 3.1.8. Recherches en santé animale - lutte contre les épizooties  | 550 000 000                 |
| SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol et en eau   | 285 000 000                 |
| SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques | 1 340 000 000               |
| <b>P 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants agricoles et zootechniques et à l'équipement</b>  | <b>53 666 740 555</b>       |
| SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants  | 1 050 682 000               |
| SP 3.2.2. Soutien au développement de banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes  | 2 366 058 555               |
| SP 3.2.3. Amélioration de l'accessibilité des engrais pour les producteurs   | 50 000 000 000              |
| SP 3.2.4. Renforcement de l'accès à l'équipement agricole  | 250 000 000                 |
| <b>P 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole</b>               | <b>3 318 000 000</b>        |
| SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA   | 2 135 000 000               |
| SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'AIC  | 333 000 000                 |
| SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies en AIC par le conseil agricole  | 850 000 000                 |
| <b>P 3.4. Renforcement de la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par des systèmes d'information performants</b>                      | <b>1 305 000 000</b>        |
| SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles   | 185 000 000                 |
| SP 3.4.2. Appui au développement d'un système intégré d'information et d'alerte pastorale  | 400 000 000                 |
| SP 3.4.3. Appui à la gestion et la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat       | 520 000 000                 |
| SP 3.4.4. Appui au Centre d'échange d'information sur la Biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la Diversité Biologique             | 200 000 000                 |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>P 3.5. Renforcement des capacités des producteurs en matière d'adaptation face au climat</b>  | <b>1 529 000 000</b>  |
| SP 3.5.1. Renforcement de capacités des organisations professionnelles sur l'utilisation de l'information sur les changements climatiques et sur l'adaptation en AIC                             | 300 000 000           |
| SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée  | 954 000 000           |
| SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique  | 275 000 000           |
| <b>P 3.6. Développement de l'accès à des services et produits financiers en faveur de l'adaptation face au climat</b>  | <b>25 500 000 000</b> |
| SP 3.6.1. Consolidation et renforcement des moyens du FISAN en faveur du développement agricole durable  | 21 000 000 000        |
| SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et service financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC | 3 500 000 000         |
| SP 3.6.3. Appui aux organisations paysannes pour développer des services financiers adaptés à leurs membres  | 1 000 000 000         |

### Programme 3.1. Soutien aux activités de recherche centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat

La recherche, notamment agronomique, a mis au point de nombreuses variétés, espèces, systèmes de culture et technologies pouvant soutenir l'adaptation des producteurs face aux changements climatiques et améliorer leur résilience face aux chocs, notamment d'origine climatique. Cependant, de nombreux résultats de recherche demeurent insuffisamment valorisés par les producteurs. Il est donc nécessaire de développer et mettre en œuvre des démarches appropriées d'accompagnement des processus d'innovation, incluant l'ajustement participatif des innovations techniques selon les contextes. Par ailleurs, un effort de recherche reste nécessaire pour combler plusieurs lacunes de connaissances sur l'adaptation. Partant de ces constats, la SPN2A soutiendra des programmes de recherche ancrés dans le développement de la résilience des producteurs et de leur adaptation face au climat :

- en renforçant les moyens du Fonds d'Appui à la Recherche Scientifique et à l'Innovation Technologique (FARSIT), rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- en appuyant l'opérationnalisation du Centre National de la Recherche Scientifique du Niger ;
- en confortant le rôle du Conseil National de la Recherche Agricole du Niger.

Les actions conjointes de ces structures de coordination de la recherche nigérienne permettront de diffuser et de valoriser les résultats scientifiques en milieu rural, en lien avec les organisations parties prenantes du Système National de Conseil Agricole, incluant le Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger, les services techniques déconcentrés, les organisations paysannes et les dispositifs privés de conseil.

Les projets déposés auprès du FARSIT pourront présenter un caractère disciplinaire ou pluridisciplinaire. Les thématiques de recherche soutenues par la SPN2A concerneront notamment :

- l'amélioration génétique des races animales locales ;
- la sélection variétale, la valorisation des variétés locales, et l'évaluation variétale participative ;
- l'optimisation des calendriers culturaux et des systèmes de culture, notamment par modélisation ;
- la conception-évaluation de systèmes de culture innovants et la reconception des systèmes de culture ;
- l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par divers agroécosystèmes sahéliens ;
- l'identification, l'évaluation, et la promotion des stratégies endogènes d'adaptation face aux risques ;
- la sécurisation des mobilités pastorales et humaines ;
- les méthodes pertinentes de vulgarisation / diffusion des technologies pour l'adaptation en AIC.
- la lutte contre les épizooties favorisées par les changements climatiques ;
- les méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité dans un contexte de changement climatique ;
- la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques.

**Principaux résultats visés par le programme 3.1. Soutien aux activités de recherche centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat**

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude actualisée sur l'adaptation de la chèvre rousse et des races Kouri et Azawak aux autres régions du Niger</li> <li>• 1 programme de recherche sur les espèces halieutiques adaptées aux nouvelles conditions climatiques / hydrologiques</li> <li>• 1 programme de recherche variétale centré sur le développement de variétés à cycle court, résistantes aux stress hydriques</li> <li>• 1 processus d'accès partagé aux avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques</li> </ul>   |
| SP 3.1.2. Optimisation des calendriers cultureux par modélisation  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Essais agronomiques pour étendre à d'autres cultures / variétés les modèles de prévision existants (SARA-H, SARA-O, etc.)</li> <li>• Des calendriers cultureux en production pluviale et irriguée optimisés pour minimiser les risques liés au climat</li> </ul>   |
| SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 études d'évaluation de systèmes de culture innovants (systèmes en bandes alternées, systèmes de culture dans les ouvrages antiérosifs, systèmes de cultures mobilisant des techniques d'irrigation innovantes)</li> <li>• 1 programme de recherche en conception-évaluation de systèmes de culture innovants</li> </ul>  |
| SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude d'évaluation de la contribution des gommeraias à l'amélioration des conditions de vie des populations</li> <li>• 1 évaluation coûts/bénéfices de la gestion des parcours pastoraux</li> <li>• 1 évaluation coûts/bénéfices du développement de la petite irrigation déclinée dans les différentes zones agraires du Niger</li> <li>• 1 évaluation coûts/bénéfices des actions de restauration des sols dans les différents écosystèmes / zones agraires du pays</li> <li>• 1 étude sur l'adaptation de l'apiculture en zone aride et en zone semi-aride</li> <li>• 1 étude sur le rôle des produits forestiers non ligneux et halieutiques pour la résilience des communautés</li> </ul> |
| SP 3.1.5. Identification, évaluation, et promotion des stratégies locales d'adaptation face aux facteurs de vulnérabilité                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche sur les stratégies endogènes d'adaptation face au climat dans les domaines de la production végétale, production animale, de l'exploitation des ressources forestières et de la mise en valeur des ressources halieutiques</li> </ul>  |
| SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude sur les systèmes de suivi des mouvements des troupeaux et sur les stratégies d'adaptation spatiale des éleveurs transhumants et nomades</li> <li>• 1 observatoires de recherche sur l'adaptation face au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines</li> </ul>   |
| SP 3.1.7. Méthodes de vulgarisation et de diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 guide actualisé d'installation et de gestion des champs école agro-pastoraux</li> <li>• 1 programme de recherche en méthodologie de la vulgarisation technique</li> </ul>  |
| SP 3.1.8. Recherches en santé animale et lutte contre les épizooties   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme de recherches conjointes sur la lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose</li> <li>• 1 étude sur les épizooties de la faune sauvage au Niger</li> </ul>  |
| SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude sur les plantes envahissantes submergées</li> <li>• 1 programme de recherche sur les méthodes innovantes de gestion des ressources naturelles</li> <li>• 1 programme de recherche sur la valorisation des espèces fauniques et piscicoles</li> </ul>   |
| SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme de recherche sur la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques</li> <li>• 1 étude sur le relèvement des pêcheurs (Sorko)</li> <li>• 1 programme de recherche sur la faisabilité de la reconversion des acteurs tirant leur revenu du secteur AFOLU (foresterie, agriculture, élevage, apiculture, pisciculture/pêche)</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.1 pour la période 2020-2025, a été estimé à 4,620 milliards de FCFA**

### SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative

Plusieurs actions de recherche visant à créer de nouvelles variétés cultivées et des races animales performantes et tolérantes face aux conditions climatiques seront soutenues, parmi lesquelles :

- l'actualisation de l'étude sur l'adaptation de la chèvre rousse aux autres régions du Niger ;
- la réalisation d'une étude sur l'adaptation des races Kouri et Azawak aux autres régions du Niger. Les régions de Tillabéri, Dosso et Maradi seront visées pour 2025, complétées par les autres régions d'ici 2035.
- la conduite d'un projet de recherche sur les espèces halieutiques adaptées aux nouvelles conditions climatiques et écologiques ;
- un appui aux recherches sur les variétés à cycle court, résistantes au stress hydrique. Il s'agira dans ce cadre de renforcer les programmes existants au niveau de l'INRAN et des universités, en lien avec l'Institut International de Recherche sur les Cultures des zones Tropicales semi-arides (ICRISAT).
- un soutien à la conduite du processus d'accès partagé aux avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques (APA), engagé par le CNEDD. Ce processus définit les modalités d'accès aux richesses génétiques et les contreparties à leur utilisation, qui peuvent être réinvesties dans la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité. Il s'agira ici d'appuyer ce processus par plusieurs études scientifiques.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Actualisation de l'étude sur l'adaptation de la chèvre rousse aux autres régions du Niger  | MAG/EL, INRAN, Universités, RECA, SFR RACINES, CNRS, CNEDD                   | 120 000                                      |
| Etude sur l'adaptation de la race Kori et Azawak aux autres régions du Niger   | MAG/EL, INRAN, Universités, RECA, SFR RACINES, CNRS, CNEDD                   | 120 000                                      |
| Projet de recherche sur les espèces de poisson adaptées aux nouvelles conditions climatiques et écologiques                                  | ME/SU/DD, MAG/EL, INRAN, Universités, RECA, SFR RACINES, CNRS                | 100 000                                      |
| Recherches sur les variétés à cycle court, résistantes au stress hydriques   | INRAN, Universités, MAG/EL, RECA, SFR RACINES, CNRS                          | 150 000                                      |
| Conduite du processus d'accès partagé aux avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques (APA)                                     | CNEDD, INRAN, Universités, MAG/EL, RECA, SFR RACINES, CNRS                   | 125 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>615 000</b>                               |

### SP 3.1.2. Optimisation des calendriers cultureux par modélisation

Un programme de recherche sera spécifiquement mis en œuvre autour du développement des modèles de cultures et de l'optimisation des calendriers cultureux. Ce programme de recherche comportera :

- des essais agronomiques afin d'étendre à d'autres cultures et variétés les modèles de prévision existants (SARA-H, SARA-O, etc.) ;
- une étude pour optimiser les calendriers cultureux des cultures pluviales selon des modèles prenant en compte les changements climatiques ;
- une étude visant à optimiser les calendriers cultureux dans le secteur de la petite irrigation sur la base de modèles de culture existants ;
- une étude d'élaboration d'un calendrier cultural prévisionnel du riz irrigué au Niger par l'outil CalCul.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.2. Optimisation des calendriers cultureux par modélisation</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Essais agronomiques pour étendre à d'autres cultures / variétés les modèles de prévision existants (SARA-H, SARA-O, etc.)                 | MAG/EL, INRAN, Universités, AGRHYMET, SFR RACINES, CNRS, CIRAD               | 35 000                                       |
| Etude sur l'optimisation des calendriers cultureux dans le secteur de la petite irrigation sur la base de modèles existants               |  | 125 000                                      |
| Etude sur l'optimisation des calendriers cultureux des cultures pluviales selon des modèles prenant en compte les changements climatiques |  | 45 000                                       |
| Etude d'application de l'outil CalCul pour construire un calendrier cultural prévisionnel du riz irrigué au Niger                         |  | 55 000                                       |
| <b>Total</b>  |  | <b>260 000</b>                               |



### SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants

Un programme de recherche de moyen à long terme portant sur la conception-évaluation de systèmes de culture innovants sera développé. Il inclura la réalisation de 3 études visant à évaluer des systèmes de cultures innovants en bandes alternées, dans les ouvrages antiérosifs, et mobilisant des techniques innovantes d'irrigation. Il devra déboucher sur l'identification de systèmes de cultures alternatifs efficaces pour l'adaptation des producteurs face au climat et à d'autres facteurs de risque, selon la zone agraire considérée.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants       | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Etude d'évaluation des systèmes de culture en bandes alternées                                 | INRAN, MAG/EL, Universités, CERRA, RECA, SFR RACINES, CNRS            | 25 000                                |
| Etude d'évaluation des systèmes de culture dans les ouvrages antiérosifs                       |   | 35 000                                |
| Etude d'identification de techniques d'irrigation innovantes                                   |   | 50 000                                |
| Programme de recherche sur les systèmes de culture innovants, incluant les systèmes en rupture |   | 100 000                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>210 000</b>                        |

### SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens

Dans la perspective de contribuer à caractériser et à quantifier les services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens, les 4 études suivantes seront réalisées :

- évaluation de la contribution des gomméraires à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'une étude d'envergure nationale portant sur toutes les régions du Niger. Des recherches ont été initiées par plusieurs projets/programmes nationaux dans quelques espaces localisés, mais il reste à couvrir l'ensemble des zones agroécologiques du Niger.
- évaluation coûts/bénéfices de la gestion des parcours pastoraux. Il s'agit notamment d'évaluer de la rentabilité économique des systèmes d'élevage extensifs au Niger. Les résultats de cette étude pourront servir d'outils d'aide à la décision pour l'orientation stratégique du secteur de l'élevage.
- évaluation coûts/bénéfices du développement de la petite irrigation, déclinée dans les différentes zones agraires du Niger. Cette étude ciblera d'ici 2025 les trois principales zones agraires à fort développement de la petite irrigation. Elle sera étendue aux autres zones agraires du pays après 2025.
- évaluation coûts/bénéfices des actions de restauration des sols dans les différents écosystèmes du pays. Il s'agit d'une étude d'envergure nationale, couvrant toutes les formes de restauration. Plusieurs travaux ont déjà été menés en ce sens (étude de capitalisation de la gestion durable des terres, projet ELD). Cependant, ces actions doivent être prolongées au niveau de toutes les zones agroécologiques du Niger.
- Etude sur l'adaptation de l'apiculture dans les zones arides et semi-arides ;
- Etude sur le rôle des produits forestiers non ligneux et halieutiques pour la résilience des communautés.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Evaluation de la contribution des gomméraires à l'amélioration des conditions de vie des populations   | ME/SU/DD, MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS         | 45 000                                |
| Evaluation coûts/bénéfices de la gestion des parcours pastoraux  | MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS                   | 55 000                                |
| Evaluation coûts/bénéfices du développement de la petite irrigation dans les différentes zones agraires du Niger                             | MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS                   | 35 000                                |
| Evaluation coûts/bénéfices des actions de restauration des sols par écosystème   | ME/SU/DD, MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS         | 80 000                                |
| Etude sur l'adaptation de l'apiculture en zones arides et semi-arides  | ME/SU/DD, MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS         | 60 000                                |
| Etude sur le rôle des produits forestiers non ligneux et halieutiques pour la résilience des communautés                                     | ME/SU/DD, MAG/EL, Universités, INRAN, RECA, SFR RACINES, CNRS         | 200 000                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>475 000</b>                        |

### SP 3.1.5. Identification, évaluation, et valorisation des stratégies endogènes d'adaptation face au climat et aux autres facteurs de vulnérabilité

Pour valoriser les savoirs et savoir-faire locaux mobilisés par les producteurs pour s'adapter aux évolutions du contexte de mise en valeur du milieu, la SPN2A prévoit de développer un programme dédié à l'identification, la caractérisation, l'évaluation et la valorisation des stratégies endogènes d'adaptation. Ce programme sera déployé dans les domaines de la production végétale, de la production animale et de la mise en valeur des ressources forestières et aquatiques.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.5. Appui à l'évaluation et à la valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'évaluation et de valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation dans le secteur de la production végétale                                  | MAG/EL, INRAN, Universités, ME/SU/DD, CNEDD, SFR RACINES, CNRS        | 35 000                                |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'évaluation et de valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation dans le secteur de la production animale                                   | MAG/EL, INRAN, Universités, ME/SU/DD, CNEDD, SFR RACINES, CNRS        | 35 000                                |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'évaluation et de valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation dans le secteur de l'exploitation des ressources forestières et aquatiques | ME/SU/DD, INRAN, Universités, MAG/EL, CNEDD, SFR RACINES, CNRS        | 35 000                                |
| <b>Total</b>  |   | <b>105 000</b>                        |

### SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines

Des recherches seront conduites pour évaluer les stratégies d'adaptation face au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines, et en déduire les mesures pertinentes pour les sécuriser. Ces recherches viendront prolonger des travaux sur la mobilité pastorale et les stratégies d'adaptation qui en résultent, menés notamment par le centre régional AGRHYMET, le CIRAD, ACF, l'IRAM, et Baastel (ces deux dernières avec le soutien d'Adapt'Action). Elles comprendront :

- une étude sur les stratégies d'adaptation spatiale des éleveurs transhumants et nomades ;
- une étude de faisabilité d'un dispositif de suivi des mouvements des troupeaux ;
- la mise en place d'un observatoire sur l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines. Ces observatoires effectueront la collecte de données sur le moyen-long terme. Ils permettront d'évaluer l'impact des changements climatiques en zone pastorale, et les stratégies d'adaptation développées par les communautés pastorales à travers la mobilité.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation face au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Etude sur les systèmes de suivi des mouvements des troupeaux et les stratégies d'adaptation spatiale des éleveurs transhumants et nomades | MAG/EL, GERMES, Universités, ACF, DNP/GCA, SFR RACINES, CNRS          | 250 000                               |
| Mise en place d'observatoires de recherche sur l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines                   | MAG/EL, GERMES, Universités, ACF, IRD, SFR RACINES, CNRS              | 450 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>700 000</b>                        |

### SP 3.1.7. Méthodes de vulgarisation / diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC

Les activités mises en œuvre par la recherche en soutien à la vulgarisation de technologies d'adaptation comprennent :

- une adaptation / actualisation du guide pour la mise en place de champs-écoles agropastoraux ;
- un programme de recherche-action en méthodes de vulgarisation et de diffusion des technologies, qui intégrera un renforcement de capacités sur les outils et méthodes de vulgarisation au profit des chercheurs de l'INRAN et des universités nationales, ainsi que des formateurs de l'IPDR de Kollo.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.7. Méthodes de vulgarisation et de diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                        | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Evaluation et adaptation du guide national de champ-école paysan pour les champs-écoles agro-pastoraux                                   | MAG/EL, INRAN, SNCA (APCA, RECA, etc.), OP, CNRS, FAO   | 30 000                                       |
| Soutien aux études et recherche sur les outils et méthodes appropriés à la vulgarisation technique                                       | MAG/EL, INRAN, Universités, LASDEL, IPDR, ME/SU/DD, I3N, SFR RACINES, CNRS, SNCA (APCA, RECA, etc.) | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>80 000</b>                                |

### SP 3.1.8. Recherche en santé animale et lutte contre les épizooties

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la SPN2A, les actions de recherche soutenues en santé animale et en lutte contre les épizooties intègrent :

- un programme de recherches conjointes sur la lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose dans un contexte de changement climatique ;
- la réalisation d'une étude d'envergure nationale sur les épizooties de la faune sauvage au Niger et leurs évolutions potentielles du fait du changement climatique. Cette étude sera conduite dans les parcs, réserves, et sanctuaires de faune sauvage du pays.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.8. Recherche e santé animale et lutte contre les épizooties</b>                                   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Elaboration et opérationnalisation de programmes conjoints de lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose | MAG/EL, CERMES, Universités, CNRS  | 450 000                                      |
| Etude sur les épizooties de la faune sauvage au Niger   | ME/SU/DD, CERMES, CNRS   | 100 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>550 000</b>                               |

### SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol, en eau et en biodiversité

Le plan d'action de la SPN2A prévoit de favoriser le développement par la recherche de méthodes et systèmes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol et en eau, par :

- une étude sur les plantes aquatiques envahissantes submergées. Cette étude sera déployée au niveau des mares, sur le fleuve Niger et ses affluents, et au niveau du lac Tchad et de la Komadougou Yobé ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme de recherche sur les méthodes innovantes de gestion durable des ressources naturelles ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme de recherche sur la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol, en eau, et en biodiversité dans un contexte de changement climatique</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Etude sur les plantes aquatiques envahissantes submergées   | ME/SU/DD, MAG/EL Universités, INRAN, LASDEL, SFR RACINES, CNRS               | 60 000                                       |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de recherche sur la valorisation des espèces fauniques et piscicoles  | MAG/EL, Universités, INRAN, LASDEL, ME/SU/DD, SFR RACINES, CNRS              | 150 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de recherche sur les méthodes innovantes de gestion durable des ressources naturelles   | ME/SU/DD, MAG/EL Universités, INRAN, LASDEL, SFR RACINES, CNRS               | 75 000                                       |
| <b>Total</b>  |  | <b>285 000</b>                               |

### SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques

La SPN2A prévoit la mise en œuvre d'un programme de recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs, qui comprend :

- des recherches sur la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques ;
- une étude de faisabilité du relèvement des pêcheurs (Sorko) ;
- des recherches sur la faisabilité de la reconversion des acteurs du secteur AFOLU (foresterie et autres sous-secteurs).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de recherche sur la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques  | MAG/EL, Universités, INRAN, LASDEL, ME/SU/DD, SFR RACINES, CNRS, CNEDD       | 100 000                                      |
| Etude de faisabilité du relèvement des pêcheurs (Sorko)   | ME/SU/DD, MAG/EL, CNEDD, INRAN, Universités, SFR RACINES, CNRS               | 40 000                                       |
| Projet de recherche-action sur les options de reconversion des acteurs du secteur de la foresterie  | ME/SU/DD, MAG/EL, CNEDD, INRAN, Universités, SFR RACINES, CNRS               | 200 000                                      |
| Projet de recherche-action sur les options de reconversion des autres producteurs du secteur AFOLU (agriculture, élevage, apiculture, pisciculture/pêche)                                 | MAG/EL, ME/SU/DD, CNEDD, INRAN, Universités, IRD, SFR RACINES, CNRS          | 1 000 000                                    |
| <b>Total</b>  |  | <b>1 340 000</b>                             |

### Programme 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles

Les difficultés d'accès à l'équipement agricole et à des intrants agricoles et zootechniques de qualité, incluant des semences certifiées, des engrais minéraux de composition spécifique, et des produits phytosanitaires homologués, constituent une contrainte majeure pour l'adaptation des producteurs face à la variabilité et aux changements climatiques.

La SPN2A entend à cet égard contribuer au développement et au renforcement des filières semences et plants par des actions ciblées sur :

- la production de semence de prébase (INRAN) et de base (ferme semencière de Lossa, et les 5 centres semenciers régionaux) ;
- le renforcement de capacités de 1 000 producteurs multiplicateurs de semences pour la période 2020-2025, et un appui à leur structuration en OP semencières ;
- la construction de magasins départementaux de plants de qualité et de semences améliorées certifiées, pour permettre aux producteurs d'accéder à une large gamme de variétés.

La création de banque d'intrants au niveau communal sera soutenue en vue de renforcer l'accès à des engrais et produits phytosanitaires homologués.

Enfin, la SPN2A facilitera l'accès des exploitations et coopératives à l'équipement agricole en déployant des structures de location de matériel dans le cadre de la Maison du Paysan.

### Principaux résultats visés par le programme 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants et équipements agricoles

| <b>Sous-programmes</b>  | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>   |
|---|---|
| SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 894 tonnes de semences certifiées produites annuellement (contre 23 929 tonnes aujourd'hui)</li> <li>• 1 000 producteurs semenciers (actuels et nouveaux) formés et soutenus dans la création et la gestion de coopératives semencières</li> <li>• 80 magasins communaux de plants de qualité et de semences améliorées créés et/ou renforcés dans le cadre de la Maison du Paysan</li> <li>• 260 inspecteurs semenciers formés et équipés (contre 60 en 2020)</li> </ul> |
| SP 3.2.2. Soutien au développement de banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 932 banques d'intrants agricoles évaluées et renforcées lorsque nécessaire</li> <li>• 233 banques d'intrants agricoles construites ou réhabilitées</li> <li>• 50% des banques d'intrants agricoles et zootechniques ancrées dans la Maison du Paysan</li> <li>• 50 communes disposent de Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA)</li> </ul>   |
| SP 3.2.3. Amélioration de l'accessibilité des engrais   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 38 000 tonnes d'engrais par an subventionnées à 50%</li> </ul>   |
| SP 3.2.4. Renforcement de l'accès des exploitations en matériel agricole moderne                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 communes disposent de Centres de Réparation et de Location de Matériel Agricole (CRLMA)</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.2 pour la période 2020-2025, a été estimé à 53,667 milliards de FCFA**

### SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants

Plusieurs actions seront mises en œuvre pour développer la filière semences et plants, dans l'objectif de renforcer l'accessibilité d'une gamme de variétés améliorées et locales adaptées face au climat pour les producteurs. Elles comprennent :

- un appui à la production de semences de prébase (INRAN) et de base (ferme semencière de Lossa, et les 5 centres semenciers régionaux) ;
- un renforcement de capacités au profit de 1 000 producteurs / multiplicateurs de semences (anciens et nouveaux), s'accompagnant d'un soutien à la création et la gestion d'OP semencières ;
- la construction et/ou le renforcement de magasins communaux de plants de qualité et de semences améliorées (dans le cadre de la Maison du Paysan) ;
- la formation et l'équipement d'inspecteurs semenciers.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Appui à la production de semences de prébase (INRAN) et de base (Ferme semencière de Lossa, et les 5 centres semenciers régionaux) | MAG/EL, ICRISAT   | 107 682                               |
| Renforcement des capacités des producteurs / multiplicateurs de semence et appui à leur structuration en OP semencières            | MAG/EL, SNCA, RECA, OP  | 500 000                               |
| Construction et/ou renforcement de magasins communaux de plants de qualité et de semences améliorées (Maison du Paysan)            | MAG/EL, Collectivités territoriales, SNCA, RECA, OP                   | 400 000                               |
| Formation et équipement des inspecteurs de semences  | MAG/EL, RECA  | 43 000                                |
| <b>Total</b>   |   | <b>1 050 682</b>                      |

### SP 3.2.2. Soutien au développement des banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes

Afin de renforcer l'accès des producteurs aux intrants agricoles, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- appui à l'opérationnalisation des Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA) dans le cadre de la Maison du Paysan ;
- évaluation de la fonctionnalité et de la durabilité des banques et boutiques d'intrants, et renforcement de capacités lorsque des dysfonctionnements sont constatés ;
- densification du maillage communal en banques et boutiques d'intrants agricoles et zootechniques ;
- ancrage des banques d'intrants existantes dans la Maison du Paysan.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.2.2. Soutien au développement des banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes                | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Evaluation et renforcement de la fonctionnalité et de la durabilité des banques d'intrants (niveau village)                                   | MAG/EL, I3N, CAIMA, collectivités                                     | 139 800                               |
| Construction et réhabilitation de banques / boutiques d'intrants agricoles (densification du maillage communal)                               |   | 1 726 259                             |
| Appui à l'opérationnalisation des Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (CCAIA) dans le cadre de la Maison du Paysan |   | 250 000                               |
| Appui au processus d'ancrage des banques d'intrants existantes dans la Maison du Paysan   |   | 250 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>2 366 059</b>                      |

### SP 3.2.3. Amélioration de l'accessibilité des engrais

Pour améliorer l'accessibilité des engrais pour les producteurs, l'Etat met en place de l'engrais à prix modéré par l'intermédiaire de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériel Agricole (CAIMA), en subventionnant une partie (50%) du coût d'achat et de transport de l'engrais. La tonne d'engrais à prix modéré était ainsi cédée au producteur à 260 000 FCFA/t en 2019. La SPN2A prévoit de maintenir et prolonger cet appui de l'Etat au cours de la période 2020-2025.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.2.3. Amélioration de l'accessibilité des engrais | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Subvention de l'Etat de 50% sur le prix des engrais                           | MAG/EL, CAIMA, I3N  | 50 000 000                            |
| <b>Total</b>  |   | <b>50 000 000</b>                     |

### SP 3.2.4. Renforcement de l'accès des exploitations en matériel agricole moderne

Il est prévu dans la SPN2A de renforcer l'accès des exploitations à l'équipement agricole par l'opérationnalisation des Centres de Réparation et de Location de Matériel Agricole (CRLMA) dans le cadre de la Maison du Paysan.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.2.4. Renforcement de l'accès des exploitations en matériel agricole moderne                                 | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Appui à l'opérationnalisation des Centres de Réparation et de Location de Matériel Agricole (CRLMA) dans le cadre de la Maison du Paysan | MAG/EL, I3N, collectivités  | 250 000                               |
| <b>Total</b>   |   | <b>250 000</b>                        |

### Programme 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole

Dans un contexte d'accroissement des risques, notamment climatiques, susceptibles d'impacter négativement la production, disposer en temps et en heure d'un conseil agricole adapté constitue une clé du renforcement des capacités d'anticipation et d'action des producteurs. C'est la raison pour laquelle la SPN2A soutiendra le déploiement et l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole, afin de renforcer la coordination, par l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), des acteurs du Système National de Conseil Agricole (SNCA). La SPN2A appuiera par ailleurs le renforcement des capacités des conseillers agricoles à prodiguer un conseil adapté en matière d'adaptation face au climat, et assurera la formation des formateurs du secteur agricole sur l'adaptation face au climat. Enfin, la SPN2A soutiendra le transfert de technologies innovantes exogènes, et facilitera la capitalisation et la valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation dans les différentes régions agraires.

#### Principaux résultats visés par le programme 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 APCA régionales opérationnelles</li> <li>• 7 projets régionaux de conseil agricole opérationnalisés</li> </ul>   |
| SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'adaptation au climat en AIC | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 000 formateurs formés / recyclés sur les pratiques d'AIC (7 formateurs par commune)</li> <li>• 1 330 conseillers agricoles formés / recyclés sur les pratiques d'AIC (5 conseillers par commune)</li> </ul>  |
| SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies en AIC par le conseil agricole   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode de conseil de gestion, à l'échelle de l'exploitation, centrée sur l'adaptation face au climat</li> <li>• 500 conseillers agricoles formés à l'utilisation de la méthode</li> <li>• Supports didactiques sur l'AIC en langue locale</li> <li>• Organisation de formations-actions des producteurs aux techniques d'AIC</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.3 pour la période 2020-2025, a été estimé à 3,318 milliards de FCFA**

#### SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA

La SPN2A considère le développement du conseil agricole comme un facteur déterminant du renforcement des capacités d'adaptation des producteurs face au climat et à d'autres facteurs de risque. C'est la raison pour laquelle elle prévoit d'appuyer :

- la mise en place et l'opérationnalisation des Agences Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole ;
- la mise en œuvre des projets régionaux de conseil agricole qui ont été définis dans le cadre du processus d'opérationnalisation du Système National de Conseil Agricole (SNCA).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Mise en place et opérationnalisation des Agences Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole   | APCA, SNCA   | 385 000                                      |
| Appui à la mise en œuvre des projets régionaux de conseil agricole  | APCA, SNCA   | 1 750 000                                    |
| <b>Total</b>  |  | <b>2 135 000</b>                             |

### SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'adaptation au climat en AIC

Le renforcement des capacités des formateurs du secteur agrosylvopastoral et halieutique, d'une part, et des conseillers agricoles, d'autre part, constitue une clé de la diffusion large des technologies mobilisables pour le développement, au Niger, d'une agriculture intelligente face au climat. La SPN2A prévoit à cet égard de consacrer des moyens significatifs :

- à la formation et au recyclage des formateurs agro-sylvo-pastoraux sur les pratiques et technologies d'AIC ;
- à la formation et au recyclage des conseillers agricoles sur les pratiques et technologies d'AIC.

Les actions de renforcement de capacité cibleront notamment :

- les formateurs en agro-sylvo-pastoralisme rattachés aux CFM, aux CFPT, aux SIFA, aux lycées agricoles, et aux instituts de formation (IPDR, notamment) ;
- les conseillers agricoles présents au niveau des communes et dépendant d'institutions diverses (CRA, STD, faïtières d'organisations paysannes, dispositifs privés de conseils) ;
- les conseillers agricoles pair à pair (animateurs endogènes, en particulier).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'adaptation au climat en AIC</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Formation et recyclage des formateurs sur les pratiques AIC  | MAG/EL, MEPT, RECA, INRAN, Universités, FAO                                  | 200 000                                      |
| Formation et recyclage des conseillers agricoles sur les pratiques AIC   | MAG/EL, MEPT, RECA, INRAN, Universités, FAO                                  | 133 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>333 000</b>                               |

### SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies d'AIC par le conseil agricole

Plusieurs actions seront mises en œuvre dans le cadre de la SPN2A afin d'appuyer le transfert de technologies mobilisables pour le développement d'une agriculture intelligente face au climat. Ces actions comprennent :

- le développement d'une méthode de conseil de gestion, à l'échelle de l'exploitation, centrée sur l'adaptation face au climat ;
- un appui à la production, la mobilisation et la diffusion de supports didactiques sur l'AIC, en français et en langues locales ;
- un soutien à l'organisation de formations-actions aux techniques d'AIC, à destination des producteurs.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies d'AIC par le conseil agricole</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>   | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Appui au développement d'une méthode de conseil de gestion, à l'échelle de l'exploitation, centrée sur l'adaptation face au climat                  | MAG/EL, DMN, ME/SU/DD, INRAN, Universités, collectivités territoriales, AGRHYMET, FAO, RECA, APCA, et autres acteurs du SNCA | 200 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de formation des conseillers agricoles à l'utilisation de la méthode de conseil de gestion en AIC |  | 50 000                                       |
| Production, mobilisation et diffusion de supports didactiques en langue locale  |  | 100 000                                      |
| Appui à l'organisation de formations-actions aux techniques d'AIC   | MAG/EL, MEPT (CFM, CFPT, SIFA) ONG, collectivités territoriales, FAO   | 500 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>850 000</b>                               |

### Programme 3.4. Appui à la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par les systèmes d'information

L'accès à l'information, dans un format adapté aux besoins des producteurs, aussi bien du point de vue technique qu'au niveau des langues nationales utilisées, constitue un facteur clé pour éclairer la prise de décision tactique et stratégique dans les différents contextes agraires de production. Le développement de l'agriculture digitale, soutenue par l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) constitue à cet égard un moyen de renforcer l'accès à l'information sur le terrain.

La SPN2A soutiendra le développement de systèmes efficaces d'information agricole et pastorale en renforçant les capacités des services de l'Etat :

- à collecter des informations dynamiques (par observation sur le terrain et télédétection satellitaire, notamment) ;
- à les traduire en produits d'information thématiques et en systèmes d'information intégrés (géoportail par exemple), couvrant les dimensions climatiques (prévisions météorologiques court terme, prévisions saisonnières), écologiques (dynamiques des ressources en eau et en biomasses, extension des feux de brousse), économiques (prix et marchés), sanitaires (épidémie, ravageurs), voire sécuritaires ;
- à en assurer la diffusion par le biais de différents médias (applications smartphone, radios rurales en zones dépourvues d'internet, etc.).

La SPN2A renforcera notamment dans ce cadre les dispositifs existants d'information sur les marchés agricoles afin d'offrir aux producteurs la possibilité de suivre l'évolution des prix sur les marchés distants.

Elle appuiera par ailleurs la production et la diffusion des connaissances techniques mobilisables pour le développement de systèmes de production agricole durablement intelligents face au climat.

Elle appuiera enfin le déploiement de centres d'appel régionaux accessibles aux producteurs et aux éleveurs, en capitalisant et en prolongeant l'expérience acquise en la matière par le Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA).

#### Principaux résultats visés par le programme 3.4. Appui à la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par des systèmes d'information

| Sous-programmes  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 diagnostic actualisé des forces et faiblesses des dispositifs d'information sur les marchés</li> <li>• 1 programme de renforcement du SIM-A</li> <li>• 1 programme de renforcement du SIM-B</li> <li>• 1 système d'information innovant sur les marchés identifié et expérimenté</li> </ul>   |
| SP 3.4.2. Appui au développement d'un système intégré d'information et d'alerte pastorale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif efficace et décentralisé de collecte de données sur les ressources pastorales, les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires, et la vulnérabilité des éleveurs mobiles</li> <li>• Un système intégré d'information pastorale (géoportail) agrégeant l'information sur la dynamique des ressources pastorales ainsi que sur les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires encourus par les éleveurs ;</li> <li>• Un système opérationnel d'information et d'alerte pastorale (par téléphone, radio et centre d'appel)</li> </ul> |
| SP 3.4.3. Appui à la gestion et la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 communes bénéficient de Radios Communautaires supplémentaires opérationnelles</li> <li>• 1 programme national de promotion des pratiques d'AIC (en français et en langues locales)</li> <li>• 1 bibliothèque numérique sur l'adaptation aux changements climatiques</li> </ul>   |
| SP 3.4.4. Appui au centre d'échange d'information sur la biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et opérationnalisation de services d'information et d'aide à la décision réellement accessibles aux producteurs</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.4 pour la période 2020-2025, a été estimé à 1,305 milliards de FCFA**



### SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles

Les dispositifs existants d'information sur les marchés agricoles seront renforcés par le biais des actions suivantes :

- une étude d'évaluation des forces et faiblesses des systèmes d'information sur les marchés au Niger ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme de renforcement du système d'information sur les marchés agricoles (SIM-A) ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme de renforcement du système d'information sur les marchés à bétail (SIM-B) ;
- l'identification et l'opérationnalisation de systèmes innovants d'information sur les marchés. Il pourra par exemple s'agir de développer un système d'information sur les marchés de produits forestiers non ligneux.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Etude sur les forces et faiblesses des systèmes d'information sur les marchés du Niger                        | MAG/EL, RECA, collectivités territoriales                                    | 15 000                                       |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de renforcement du SIM-A                                    | MAG/EL, RECA, collectivités territoriales                                    | 50 000                                       |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de renforcement du SIM-B                                    | MAG/EL, collectivités territoriales  | 85 000                                       |
| Identification et opérationnalisation de systèmes innovants d'information sur les marchés                     | MAG/EL, ME/SU/DD, RECA, collectivités territoriales                          | 35 000                                       |
| <b>Total</b>  |  | <b>185 000</b>                               |

### SP 3.4.2. Appui au développement d'un système intégré d'information et d'alerte pastorale

La SPN2A prévoit de contribuer (i) au suivi de l'évolution des risques encourus par les éleveurs et (ii) à l'information des éleveurs mobiles sur les risques et opportunités. Dans cette perspective, les actions suivantes seront déployées :

- renforcement des dispositifs de collecte d'information sur les ressources pastorales (eau et fourrage), les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires et la vulnérabilité des éleveurs mobiles. Il s'agira notamment d'appuyer la décentralisation des dispositifs de collecte de données ;
- développement d'un système intégré d'information pastorale (géoportail) permettant un suivi de la dynamique d'évolution des ressources pastorales (eau et pâturages), de la situation sanitaire (santé animale) et sécuritaire, et des cours sur les marchés (les informations économiques étant dérivées du SIM-B)
- le développement d'un système d'information et d'alerte des éleveurs mobiles par différents médias (téléphone, radios rurales et/ou centre d'appel), qui pourra s'inspirer de l'expérience du PREDIP (UE) en matière de système d'information pastorale et de l'expérience du RECA en matière de centre d'appel et de conseil.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.4.2. Appui au développement d'un système intégré d'information et d'alerte pastorale</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>  | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Renforcement des systèmes d'information sur les ressources pastorales, les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires, et la vulnérabilité des éleveurs mobiles                                       | MAG/EL, collectivités territoriales, INRAN, Universités, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, ANSI, IGNN, CNSEE, DNP/GCA, | 100 000                                      |
| Développement d'un système intégré d'information pastorale (géoportail) agréant l'information sur la dynamique des ressources pastorales ainsi que sur les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires |   | 150 000                                      |
| Mise en place d'un système d'alerte et d'information des éleveurs mobiles sur les risques et opportunités (par téléphone, radio et/ou centre d'appel)   |   | 150 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>400 000</b>                               |

### SP 3.4.3. Appui à la gestion et à la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat

Pour assurer une meilleure diffusion des connaissances en matière de techniques de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat, les actions suivantes seront développées dans le cadre de la SPN2A :

- soutien à l'opérationnalisation des radios communautaires dans le cadre des « Maisons du Paysan » ;
- promotion des technologies/innovations pour l'adaptation des systèmes de production en AIC ;
- création et opérationnalisation d'une bibliothèque numérique thématique accessible online et offline et portant sur les techniques durables de production agricole et l'adaptation en AIC.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.4.3. Appui à la gestion et la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Appui à l'opérationnalisation des Radios Communautaires (RC)  | MAG/EL, I3N, CNRACOM, collectivités territoriales                            | 400 000                                      |
| Elaboration et diffusion d'un programme de promotion des technologies/innovations pour l'adaptation par les pratiques de l'agriculture climato-intelligente                         | MAG/EL, ME/SU/DD, Universités, INRAN, CNEEDD                                 | 75 000                                       |
| Création et opérationnalisation d'une bibliothèque numérique thématique accessible online / offline   |  | 45 000                                       |
| <b>Total</b>  |  | <b>520 000</b>                               |

### SP 3.4.4. Appui au centre d'échange et d'information sur la biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique

Des formations seront organisées au profit des acteurs du centre d'échange et d'information sur la biodiversité. Une assistance technique pourra également être déployée afin de développer des services d'information et d'aide à la décision au bénéfice des usagers.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.4.4. Appui au centre d'échange et d'information sur la biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Renforcement des capacités du CEIB et développement de services d'information et d'aide à la décision  | CNEEDD, ME/SU/DD, MAG/EL   | 200 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>200 000</b>                               |

### Programme 3.5. Les capacités des producteurs à développer des systèmes climato-intelligents sont renforcées.

La SPN2A entend contribuer au renforcement des capacités de producteurs en matière d'adaptation face aux changements climatiques, par l'intermédiaire des organisations professionnelles agricoles, afin d'accroître leur capacité d'intervention auprès de leurs adhérents.

Elle renforcera le déploiement de dispositifs communaux de démonstration-innovation-formation et facilitera la mise en œuvre de synergies entre les différents types de dispositifs existants et programmés (champs-écoles paysans, champs-écoles agropastoraux, sites intégrés de formation agricole, écoles pratiques de pastoralisme, etc.), en vue de favoriser l'expérimentation paysanne. Elle contribuera dans ce cadre à la mise en place, à la gestion et à l'évaluation concertée par les producteurs de collections variétales villageoises comportant des variétés locales et des variétés améliorées issues de la recherche.

Ces évaluations seront animées conjointement par les chambres d'agriculture et par les Centres Régionaux de Recherche Agronomique (CERRA). Leurs résultats viendront alimenter les efforts pour conforter le développement de la filière semencière, en vue de favoriser là où cela est possible l'accès à des semences de qualité localement adaptées aux conditions de sols et aux évolutions du climat.

## Principaux résultats visés par le programme 3.5. Renforcement des capacités des producteurs en matière d'adaptation face au climat

| Sous-programmes   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 3.5.1. Renforcement de capacités des organisations professionnelles en matière d'utilisation de l'information sur les changements climatiques et de conception / mise en œuvre de projets d'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> <li>40% des OP informées sur les changements climatiques et leurs impacts projetés, et formées à l'utilisation de l'information climatique pour atténuer les risques de production</li> <li>40% des OP formées à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de projets d'adaptation</li> </ul> |
| SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche « ferme du futur » déployée dans 5 zones agraires</li> <li>3 000 dispositifs locaux de démonstration-innovation-formation de type CEAP mis en place</li> <li>88 collections variétales villageoises installées et durablement gérées</li> </ul>   |
| SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Opérationnalisation de 50 centres de formation aux métiers</li> <li>250 formateurs du domaine agrosylvopastoral et halieutique formés sur les changements climatiques, leurs impacts, et la conception / mise en œuvre de projets d'adaptation</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.5 pour la période 2020-2025, a été estimé à 1,529 milliards de FCFA**

### SP 3.5.1. Renforcement de capacités des organisations professionnelles en matière d'utilisation de l'information sur les changements climatiques et de conception / mise en œuvre de projets d'adaptation

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, des formations seront organisées au profit des organisations professionnelles afin d'accroître leur capacité d'anticipation des changements climatiques et de conception de projets d'adaptation face aux changements climatiques et à d'autres facteurs de risque.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.5.1. Renforcement de capacités des OP en matière d'utilisation de l'information sur les changements climatiques et de conception / mise en œuvre de projets d'adaptation | Structure en charge de l'activité et principales structures associées                           | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Renforcement de capacités des OP sur les changements climatiques, leurs impacts, et l'utilisation de l'information climatique pour atténuer les risques de production                                 | MAG/EL, OP, collectivités territoriales, ONG, associations locales, RECA, APCA, ME/SU/DD, CNEDD | 150 000                               |
| Renforcement des capacités des OP en matière de conception / mise en œuvre / suivi-évaluation de projets collectifs d'adaptation face aux changements climatiques                                     |   | 150 000                               |
| <b>Total</b>  |   | <b>300 000</b>                        |

### SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée

Plusieurs actions sont prévues afin de renforcer les capacités d'adaptation des producteurs par la pratique et l'expérimentation sur le terrain, ainsi que par des échanges de type pair à pair. Ces actions comprennent le test et le déploiement de l'approche « fermes du futur » dans les différentes zones agro climatiques du Niger dans les différentes zones agro climatiques du Niger<sup>1</sup>. Cette approche innovante a été développée par le programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (CAAFS) en vue de contribuer à l'amélioration des capacités d'adaptation des communautés aux changements climatiques. Elle est fondée sur des visites d'échanges inter-communautés entre un site de référence et des sites de démonstration analogues au niveau climatique. Elles comprennent également (i) un appui à la mise en place de dispositifs locaux de démonstration-innovation-formation (champs-écoles paysan, école pratique de pastoralisme, CEAP, SIFA, etc.) et (ii) un appui à la mise en place, à la gestion et à l'évaluation concertée de collections variétales villageoises afin d'évaluer *in situ* le potentiel d'une gamme de semences locales et améliorées, agricoles comme forestières.

<sup>1</sup> Ouédraogo M., Moussa A.S., Zougmoré R., Traoré S.B., Bonilla Findj Osana C. P. (2015). L'approche « fermes du futur » pour accélérer l'adaptation au changement climatique : manuel de mise en œuvre en Afrique de l'Ouest. CGIAR. CCAFS. ICRISAT.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                              | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Déploiement de l'approche "fermes du futur" dans les différentes zones agro climatiques du Niger   | MAG/EL, ME/SU/DD, INRAN, Universités, AGRHYMET, FAO, collectivités territoriales                          | 240 000                                      |
| Appui à la mise en place de dispositifs locaux de démonstration-innovation-formation (champs-écoles paysan, école pratique de pastoralisme, CEAP, SIFA, etc.)                | MAG/EL, ME/SU/DD, INRAN, CERRA, Universités, FAO, collectivités territoriales MEPT (CFM, CFPT, SIFA), ONG | 450 000                                      |
| Appui à la gestion et l'évaluation concertée de collections variétales villageoises  | MAG/EL, ME/SU/DD, INRAN, CERRA, Universités, FAO, collectivités territoriales, ICRISAT,                   | 264 000                                      |
| <b>Total</b>   |   | <b>954 000</b>                               |

### SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique

La SPN2A intègre les mesures suivantes pour renforcer les capacités de formation professionnelle sur le climat et l'adaptation dans le domaine agrosylvopastoral et halieutique :

- un appui à l'opérationnalisation des Centres communaux de Formation aux Métiers (CFM) ;
- la formation d'un pool de formateurs agricoles sur les changements climatiques et le développement de projets d'adaptation en AIC. Ces formateurs peuvent être rattachés à des institutions publiques de formation (Université, CFM, CFPT, IPDR, lycée agricole) ou être indépendants.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                 | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui à l'opérationnalisation des Centres communaux de Formation aux Métiers (CFM)   | MAG/EL, I3N, MEPT, CFM, CFPT, SIFA, FAFPA collectivités territoriales                        | 250 000                                      |
| Formation des formateurs sur le changement climatique et les options d'adaptation dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique                                   | MAG/EL, DMN, ME/SU/DD, INRAN, Universités, CNEDD, AGRHYMET, FAO, collectivités territoriales | 25 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>275 000</b>                               |

### Programme 3.6. Des services financiers efficaces appuient la transition des exploitations vers l'AIC.

Renforcer les capacités d'adaptation des producteurs face au climat suppose que ceux-ci puissent accéder localement, individuellement ou collectivement, à des services et produits financiers centrés sur cet objectif. Outre la mise en place d'un fonds d'adaptation accessible par l'intermédiaire de guichets déconcentrés (voir P 6.4.), la SPN2A soutiendra à cet égard le développement, par le système bancaire privé et par le FISAN, de produits et services financiers pour les exploitations et pour les micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC. La SPN2A appuiera par ailleurs les organisations paysannes dans le développement de services financiers adaptés à leurs membres adhérents (crédit de campagne, crédit d'investissements dans certaines chaînes de valeur, etc.).

### Principaux résultats visés par le programme 3.6. Développement de l'accès à des services et produits financiers en faveur de l'adaptation face au climat

| <b>Sous-programmes</b>  | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>  |
|---|--|
| SP 3.6.1. Consolidation des moyens du FISAN en faveur du développement agricole durable   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens du FISAN renforcés (Facilités 1, 2 et 3)</li> </ul>  |
| SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et services financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une facilité ou sous-facilité de financement créée dans le cadre du FISAN en faveur des exploitations et des micro-entreprises rurales et orientée vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC</li> <li>• Des lignes de crédit pour l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC sont créées par les institutions du SFD</li> </ul> |
| SP 3.6.3. Appui aux OP pour développer des services financiers adaptés aux attentes et besoins de leurs membres   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services financiers adaptés sont développés par les OP au profit de leurs membres</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 3.6 pour la période 2020-2025, a été estimé à 25,500 milliards de FCFA**

### SP 3.6.1. Consolidation des moyens du FISAN en faveur du développement agricole durable

L'action du FISAN sera prolongée et consolidée à travers un abondement financier et le renforcement de ses capacités de gestion, en vue notamment de favoriser l'équipement des exploitations agrosylvopastorales et halieutiques. Il est prévu à cet égard :

- un renforcement de la Facilité 1 : « Soutien au financement agricole » ;
- un renforcement de la Facilité 2 : « Financement des investissements structurants agricoles » ;
- un renforcement de la Facilité 3 : « Financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement de capacités ».

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.6.1. Renforcement des moyens du FISAN</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui à la mise en œuvre de la Facilité 1 « soutien au financement Agricole »  | FISAN, MAG/EL, I3N, ANFICT   | 9 000 000                                    |
| Appui à la mise en œuvre de la Facilité 2 « Financement des investissements structurants agricoles »                           | FISAN, MAG/EL, I3N, ANFICT   | 10 000 000                                   |
| Appui à la mise en œuvre de la facilité 3 « Financement du conseil agricole, de la recherche et du renforcement de capacités » | FISAN, MAG/EL, I3N, ANFICT, SNCA, INRAN, MEPT, FAFPA                         | 2 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>21 000 000</b>                            |

### SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et service financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC

Pour soutenir le développement de produits et services financiers en faveur des exploitations et micro-entreprises rurales, il est prévu dans le cadre du plan d'action :

- la création et l'opérationnalisation, au sein du FISAN, d'une facilité ou sous-facilité de financement en faveur des exploitations et des micro-entreprises rurales, orientée vers l'investissement de moyen-terme dans l'adaptation en AIC ;
- un appui aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pour la mise en œuvre de lignes de crédit en faveur des investissements à moyen ou long terme dans l'adaptation en AIC.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et service financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Création et opérationnalisation au sein du FISAN d'une facilité ou sous-facilité de financement en faveur des exploitations et micro-entreprises rurales orientées vers l'investissement de moyen-terme dans l'adaptation en AIC | FISAN, Ministère des Finances, I3N, ANFICT, APCA, MAG/EL                     | 2 500 000                                    |
| Appui au SFD pour la mise en œuvre de lignes de crédit en faveur d'investissements à moyen-long terme dans l'adaptation en Agriculture Intelligente face au Climat   | Ministère des Finances, I3N, ANFICT, APCA, MAG/EL, banques privées           | 1 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>3 500 000</b>                             |

### SP 3.6.3. Appui aux organisations paysannes pour développer des services financiers adaptés aux attentes et besoins de leurs membres

Dans le cadre de la SPN2A, il est prévu d'apporter un appui aux faïtières d'organisations paysannes afin qu'elles développent des services financiers adaptés aux besoins de leurs membres.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 3.6.3. Appui aux organisations paysannes pour développer des services financiers adaptés à leurs membres</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Programme d'appui au développement de services financiers par les faïtières d'OP   | Ministère des Finances, OP, FISAN, APCA, RECA, SNCA                          | 1 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>1 000 000</b>                             |

### 3.4. Activités rattachées à l'ES4 : La diffusion d'une agriculture climato-intelligente est soutenue par des chaînes de valeurs performantes et durables.

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, quatre (4) produits ont été identifiés et retenus :

- P4.1 : Les producteurs ont accès au marché et s'intègrent dans des chaînes de valeurs soutenues par des investissements structurants.
- P4.2 : La valeur ajoutée captée par les producteurs est renforcée par la segmentation et la normalisation des produits, la reconnaissance de l'origine, et la promotion de la qualité.
- P4.3 : La création de filières autour de spéculations agro-sylvo-pastorales innovantes est soutenue.
- P4.4 : Les revenus des producteurs sont sécurisés par la gestion concertée des filières et la contractualisation de partenariats marchands durables au sein d'interprofessions structurées.

Les activités considérées pour atteindre ces produits s'intègrent dans 4 programmes et 17 sous-programmes. Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 89,560 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Axe 4 : Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|---|-----------------------------|
| <b>P 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques</b>        | <b>59 332 000 000</b>       |
| SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production                                 | 45 491 000 000              |
| SP 4.1.2. Protection et réhabilitation des infrastructures socio-économiques  | 9 102 000 000               |
| SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation   | 1 944 000 000               |
| SP 4.1.4. Soutien à la mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques              | 2 795 000 000               |
| <b>P 4.2. Promotion de la qualité et l'origine dans les chaînes de valeur</b>   | <b>1 940 000 000</b>        |
| SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en productions biologique / raisonnée  | 880 000 000                 |
| SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives  | 540 000 000                 |
| SP 4.2.3. Appui à la mise en place d'une certification "commerce équitable" pour les produits agrosylvopastoraux et halieutiques                | 270 000 000                 |
| SP 4.2.3. Promotion des labels et signes de qualité auprès des consommateurs nationaux et internationaux  | 250 000 000                 |
| <b>P 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes</b>   | <b>9 140 000 000</b>        |
| SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée | 3 200 000 000               |
| SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits de niche  | 140 000 000                 |
| SP 4.3.3. Appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes et adaptées au climat                                 | 600 000 000                 |
| SP 4.3.4. Appui à l'entreprenariat dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique   | 5 200 000 000               |
| <b>P 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques</b>  | <b>19 147 521 800</b>       |
| SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles   | 800 000 000                 |
| SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs  | 3 745 000 000               |
| SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agricole prometteuses                              | 14 175 321 800              |
| SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs autour du développement des filières de production                                       | 277 200 000                 |
| SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone                          | 150 000 000                 |

#### Programme 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques

Les pertes post-récoltes sont actuellement très élevées, en lien avec des problèmes de stockage des productions (manque d'infrastructures, de technologies appropriées, et de connaissances sur ces technologies appropriées), un niveau élevé de pertes liées au transport, et un faible niveau de transformation des produits agricoles (unités de transformation en nombre insuffisant).

L'état de dégradation de certains axes de circulation routière constitue un facteur majeur de perte de compétitivité pour plusieurs filières de production agricole, notamment arbo-maraîchères, du fait des temps de transport augmentés et des dégâts causés aux produits agricoles transportés. Les pertes post-récoltes sont aussi aggravées par l'utilisation de moyens de transports et de conditionnements inadaptés. L'enclavement de certaines zones de production constitue par ailleurs une contrainte majeure à la consolidation des filières existantes et au développement de nouvelles filières de production dans plusieurs régions agraires.

Face à ces constats, la SPN2A se propose de soutenir la réalisation d'infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs. Elle prévoit à cet égard :

- la construction, la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales indispensables au désenclavement de certaines zones de production ;
- la protection et la réhabilitation des infrastructures socio-économiques existantes (marchés, unités de stockage, abattoirs, ateliers de transformation, etc.).

La SPN2A favorisera par ailleurs la création d'unités locales de stockage et/ou de transformation gérées par les producteurs afin d'accroître la valeur ajoutée qu'ils tirent des productions agro-sylvo-pastorales.

### Principaux résultats visés par le programme 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 255 km de pistes rurales de désenclavement construites</li> <li>• 2 500 km de pistes rurales réhabilitées</li> <li>• 2 700 km de pistes rurales de désenclavement entretenues</li> <li>• 200 ouvrages routiers (radiers, ponts, etc.) réhabilités</li> </ul>  |
| SP 4.1.2. Protection et réhabilitation des infrastructures socio-économiques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 marchés agrosylvopastoraux et halieutiques réhabilités</li> <li>• 143 centres vétérinaires réhabilités</li> <li>• 53 services vétérinaires privés de proximité réhabilités</li> <li>• 2 centres de formation professionnelle réhabilités</li> <li>• 4 nouveaux comptoirs de commercialisation créés et opérationnalisés</li> </ul> |
| SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 81 nouvelles unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation dans le cadre de la Maison du Paysan</li> </ul>  |
| SP 4.1.4. Soutien à la mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 nouvelles unités de conservation / transformation des productions agrosylvopastorales et halieutiques de grande envergure</li> <li>• 265 nouveaux micro-ateliers artisanaux de transformation ASPH (type familial)</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 4.1 pour la période 2020-2025, a été estimé à 59,332 milliards de FCFA**

#### SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production

Le désenclavement de certaines zones de production est un facteur clé du développement des filières de production agricole et de l'amélioration des bénéfices que peuvent en tirer les producteurs. C'est pour cette raison que le plan d'action de la SPN2A intègre des mesures d'appui à :

- la construction de pistes rurales de désenclavement ;
- la réhabilitation de pistes rurales dégradées et d'ouvrages routiers ;
- l'entretien du réseau de pistes rurales.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production | Structure en charge de l'activité et principales structures associées   | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Construction de pistes rurales de désenclavement  | Ministère de l'Équipement, Ministère des Transports, Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Ministère du Plan, MAG/EL, I3N | 8 935 500                             |
| Réhabilitation de pistes rurales  |   | 750 000                               |
| Réhabilitation d'ouvrages routiers (radiers, ponts, etc.)   |   | 3 000 000                             |
| Entretien de pistes rurales   |   | 32 805 500                            |
| <b>Total</b>  |   | <b>45 491 000</b>                     |

### SP 4.1.2. Réhabilitation et protection des infrastructures socio-économiques

De nombreuses infrastructures socio-économiques (marchés agrosylvopastoraux et halieutiques, abattoirs, centres vétérinaires, etc.) doivent être réhabilités et/ou mis aux normes en vue d'en renforcer la compétitivité. Au cours de la période 2020-2025, la SPN2A prévoit à cet effet les actions suivantes :

- réhabilitation de marchés agrosylvopastoraux et halieutiques ;
- réhabilitation de centres vétérinaires ;
- appui à la réhabilitation de services vétérinaires privés de proximité situés dans les chefs-lieux de départements ;
- réhabilitation de centres de formation professionnelle en agriculture et en élevage (IPDR de Kollo et école des surveillants d'élevage de Maradi).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.1.2. Protection et réhabilitation des infrastructures socio-économiques</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                        | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Construction de marchés à bétail modernes   | MAG/EL, collectivités territoriales, I3N  | 1 100 000                                    |
| Réhabilitation de marchés ASP/H   |   | 875 000                                      |
| Réhabilitation de centres vétérinaires  |   | 4 862 000                                    |
| Réhabilitation de services vétérinaires privés de proximité   |   | 265 000                                      |
| Création de comptoirs de commercialisation  | MAG/EL, collectivités territoriales, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 1 400 000                                    |
| Réhabilitation de centres de formation professionnelle en agriculture et en élevage                         | MAG/EL, MEPT, I3N   | 600 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>9 102 000</b>                             |

### SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation

Le plan d'action intègre des mesures pour améliorer la conservation des produits agricoles, développer les capacités de warrantage ainsi que la commercialisation groupée à travers la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                        | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation   | MAG/EL, collectivités territoriales, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 1 944 000                                    |
| <b>Total</b>   |   | <b>1 944 000</b>                             |

### SP 4.1.4. Soutien à la mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agrosylvo-pastorales et halieutiques

Le plan d'action vise à accroître la valeur ajoutée tirée des productions agrosylvopastorales et halieutiques en soutenant la mise en place :

- d'unités de transformation de grande capacité par des investisseurs privés, appuyés le cas échéant par une participation de l'Etat. Les budgets prévus permettront notamment de consentir des crédits d'investissement à taux bonifiés ;
- de micro-ateliers de transformation des produits. Le soutien apporté intégrera notamment des subventions d'investissement, des dotations en équipement de base, et des formations techniques.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.1.4. Mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>  | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques de grande envergure                      | MAG/EL, ME/SU/DD, collectivités territoriales, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère de l'Industrie, I3N | 2 000 000                                    |
| Soutien à la construction de micro-ateliers artisanaux de transformation (type familial)   | MAG/EL, collectivités territoriales, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ministère de l'Industrie, I3N           | 795 000                                      |
| <b>Total</b>   |   | <b>2 795 000</b>                             |



## Programme 4.2. Promotion de la qualité et de l'origine dans les chaînes de valeur

Les capacités d'adaptation des producteurs face aux changements climatiques dépendent notamment des marges de manœuvre dont ils disposent sur le plan économique. L'engagement des producteurs dans des démarches qualité (production biologique ou raisonnée, par exemple) est susceptible d'accroître la valeur qu'ils tirent de leur production. Cet engagement est conditionné par une meilleure reconnaissance de l'origine et de la qualité des produits, à travers une segmentation accrue des marchés. En l'absence de signe de qualité, les consommateurs ne disposent actuellement d'aucune garantie sur la qualité, notamment sanitaire, des produits agricoles.

La SPN2A contribuera à une meilleure valorisation des productions marchandes de qualité en soutenant :

- la labellisation et la certification des produits agricoles, notamment en production raisonnée, biologique et équitable, pour l'export et pour la demande nationale urbaine ;
- la mise en place d'indications d'origine et/ou de marques collectives ;
- la promotion des labels et signes de qualité.

### Principaux résultats visés par le programme 4.2. Promotion de la qualité et de l'origine dans les chaînes de valeur

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en production biologique / production raisonnée                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 cahiers des charges « production raisonnée », « production biologique », définis et enregistrés au niveau de l'agence de normalisation pour 7 productions végétales et 3 productions animales</li> <li>• 1 mécanisme d'inspection / certification des produits en agriculture biologique / agriculture raisonnée</li> <li>• 10 000 groupements sensibilisés formés aux cahiers des charges « agriculture biologique » et « agriculture raisonnée »</li> <li>• 1 000 exploitations vendent des produits certifiés en production biologique et 1 000 exploitation vendent des produits certifiés en agriculture raisonnée avec un marketing approprié</li> </ul> |
| SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 nouvelles marques collectives et indications géographiques créées et déposées auprès de l'agence de normalisation, représentant une surface emblavée cumulée de 100 000 ha</li> <li>• 1 mécanisme de certification / contrôle des produits commercialisés sous indication géographique ou marque collective</li> <li>• 1 campagne de sensibilisation des promoteurs et acheteurs intermédiaires aux indications géographiques et marques collectives</li> <li>• 1 marketing approprié pour chacune des marques et indications géographiques créées</li> </ul>  |
| SP 4.2.3. Appui à la certification de produits issus des filières agrosylvopastorales et halieutiques en commerce équitable | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 cahier des charges « commerce équitable » défini et enregistré au niveau de l'agence de normalisation pour au moins 5 produits du secteur agrosylvopastoral et halieutique</li> <li>• 1 mécanisme de certification / contrôle des produits commercialisés sous le label « commerce équitable »</li> <li>• 1 campagne de sensibilisation des OP, acheteurs et grossistes au cahier des charges « commerce équitable »</li> </ul>  |
| SP 4.2.4. Promotion des labels et signes de qualité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 labels et signes de qualité promus auprès des consommateurs nationaux et internationaux</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 4.2 pour la période 2020-2025 a été estimé à 1,940 milliards de FCFA**

#### SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en production biologique et en production raisonnée

Le plan d'action de la SPN2A prévoit des mesures d'appui au développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- élaboration et dépôt de cahiers des charges pour la certification en production biologique ou raisonnée ;
- mise en place d'un mécanisme de certification agriculture raisonnée / agriculture biologique ;
- promotion des cahiers des charges « agriculture biologique » et « agriculture raisonnée » auprès des OP et des acheteurs intermédiaires ;
- appui à la certification des exploitations en agriculture biologique ou raisonnée.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en agriculture biologique et en agriculture raisonnée</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                      | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Elaboration des cahiers des charge pour les certifications "agriculture biologique" et "agriculture raisonnée"                          | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 40 000                                       |
| Mise en place d'un mécanisme de certification en agriculture raisonnée / agriculture biologique   |   | 200 000                                      |
| Promotion des cahiers des charges « agriculture biologique » et « agriculture raisonnée » auprès des OP et des acheteurs intermédiaires |   | 200 000                                      |
| Appui à la certification des exploitations en agriculture raisonnée   |   | 190 000                                      |
| Appui à la certification des exploitations en agriculture raisonnée   |   | 150 000                                      |
| Développement d'un marketing adapté à la commercialisation de produits issus de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture biologique  |   | 100 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>880 000</b>                               |

#### **SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives**

En vue d'une part d'accroître la valeur tirée par les producteurs des productions agrosylvopastorales et halieutiques, et d'autre part de favoriser l'approvisionnement des consommateurs en produits locaux, la SPNzA prévoit de développer et promouvoir les indications géographiques et les marques collectives. Pour ce faire, trois types d'action seront mises en œuvre :

- élaboration et dépôt des cahiers des charges de marques collectives et d'indications géographiques ;
- mise en place du mécanisme de contrôle des marques collectives et indications géographiques ;
- Promotion des cahiers des charges des marques collectives et indications géographiques auprès des groupements de producteurs.

Les actions envisagées viendront prolonger et accentuer les efforts déjà engagés, notamment avec le soutien du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO), pour labelliser l'oignon Violet de Galmi, le kilichi du Niger, le cuir de chèvre rousse, et le fromage Tchoukou.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                      | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Elaboration et dépôt des cahiers des charges de marques collectives et d'indications géographiques                      | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 40 000                                       |
| Mise en place du mécanisme de contrôle et de délivrance des marques collectives et indications géographiques            |   | 200 000                                      |
| Promotion des marques collectives et indications géographiques auprès des OP et des acheteurs intermédiaires            |   | 200 000                                      |
| Développement d'un marketing adapté à la commercialisation sous marque collective ou indication géographique            |   | 100 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>540 000</b>                               |

#### **SP 4.2.3. Appui à la certification de produits issus des filières agrosylvopastorales et halieutiques en commerce équitable**

Le plan d'action de la SPNzA prévoit des mesures d'appui à la commercialisation de produits agrosylvopastoraux et halieutiques sous le label « commerce équitable ». Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- élaboration et enregistrement des cahiers des charges pour la labellisation « commerce équitable » ;
- mise en place d'un mécanisme de certification en « commerce équitable » ;
- promotion du cahier des charges « commerce équitable » auprès des OP et des acheteurs intermédiaires ;
- appui à la certification des produits en commerce équitable.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.2.3. Appui à la certification en commerce équitable de produits issus des filières agrosylvopastorales et halieutiques</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                      | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Elaboration et dépôt des cahiers des charge pour la certification "commerce équitable"   | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 20 000                                       |
| Mise en place d'un mécanisme de certification en « commerce équitable »  |   | 100 000                                      |
| Promotion du cahier des charges « commerce équitable » auprès des OP et des acheteurs intermédiaires   |   | 100 000                                      |
| Appui à la certification des produits en commerce équitable  |   | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>270 000</b>                               |

#### SP 4.2.4. Promotion des labels et signes de qualité auprès des consommateurs

Un programme de promotion des signes de qualité (production biologique / raisonnée, marques collectives, indications géographiques) et des produits labellisés « commerce équitable » sera mis en place dans le cadre de la SPN2A. Les actions prévues dans ce cadre incluent le développement d'un portail web dédié à la promotion des produits agrosylvopastoraux et halieutiques nigériens, une campagne d'information des acheteurs intermédiaires et des consommateurs dans les médias, ainsi que la promotion des produits nigériens à l'international.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.2.4. Promotion des labels et signes de qualité auprès des consommateurs</b>       | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                            | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Appui à la promotion des produits issus de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée                 | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N, ANSI | 100 000                                      |
| Appui à la promotion des produits commercialisés sous forme de marques collectives et d'indications géographiques |   | 100 000                                      |
| Appui à la promotion des produits commercialisés sous le label "commerce équitable"                               |   | 50 000                                       |
| <b>Total</b>  |   | <b>250 000</b>                               |

#### Programme 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes

Le Niger dispose d'un potentiel pour le développement de nouvelles filières agro-sylvo-pastorales, notamment dans les zones où l'irrigation est pratiquée ou peut être développée. La SPN2A entend favoriser le développement de chaînes de valeurs rémunératrices autour de nouvelles productions agro-sylvo-pastorales à forte valeur ajoutée, en contribuant au développement de productions innovantes ou de niche (aquaculture, souchet, nigelle, karité, gomme arabique, plantes pharmaceutiques, nouvelles spéculations irriguées, etc.) et en facilitant l'accès au marché pour ces produits.

#### Principaux résultats visés par le programme 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes

| <b>Sous-programme</b>  | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>  |
|--|--|
| SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat et à forte valeur ajoutée | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des surfaces emblavées pour 4 filières de production innovantes à forte valeur ajoutée</li> </ul>                     |
| SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits issus de filières de productions innovantes        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 études de marché</li> </ul>   |
| SP 4.3.3. Appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structuration de 4 chaînes de valeur autour de filières de production innovantes appuyées</li> </ul>                            |
| SP 4.3.4. Appui à l'entrepreneuriat agrosylvopastoral et halieutique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 080 créations d'entreprises rurales par des jeunes</li> <li>• 1 250 créations d'entreprises rurales par des femmes</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 4.3 pour la période 2020-2025 a été estimé à 9,140 milliards de FCFA**

### SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée

Ce sous-programme vise à soutenir l'extension des surfaces emblavées consacrées à des productions agrosylvopastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée (telles que l'aquaculture/pisciculture, la nigelle (cumin noir), le moringa, le sésame, la vente de plants, etc.). Les montants prévus ont vocation à soutenir l'engagement des producteurs dans ce type de production, en soutenant leur approvisionnement initial en semences / plants / alevins et équipements, en renforçant leurs capacités, en appuyant la promotion des produits innovants à forte valeur ajoutée, et en garantissant l'écoulement de la production.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat et à forte valeur ajoutée</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Programme d'appui au développement des productions agro-sylvo-pastorales innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée  | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, I3N                                       | 3 200 000                                    |
| <b>Total</b>  |  | <b>3 200 000</b>                             |

### SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits de niche

4 études de marché seront réalisées d'ici 2025 pour plusieurs produits de niche.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits de niche</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                      | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Etudes de marchés pour l'identification de marchés d'exportation pour des produits de niche   | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 140 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>140 000</b>                               |

### SP 4.3.3. Appui à la structuration de chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat

Le plan d'action de la SPN2A intègre un appui à la structuration des filières de productions innovantes et adaptées au climat. Les activités conduites dans ce cadre comprennent notamment (i) la caractérisation des itinéraires techniques ; (ii) la standardisation / normalisation des qualités pour les produits commercialisés ; (iii) un appui à la structuration des producteurs en coopératives de production ; (iv) un appui aux investissements pour la conservation et/ou la transformation des produits issus des filières de productions innovantes ; et (v) un appui à la promotion et à la commercialisation des produits sur le marché intérieur et à l'export.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.3.3. Appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                      | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Programme d'appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat                              | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, CNEDD, OP, Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N | 600 000                                      |
| <b>Total</b>  |   | <b>600 000</b>                               |

### SP 4.3.4. Appui à l'entrepreneuriat dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques

Le plan d'action intègre un soutien à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans les filières de production agrosylvopastorale et halieutique, en consentant des appuis à l'investissement pour la création d'entreprises dédiées à la mise en valeur, la conservation et la transformation de produits agrosylvopastoraux et le renforcement des capacités des entrepreneurs concernés. L'objet de cet appui est distinct de celui prévu dans le SP 2.1.4 qui vise spécifiquement la création d'exploitations agricoles.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.3.4. Appui à l'entreprenariat agrosylvopastoral et halieutique | Structure en charge de l'activité et principales structures associées                      | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|--|---------------------------------------|
| Appui à la création d'entreprises rurales par des jeunes                                    | Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes, MAG/EL, Autorités administratives, MEPT, OP, I3N | 2 700 000                             |
| Appui à la création d'entreprises rurales par des femmes                                    | Ministère de la Promotion de la Femme, MAG/EL, Autorités administratives, MEPT, OP, I3N    | 2 500 000                             |
| <b>Total</b>  |  | <b>5 200 000</b>                      |

#### Programme 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques

La part de valeur ajoutée captée par les producteurs est limitée par leur faible niveau d'information sur les marchés, leur faible représentation dans les mécanismes de gestion de certaines filières agricoles, et l'absence d'interprofession dans d'autres filières. La SPN2A entend contribuer à la mise en place de mécanismes de gestion concertée des chaînes de valeur en soutenant :

- le renforcement des interprofessions existantes autour de certaines filières telles que l'oignon ;
- la mise en place et le développement d'interprofessions agricoles structurées autour d'autres filières ;
- la conclusion de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs de la chaîne de valeur en amont de la commercialisation ;
- la conclusion de partenariats publics-privés pour renforcer les chaînes de valeurs essentielles à la sécurité alimentaire et nutritionnelles ;
- la concertation locale des acteurs par la mise en place et la consolidation de comités communaux d'appui au développement des filières, avec l'appui des structures déconcentrées de l'initiative 3N au niveau régional (comités régionaux de la petite irrigation, notamment) ;
- la mise en place d'un système opérationnel de compensation carbone, incluant un marché de certificats d'énergie, au profit du développement des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

#### Principaux résultats visés par le programme 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 interprofessions existantes appuyées</li> <li>• 4 nouvelles interprofessions agricoles structurées et opérationnalisées</li> </ul>  |
| SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 100 groupements de base renforcés et formés à la négociation de contrats de vente à terme</li> <li>• Développement d'une plateforme de mise en relation des groupements avec des acheteurs</li> </ul>   |
| SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agrosylvopastorale et halieutique prometteuses | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 PPP bétail/viande/cuir et peaux</li> <li>• 4 PPP lait et produits dérivés</li> <li>• 1 PPP gomme arabique</li> <li>• 1 PPP cultures sèches</li> <li>• 2 PPP cultures irriguées</li> </ul>   |
| SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs autour du développement des filières de production                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 126 comités locaux d'appui au développement des filières de production opérationnels</li> <li>• 126 projets d'appui à la structuration / développement / promotion des filières de production soutenus</li> </ul>   |
| SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone au Niger             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude de faisabilité de la mise en place d'un système de certificat d'énergie / compensation carbone au Niger</li> <li>• 1 appui au processus de mise en place des conditions juridiques pour la mise en vigueur effective d'un marché carbone interne au plus tard à l'horizon 2025</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 4.4 pour la période 2020-2025 a été estimé à 19,148 milliards de FCFA**

#### SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles

Le plan d'action de la SPN2A intègre :

- des mesures de soutien aux 3 interprofessions existantes : riz, bétail viande, aviculture
- des mesures d'appui à la mise en place de 4 nouvelles interprofessions dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques à l'horizon 2025. Il s'agira dans ce cadre d'appuyer la concertation des acteurs, la structuration des interprofessions (rédaction et dépôt des textes, plan de formation / promotion), la réalisation des diagnostics de référence, la tenue d'ateliers de concertation, la réalisation de missions prospectives, etc.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles</b>                         | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui aux interprofessions existantes  | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, OP,  | 300 000                                      |
| Programme de soutien à la mise en place de nouvelles interprofessions dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique | Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, I3N               | 500 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>800 000</b>                               |

#### SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs

Le plan d'action de la SPN2A prévoit par ailleurs :

- de développer une plateforme de mise en relation des groupements de base avec des acheteurs distants ;
- de renforcer les capacités des organisations de producteurs de base à négocier avec des acheteurs privés, avant le début de la campagne, des contrats de vente à terme de leur production à prix garantis. Ces contrats pourraient aussi inclure des clauses de fourniture de semences / intrants (crédit de campagne). Les montants prévus seront mobilisés pour la remise à niveau des groupements, pour leur formation à la contractualisation de partenariats commerciaux, et pour leur renforcement en équipement collectif et en fonds de roulement.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Développement d'une plateforme de mise en relation des groupements avec des acheteurs   | MAG/EL, RECA, ME/SU/DD, OP,  | 100 000                                      |
| Renforcement des OP pour le développement de partenariats marchands durables  | Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, ANSI, I3N         | 3 645 000                                    |
| <b>Total</b>  |  | <b>3 745 000</b>                             |

#### SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agrosylvopastorale et halieutique

Le plan d'action de la SPN2A intègre un appui au développement de partenariats publics-privés (PPP) dans les principaux bassins de production des filières de production agrosylvopastorale et halieutique visées par ces PPP. Au cours de la période 2020-2025, il est ainsi prévu de développer :

- 4 PPP bétail/viande/cuir et peaux, couvrant respectivement (i) les régions de Diffa et Zinder ; (ii) les régions de Tahoua et d'Agadez ; (iii) la région de Maradi et (iv) les régions de Dosso, Tillabéri et Niamey. Les montants prévus seront consacrés à la modernisation de l'abattage et du traitement de la viande, de son conditionnement, stockage, manutention, et mise en marché, ainsi qu'à la collecte, au traitement, et à la mise en marché / exportation du cuir ;
- 4 PPP lait et produits dérivés, avec des investissements dans le système de collecte, les laiteries et usines de transformation, et la commercialisation. Les régions bénéficiaires de ces PPP sont Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri ;
- 3 PPP gomme arabique dans les 3 principaux bassins de production i.e. (i) le bassin oriental, berceau historique de la gomme arabique qui s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa et le Sud-Est de la région de Zinder ; (ii) le bassin central qui couvre le Nord de la région de Maradi ainsi que le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua et (iii) le bassin occidental qui couvre la région de Tillabéri dans le Liptako Gourma ;
- 2 PPP cultures sèches autour du souchet, du niébé, et/ou du sésame. Les bassins de production à cibler sont situés dans la région du Lac-Tchad et de la Komadougou, dans l'Irhazer, dans le Damergou, dans le Gorouol/Liptako Gourma et dans la vallée du Fleuve Niger.

Les moyens prévus permettront d'appuyer la production, l'organisation de la commercialisation, le stockage et la conservation, la transformation et l'écoulement des produits frais et/ou transformés sur le marché nigérien, ainsi qu'à l'export (UEMOA pour le niébé, Europe pour le sésame et le souchet) ;

- 4 PPP cultures irriguées (incluant l'oignon) dans les principales zones agraires à potentiel irrigable.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agrosylvopastorale et halieutique prometteuses</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Développement de PPP bétail/viande/cuir et peaux   | MAG/EL, ME/SU/DD, OP, RECA,  | 7 000 000                                    |
| Développement de PPP lait et produits dérivés  | Ministère du Commerce et de la   | 2 600 000                                    |
| Développement de PPP gomme arabique  | Promotion du Secteur Privé,  | 1 200 000                                    |
| Développement de PPP cultures sèches   | organisations de transformateurs, I3N  | 1 200 000                                    |
| Développement de PPP cultures irriguées  |  | 2 175 322                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>14 175 322</b>                            |

#### **SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs des chaînes de valeur autour du développement des filières de production**

Des mesures de soutien à la concertation locale des acteurs (producteurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants, acheteurs) sont prévues pour soutenir la structuration et le développement des filières de production dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique. Ces mesures s'organisent autour :

- d'un appui à la création de comités locaux de développement des filières (CLDF), associant les acteurs des chaînes de valeur autour d'interprofessions locales ;
- d'un soutien à la mise en œuvre de projets initiés par les CLDF pour accroître les performances des filières.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs des chaînes de valeur autour du développement des filières de production</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Appui à la création de comités locaux de développement des filières (CLDF)   | MAG/EL, ME/SU/DD, OP, RECA, Ministère du Commerce et de la                                  | 25 200                                       |
| Soutien à la formulation et à la mise en œuvre de projets par les CLDF   | Promotion du Secteur Privé, Ministère de l'intérieur, collectivités territoriales, I3N, AMN | 252 000                                      |
| <b>Total</b>   |   | <b>277 200</b>                               |

#### **SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone au Niger**

La mise en œuvre de la SPN2A prévoit la mise en place d'un marché carbone au Niger, effectif à l'horizon 2025, qui se traduira par :

- une obligation de compensation des émissions par les entreprises émettrices nettes de gaz à effets de serre, soit en finançant directement des projets permettant une séquestration de carbone, soit en achetant des certificats d'énergie émis par l'Etat ;
- le financement, par le biais des recettes issues de la vente de certificats d'énergie, d'actions visant à réduire les émissions carbonées ou à séquestrer du carbone, en particulier à travers les chaînes de valeur agrosylvopastorales.

Les mesures prévues dans le plan d'action de la SPN2A pour la période 2020-2025 sont les suivantes :

- étude de faisabilité de la mise en place d'un marché national carbone / certificats d'énergie au Niger ;
- appui à la mise en place des mécanismes juridiques pour la mise en vigueur, au plus tard en 2025, d'un système de compensation carbone / certificats d'énergie au Niger.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone au Niger</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Etude de faisabilité de la mise en place d'un marché carbone interne au Niger  | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, INRAN, Universités, Assemblée Nationale,            | 50 000                                       |
| Appui à la mise en place des mécanismes pour la création d'un système de compensation carbone / certificats d'énergie au Niger                                 | Primature, Présidence  | 100 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>150 000</b>                               |

### 3.5. Activités rattachées à l'ES5 : La résilience des producteurs face aux crises et aux chocs, notamment d'origine climatique, est accrue.

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, cinq (5) produits ont été identifiés et retenus :

- P5.1 : Les impacts des risques climatiques et écologiques sur les moyens d'existence des producteurs sont durablement atténués.
- P5.2 : Les moyens d'existence des ménages agricoles les plus vulnérables sont préservés.
- P5.3 : La capacité de réponse des communautés locales aux situations de déficit céréalier ou fourrager est renforcée.
- P5.4 : Les capacités de relèvement des producteurs et de leurs exploitations dans les situations de crise sont renforcées.
- P5.5 : L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement est amélioré.

Les actions prévues dans le cadre de la SPN2A pour atteindre ces produits sont structurées en 5 programmes et 15 sous-programmes. Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 487,079 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Axe 5 : Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|---|-----------------------------|
| <b>P 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales</b>  | <b>6 794 825 935</b>        |
| SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales   | 1 550 000 000               |
| SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention                           | 2 244 825 935               |
| SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales  | 3 000 000 000               |
| <b>P 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables</b>   | <b>23 109 900 000</b>       |
| SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.)   | 16 509 000 000              |
| SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables  | 6 600 900 000               |
| <b>P 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises</b>  | <b>10 000 000 000</b>       |
| SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises   | 6 000 000 000               |
| SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre de la Maison du Paysan  | 4 000 000 000               |
| SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle | 85 000 000                  |
| SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire  | 395 000 000                 |
| <b>P 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence</b>   | <b>45 475 000 000</b>       |
| SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence   | 7 550 000 000               |
| SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile  | 24 500 000 000              |
| SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique d'animaux et les achats/ventes à prix modérés  | 5 100 000 000               |
| SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement / recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur.  | 8 325 000 000               |
| <b>P 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement</b>   | <b>401 219 360 333</b>      |
| SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural   | 182 599 999 881             |
| SP 5.5.2. Accès des populations urbaines à l'eau potable et à l'assainissement  | 218 619 360 452             |



## Programme 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales

Les producteurs sont fortement exposés à des risques d'origine climatique (inondation, sécheresse, maladies climato-sensibles) et écologique (bio-agresseurs, acridiens, etc.) susceptibles d'impacter négativement leurs moyens d'existence. L'exposition des producteurs à ce type de risques est par ailleurs accrue par les changements climatiques.

La SPN2A soutiendra à cet égard la mise en place, le renforcement et l'opérationnalisation de mécanismes visant à atténuer l'impact de ce type de risques sur les moyens d'existence des producteurs, reposant sur :

- l'analyse et le suivi des menaces (fréquence et impact des épisodes affectant les productions agro-sylvo-pastorales, par zone agricole) ;
- l'élaboration de plans communaux de prévention des risques liés au climat, incluant notamment des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et des plans de prévention des risques de sécheresse (PPRS) ;
- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion du risque acridien, en cohérence avec les directives de la commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) dont le Niger est partie prenante ;
- l'expérimentation, le développement et la promotion de mécanismes assurantiels accessibles aux producteurs pour les productions végétales et animales, vivrières et marchandes ;
- le renforcement des moyens mobilisables pour le déplacement et la réinstallation -temporaire ou permanente- de populations affectées par des chocs d'ampleur extrême.

### Principaux résultats visés par le programme 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Cellule Crise Alimentaire / Système d'Alerte Précoce renforcés dans la mise en place d'un système permanent et continu de collecte de données</li><li>• 1 étude d'identification d'outils performants de collecte, de gestion et d'analyse des données relatives aux risques de catastrophes</li></ul> |
| SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention existants | <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 programme de prévention du risque acridien (PPRA) renforcé</li><li>• 266 ateliers de préparation à la mise en œuvre des plans de contingence</li><li>• 1 programme d'appui aux activités de la plateforme de prévention et de gestion des risques de catastrophes</li></ul>                          |
| SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales  | <ul style="list-style-type: none"><li>• 16 communes bénéficiaires d'une expérimentation pilote d'assurance climatique indiciaire pour les cultures vivrières et les productions marchandes en zone agricole</li><li>• 8 communes bénéficiaires d'un programme pilote d'assurance pour les productions animales en zone pastorale</li></ul>     |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 5.1 pour la période 2020-2025, a été estimé à 6,795 milliards de FCFA**

#### SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales

Afin d'améliorer la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales, il est envisagé de mettre en œuvre les actions suivantes :

- réalisation d'une étude d'identification d'outils performants de collecte, de gestion et d'analyse des données relatives aux risques de catastrophes. Cette étude doit permettre à la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et au Système d'Alerte Précoce (SAP) de disposer d'outils plus performants dans la gestion et le traitement des données, en utilisant des technologies adaptées au contexte du Niger ;
- appui à la CCA/SAP dans la mise en place d'un système permanent et continu de collecte de données (inexistant actuellement). Les fonds prévus sont destinés à renforcer les capacités logistiques et techniques du SAP pour la collecte et l'analyse des données.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                       | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Etude d'identification d'outils performants de collecte, de gestion et d'analyse des données relatives aux risques de catastrophes               | <u>DNPGCA</u> , CCA/SAP, I3N, M. de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, MAG/EL | 50 000                                       |
| Appui à la CCA/SAP dans la mise en place d'un système permanent et continu de collecte de données  | <u>CCA/SAP</u> , DNPGCA, I3N, MAG/EL   | 1 500 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>1 550 000</b>                             |

### SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention existants

En vue d'améliorer la prévention des risques liés au climat, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- renforcement du programme de prévention du risque acridien (PPRA) ;
- élaboration des plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) ;
- appui à la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de contingence ;
- appui à l'organisation des ateliers régionaux et communaux de la plate-forme de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention existants</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>   | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Renforcement du programme de prévention du risque acridien (PPRA)  | <u>MAG/EL</u> , CLCPRO   | 2 081 626                                    |
| Revue des modalités d'intégration des risques liés au climat (inondation, sécheresse) dans les plans régionaux et communaux de contingence   | <u>DNPGCA</u> , MAG/EL, DGPC, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, I3N, collectivités territoriales, OP, groupe de travail pluridisciplinaire, ONG, associations | 100 000                                      |
| Appui à la formulation et à la mise en œuvre des plans régionaux et communaux de contingence   |  | 53 200                                       |
| Appui à la préparation et à l'organisation des ateliers régionaux et communaux de la plate-forme de prévention et de gestion des risques de catastrophes   |  | 10 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>2 244 826</b>                             |

### SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales

Le développement d'un système assurantiel constitue une voie de sécurisation des moyens d'existence des producteurs agricoles face aux chocs, notamment d'origine climatique.

Le plan d'action de la SPN2A prévoit à cet égard :

- la définition, l'expérimentation et l'évaluation d'un programme pilote d'assurance agricole indiciaire en faveur des producteurs situés dans 16 communes de la zone agricole ;
- la définition et l'expérimentation d'un système d'assurance pour les productions animales dans 8 communes de la zone pastorale.

Ces actions seront ajustées et étendues à d'autres communes après 2025 en fonction des résultats obtenus sur la période 2020-2025. Les budgets prévus au titre du plan d'action intègrent par ailleurs le règlement des cotisations annuelles du Niger auprès du mécanisme assurantiel de l'Union Africaine (African Risk Capacity)

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales</b>   | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>  | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Expérimentation d'assurances climatiques indiciaires pour les cultures vivrières et les productions marchandes dans les communes des zones agraires à vocation agricole | <u>DNPGCA</u> , assurances privées, MAG/EL, DMN, OP, RECA Autorités déconcentrées, Collectivités territoriales, Ministère des Finances, UA/African Risk Capacity, AGRHYMET, | 1 500 000                                    |
| Expérimentation d'un système d'assurance pour les productions animales dans les communes situées dans des zones agraires à vocation pastorale                           |   | 1 500 000                                    |
| <b>Total</b>  |   | <b>3 000 000</b>                             |

## Programme 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables

La sécurisation des moyens d'existence des populations rurales les plus vulnérables face à l'impact du climat sur les productions agro-sylvo-pastorales constitue un enjeu majeur pour réduire l'insécurité alimentaire structurelle. La SPN2A soutiendra les actions entreprises par le DNP-GCA pour développer des mesures de protection sociale en faveur des ménages les plus vulnérables, à travers des filets sociaux de diverses natures (transferts monétaires, cantines scolaires, etc.). Elle appuiera par ailleurs les actions menées par différents acteurs (Etat, ONG, OP) en faveur du développement d'activités génératrices de revenus, notamment en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables.

### Principaux résultats visés par le programme 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40% des ménages extrêmement vulnérables bénéficiaires de transferts monétaires</li> <li>• 150 cantines scolaires appuyées</li> <li>• 60 000 ménages extrêmement vulnérables bénéficiaires d'opérations cash / food for work durant la période de soudure</li> </ul>  |
| SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 006 femmes vulnérables soutenues dans le développement d'AGR, par des mesures d'accompagnement productif et de changement comportemental</li> <li>• 50 villages bénéficiaires du programme « développement de fermes agricoles villageoises intégrées dans les cuvettes oasiennes et autour des zones humides du Niger »</li> <li>• 1 programme d'appui à l'élaboration et à l'opérationnalisation des mécanismes de mise en œuvre des filets sociaux, et d'outils standards de suivi évaluation et de gestion</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 5.2 pour la période 2020-2025, a été estimé à 23,110 milliards de FCFA**

### SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.)

Le plan d'action de la SPN2A intègre :

- un renforcement des actions de la cellule « Filets Sociaux » de la Primature en matière de transferts monétaires (conditionnels ou non) aux communautés vulnérables ;
- un renforcement des actions de la cellule « Filets sociaux » en matière de cash / food for work pendant les périodes de soudure ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de création et de renforcement des cantines scolaires dans les zones extrêmement vulnérables sur une période d'au moins deux ans.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérables (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.) | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Renforcement des actions de la cellule « Filets Sociaux » en matière de transferts monétaires (conditionnels ou non) aux communautés vulnérables                                | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA   | 2 610 000                             |
| Elaboration et mise en œuvre d'un programme de création et de renforcement des cantines scolaires dans les zones extrêmement vulnérables sur une période d'au moins 2 ans       | DNP-GCA, MAG/EL, I3N  | 10 125 000                            |
| Renforcement des actions de la cellule « Filets sociaux » en matière de cash / food for work pendant les périodes de soudure  | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA   | 3 774 000                             |
| <b>Total</b>  |   | <b>16 509 000</b>                     |

### SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables

Le plan d'action de la SPN2A prévoit de soutenir et de renforcer plusieurs activités de la cellule « Filets Sociaux » de la Primature, parmi lesquelles :

- la mise en œuvre d'AGR en faveur des ménages bénéficiaires ;
- la mise en œuvre de mesures d'accompagnement productif au profit des communautés vulnérables ;
- l'organisation d'ateliers de changement comportemental et social (ateliers en compétences de vie).

Elle soutiendra également l'élaboration et l'opérationnalisation des mécanismes de mise en œuvre des filets sociaux, ainsi que la mobilisation d'outils standards de suivi-évaluation et de gestion.

Enfin, le plan d'action de la SPN2A intègre un appui au développement de la résilience des ménages ruraux dans les cuvettes oasiennes et autour des zones humides du Niger par la mise à l'échelle de fermes agricoles villageoises intégrées.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables</b>                                      | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui à la Cellule « Filets Sociaux » pour la mise en œuvre de programmes d'AGR en faveur des ménages bénéficiaires  | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA  | 2 125 750                                    |
| Appui à la CFS en vue de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement productif au profit des communautés vulnérables  | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA  | 170 060                                      |
| Appui à la CFS pour le renforcement de son programme de changement comportemental et social (ateliers en compétences de vie)   | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA  | 255 090                                      |
| Appui à la CFS pour l'élaboration et l'opérationnalisation des mécanismes de mise en œuvre des filets sociaux, et d'outils standards de suivi-évaluation et de gestion     | CFS, MAG/EL, I3N, DNP-GCA  | 300 000                                      |
| Appui à la résilience des communautés dans les cuvettes oasiennes et autour des zones humides du Niger par la mise à l'échelle des fermes agricoles villageoises intégrées | ME/SU/DD, MAG/EL   | 3 750 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>6 600 900</b>                             |

### Programme 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises

La SPN2A renforcera les actions engagées par le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) en faveur de la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires, incluant les systèmes d'alerte précoce existants.

Il s'agira à cet égard de renforcer la capacité des collectivités territoriales à prévenir la malnutrition, lutter contre l'insécurité alimentaire et gérer les situations d'urgence.

Les acteurs locaux seront soutenus dans l'implantation et/ou la consolidation de stocks communaux de sécurité alimentaire, complémentaires des stocks communaux de réserve (SRC) en semences d'urgence et en aliments de bétail.

La SPN2A renforcera également les systèmes existants de suivi-évaluation périodique de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments, et soutiendra leur intégration au sein des dispositifs régionaux d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire.

Enfin, elle contribuera à la capitalisation et à la promotion des expériences de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire menées dans le cadre du DNP-GCA.

## Principaux résultats visés par le programme 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|---|---|
| SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités de 60 collectivités vulnérables à prévenir la malnutrition, lutter contre l'insécurité alimentaire et gérer l'urgence</li> </ul>  |
| SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire dans le cadre de la Maison du Paysan  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 communes disposant de Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dotés chacune annuellement de 100 tonnes de vivres</li> </ul>   |
| SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme d'appui aux dispositifs régionaux, départementaux et communaux du DNP-GCA pour la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments</li> <li>• 1 étude pour élaborer et opérationnaliser des outils de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments dans les communes</li> </ul>  |
| SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 programme national opérationnel de capitalisation des expériences de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire</li> <li>• 1 étude sur les modalités de capitalisation des expériences de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire</li> <li>• 1 programme de renforcement des capacités du DNP-GCA en matière de mécanismes d'évaluation des effets/impacts des actions de sécurité alimentaire</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 5.3 pour la période 2020-2025 a été estimé à 10,480 milliards de FCFA**

### SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises

La décentralisation des systèmes d'alerte précoce constitue une voie d'amélioration de la détection des situations critiques et de la rapidité de réponse en cas de crise. La mise en œuvre de la SPN2A se traduira à cet égard par le renforcement des capacités des collectivités à prévenir la malnutrition, lutter contre l'insécurité alimentaire et gérer l'urgence, notamment en mettant en œuvre les plans locaux de contingence formulés face aux différents facteurs de vulnérabilité.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises                        | Structure en charge de l'activité et principales structures associées       | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Renforcement des capacités des collectivités à prévenir la malnutrition, lutter contre l'insécurité alimentaire et gérer l'urgence | DNP-GCA, collectivités locales, Ministère de la Santé Publique, UNICEF, PAM | 6 000 000                             |
| <b>Total</b>   |   | <b>6 000 000</b>                      |

### SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre des Maisons du Paysan

La « Maison du Paysan » constitue un ensemble intégré et multifonctionnel d'infrastructures et de services implantés au niveau communal pour améliorer l'offre d'appui aux producteurs et aux entreprises agricoles. Elle vise notamment à améliorer l'accessibilité et la disponibilité locale des moyens de production, et à promouvoir l'utilisation de technologies innovantes éprouvées et adaptées au contexte local. Priorité de l'initiative 3N « les nigériens nourrissent les nigériens », le déploiement au niveau local des différents services prévus contribuera à sécuriser les moyens d'existence des producteurs dans le secteur agro-sylvo-pastoral. 32 maisons du paysan étaient totalement déployées en 2019. Le plan d'action de la SPN2A prévoit de soutenir le déploiement des Maisons du Paysan et de leurs différents services, notamment à travers plusieurs sous-programmes de l'Axe 3.

Le présent sous-programme appuiera spécifiquement l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre des Maisons du Paysan.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre des Maisons du Paysan</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>   | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA)  | MAG/EL, DNP-GCA, I3N, Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, collectivités territoriales | 4 000 000                                    |
| <b>Total</b>   |  | <b>4 000 000</b>                             |

### SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Pour mieux intégrer les dimensions sanitaires et nutritionnelles aux dispositifs d'alerte précoce, la SPN2A prévoit :

- une étude pour élaborer et opérationnaliser les indicateurs ainsi que les outils et méthodes de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments qui puissent être mobilisés localement ;
- un appui aux dispositifs régionaux, départementaux et communaux du DNP-GCA pour la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments. Cet appui concerne notamment la collecte, l'analyse et le traitement des données.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Élaboration et opérationnalisation d'outils de suivi/évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments dans les communes   | DNP-GCA, Ministère de la Santé Publique, UNICEF, PAM                         | 35 000                                       |
| Appui aux dispositifs régionaux, départementaux et communaux du DNP-GCA pour la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments  |  | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>85 000</b>                                |

### SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire

Le DNP-GCA et ses partenaires ont conduit une grande diversité d'actions de terrain pour améliorer la gestion locale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La capitalisation de ces expériences, en considérant notamment des critères d'efficacité et d'efficience, constitue un moyen pour identifier les démarches et outils les plus vertueux / performants pour assurer la sécurité alimentaire des producteurs ruraux les plus vulnérables. Dans cette perspective, la SPN2A prévoit la mise en œuvre :

- d'une étude de capitalisation des actions menées en faveur du développement d'une gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire. Il s'agira dans ce cadre de comprendre les effets/impacts des investissements réalisés afin d'identifier des outils appropriés pour lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- d'un programme de renforcement des capacités de suivi-évaluation du DNP-GCA, intégrant le développement de nouveaux indicateurs d'effets/impacts des actions de sécurisation alimentaire et nutritionnelle, et des systèmes de mesures correspondants.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Étude de capitalisation des expériences de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire   | DNP-GCA, PAM, UNICEF, ACF, Collectivités, MAG/EL                             | 45 000                                       |
| Élaboration et opérationnalisation d'un programme national d'appui à la diffusion des expériences de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire |  | 100 000                                      |
| Renforcement des capacités du DNP-GCA en matière d'évaluation des effets/impacts des actions de sécurité alimentaire                                   |  | 250 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>395 000</b>                               |

## Programme 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence

La capacité de l'Etat, au niveau central et déconcentré, à agir dans les situations de crise est l'un des facteurs déterminant de la rapidité de relèvement des producteurs affectés par des chocs d'ampleur. La SPN2A prévoit à cet égard un renforcement des moyens alloués aux fonds d'intervention (stock national de réserve pour les céréales et stock financier). Elle prévoit également un renforcement de la capacité des collectivités territoriales à mobiliser efficacement ces moyens en cas de crise. La SPN2A contribuera par ailleurs au renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile face aux événements climatiques extrêmes. Elle soutiendra enfin le relèvement et la recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur (sécheresses, inondations, conflits, etc.) à travers :

- l'allocation de moyens supplémentaires pour constituer et déployer rapidement en cas de crise des « kits » de production agricole (semences, intrants, petit matériel, etc.), de recapitalisation des éleveurs et agro-éleveurs (noyau reproducteur de bovins, d'ovins ou de caprins, intrants zootechniques), de recapitalisation pour la pêche (nasse, filet, pirogue...) et l'aquaculture (alevins, aliments d'élevage) ;
- le renforcement des moyens disponibles pour la stabilisation des marchés en situation de crise, notamment à travers des opérations d'achats et de ventes à prix modéré et de déstockage stratégique en animaux.

### Principaux résultats visés par le programme 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités du fonds d'urgence portées à 1,5 milliards de FCFA par an</li> </ul>   |
| SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités d'appui portées à 200 000 victimes potentielles d'inondations</li> <li>• 1 programme d'appui à la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) en outils de prévention, de formation, et d'intervention</li> <li>• Renforcement des capacités de 4 groupements régionaux d'intervention et de secours à intervenir dans des zones reculées / enclavées</li> </ul> |
| SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique des animaux et les achats/ventes à prix modérés                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 communes éligibles à un fonds stratégique de déstockage des animaux</li> <li>• 50 % des communes pastorales éligibles à des opérations communales en zone pastorale d'achats/ventes à prix modérés de bétails sur pieds lors des crises graves</li> <li>• 1 étude des mécanismes efficaces de déstockage stratégique des animaux</li> </ul>                                  |
| SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement / recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités d'appui immédiat aux producteurs suite à un choc d'ampleur portées à 25 000 agriculteurs, 11 400 éleveurs et 3 000 pêcheurs / aquaculteurs</li> <li>• 5 000 éleveurs vulnérables soutenus dans la conversion de leur système d'élevage</li> <li>• 15 000 éleveurs vulnérables soutenus à travers le Habbanayé</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 5.4 pour la période 2020-2025 a été estimé à 45,475 milliards de FCFA**

#### SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence

Les capacités de réponse en cas de choc sont notamment déterminées par les moyens disponibles et mobilisable au niveau du fonds d'urgence. La SPN2A prévoit à cet effet :

- le renforcement du cadre institutionnel de gestion du fonds d'urgence ;
- un renforcement de la mobilisation des ressources abondant ce fonds.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées    | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|--|---------------------------------------|
| Renforcement du cadre institutionnel de gestion du fonds d'urgence | DNPGCA, I3N, Ministère des Finances, Ministère du Plan, Groupe des PTFs, | 50 000                                |
| Renforcement de la mobilisation de ressources                      | Primature, Présidence  | 7 500 000                             |
| <b>Total</b>   |  | <b>7 550 000</b>                      |

### SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile

La SPN2A prévoit un renforcement des capacités de prévention et de gestion des effets potentiellement dévastateurs d'évènements climatiques extrêmes (inondation et feux, en particulier). Il s'agit aussi d'appuyer les capacités d'intervention de la protection civile. Les actions prévues à cet égard intègrent :

- un renforcement des capacités logistiques d'appui aux populations victimes d'inondations et d'autres catastrophes naturelles ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme d'appui à la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) en outils de prévention, de formation, et d'intervention ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme d'appui aux groupements régionaux d'incendie et de secours, afin que ceux-ci soient en mesure de se déployer rapidement sur l'ensemble du territoire régional.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>    | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|---|--|
| Renforcement des capacités logistiques d'appui aux populations victimes d'inondations   | DGPC, DNP-GCA, Ministère de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes | 23 000 000                                   |
| Élaboration et opérationnalisation d'un programme d'appui à la DGPC en outils de prévention, de formation, et d'intervention            |   | 500 000                                      |
| Élaboration et opérationnalisation d'un programme d'appui aux groupements régionaux d'incendie et de secours                            |   | 1 000 000                                    |
| <b>Total</b>  |   | <b>24 500 000</b>                            |

### SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique d'animaux et les achats/ventes à prix modérés

Un renforcement des capacités d'intervention sur les marchés et les cours est prévu dans le cadre du plan d'action de la SPN2A, à travers :

- une étude d'identification des mécanismes efficaces pour le déstockage stratégique des animaux en cas de crise ;
- la création d'un fonds stratégique de déstockage des animaux, mobilisable en cas de crise ;
- un renforcement des moyens pour la mise en œuvre d'opérations communales d'achats/ventes à prix modérés de bétails sur pieds en zone pastorale lors des chocs de grande ampleur.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique d'animaux et les achats/ventes à prix modérés</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Etude des mécanismes efficaces de déstockage stratégique des animaux  | MAG/EL, DNP-GCA, INRAN, universités, I3N                                     | 50 000                                       |
| Création d'un fonds stratégique de déstockage des animaux   | MAG/EL, DNP-GCA, Ministère des Finances, I3N                                 | 4 750 000                                    |
| Appui à la mise en œuvre d'opérations communales en zone pastorale d'achats/ventes à prix modérés de bétails sur pieds lors des crises graves | DNP-GCA, MAG/EL, Ministère des Finances, collectivités territoriales, I3N    | 300 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>5 100 000</b>                             |

### SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement et à la recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur.

Dans un contexte d'accroissement des risques de chocs, notamment d'origine climatique, le renforcement des capacités de relèvement et de recapitalisation des exploitations est essentiel à l'adaptation du secteur AFOLU. La SPN2A prévoit à cet égard des moyens conséquents pour la constitution et le déploiement rapide, en cas de choc :

- de kits de production agricole (semences, intrants, petit matériel, etc.) ;
- de kits de recapitalisation des éleveurs et agro-éleveurs (noyau reproducteur de bovins, ovins ou caprins, intrants zootechniques, etc.) ;
- de kits de recapitalisation des pêcheurs (nasse, filet, pirogue...) et aquaculteurs ;



La SPN2A prévoit également des moyens (i) pour soutenir la conversion des éleveurs les plus fragiles dans des activités ou systèmes de production de nature différente, et (ii) pour appuyer le développement de l'Habbanayé.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement / recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur.</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Kits de production agricole (semences, intrants, petit matériel, etc.)  | MAG/EL, DNP GCA, I3N, INRAN, CAIMA, structures privées, OP                   | 2 500 000                                    |
| Kits de recapitalisation des éleveurs et agro-éleveurs (noyau reproducteur de bovins, ovins ou caprins, intrants zootechniques, etc.)                             | MAG/EL, DNP GCA, I3N, INRAN, CAIMA, structures privées, OP                   | 2 750 000                                    |
| Kits de recapitalisation pour la pêche (nasse, filet, pirogue, etc.) et l'aquaculture   | MAG/EL, ME/SU/DD DNP GCA, I3N, INRAN, CAIMA, structures privées, OP          | 425 000                                      |
| Renforcement des moyens pour soutenir, en situation de crise, la conversion des éleveurs vers d'autres activités / systèmes de production                         | MAG/EL, DNP GCA, I3N, INRAN, CAIMA, structures privées, OP                   | 1 750 000                                    |
| Appui au développement de l'Habbanayé   | MAG/EL, DNP GCA, I3N, INRAN, CAIMA, structures privées, OP                   | 900 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>8 325 000</b>                             |

### Programme 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue un facteur clé pour améliorer la santé des populations rurales et urbaines et leur résilience face aux chocs climatiques et sanitaires.

Il constitue également un facteur de libération de la femme nigérienne, souvent chargée d'approvisionner le ménage en eau de consommation. La SPN2A contribuera à cet égard au développement de l'hydraulique villageoise et urbaine. Elle financera des opérations d'assainissement (latrines, notamment) visant à réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique ainsi que celles liées à la contamination des sources d'eau par des matières fécales. Ces actions s'inscrivent en cohérence avec la politique nationale eau et assainissement du Niger, ainsi qu'avec le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE).

#### Principaux résultats visés par le programme 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

| <b>Sous-programme</b>  | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>  |
|--|--|
| SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 200 puits cimentés et forages équipés de pompe à motricité humaine foncés</li> <li>• 1 800 mini-AEP construits</li> <li>• 2 000 Points d'Eau Autonome construits</li> <li>• 470 Stations de Pompage Pastoral construites</li> <li>• 473 puits cimentés, FPMH, mini-AEP, PEA et SPP réhabilités</li> <li>• 60% des ménages ont accès à un service basique d'eau potable en milieu rural</li> </ul>         |
| SP 5.5.2. Accès des populations urbaines et périurbaines à l'eau potable et à l'assainissement | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 50% des villages et au moins 90% des quartiers en milieu urbain sont certifiés FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre)</li> <li>• 1 programme d'appui à la Salubrité Totale Pilotée par les Communes opérationnalisé</li> <li>• 75% des ménages urbains ont accès à un service basique d'eau potable</li> <li>• 90% des ménages urbains équipés de systèmes adéquats d'assainissement</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 5.5 pour la période 2020-2025, a été estimé à 401,219 milliards de FCFA**

#### SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural

La mise en œuvre de la SPN2A intègre la création et la réhabilitation d'ouvrages pour l'alimentation en eau potable des ménages ruraux, en cohérence avec les programmes d'hydraulique villageoise actuellement déployés au Niger. Les actions prévues intègrent les études et contrôles, la réalisation des travaux, l'ingénierie sociale, et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles.

Ces actions comprennent :

- le fonçage et la réhabilitation de puits cimentés ;
- la construction et la réhabilitation de forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- la construction et la réhabilitation de mini adductions en eau potable ;
- la construction et la réhabilitation de points d'eau autonomes ;
- la construction et la réhabilitation de stations de pompage pastoral.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Fonçage de puits cimentés  | MHA, Ministère de l'équipement, collectivités territoriales                  | 33 000 000                                   |
| Construction de forages équipés de pompes à motricité humaine (FPMH)             |  |  |
| Construction de mini-AEP   |  | 27 000 000                                   |
| Construction de points d'eau autonomes (PEA)                                     |  | 30 000 000                                   |
| Construction de stations de pompage pastoral (SPP)                               |  | 89 100 000                                   |
| Réhabilitation de puits cimentés   |  | 3 500 000                                    |
| Réhabilitation de FPMH   |  |  |
| Réhabilitation de Mini-AEP   |  |  |
| Réhabilitation de PEA  |  |  |
| Réhabilitation de SPP  |  |  |
| <b>Total <sup>2</sup></b>  |  | <b>182 600 000</b>                           |

#### **SP 5.5.2. Accès des populations urbaines et périurbaines à l'eau potable et à l'assainissement**

De nombreux producteurs agricoles vivent et travaillent en milieu périurbain ou urbain, et un nombre croissant de producteurs sera amené à y vivre et à y exercer leur activité. De plus, la plus grande part de la production transformée puis vendue transite par les marchés situés en zone urbaine. Enfin, les systèmes d'assainissement sont susceptibles de procurer des éléments fertilisants pour les cultures situées notamment en zone périurbaine.

C'est la raison pour laquelle le plan d'actions intègre plusieurs mesures pour renforcer l'accès des populations urbaines et périurbaines à l'eau potable et à l'assainissement. Il appuie en particulier :

- l'assainissement total piloté par les communes ;
- l'opérationnalisation de la salubrité totale pilotée par les communes ;
- la création et la réhabilitation d'infrastructures d'hydraulique urbaine ;
- la création et la réhabilitation d'infrastructures d'assainissement urbain.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 5.5.2. Accès des populations urbaines et périurbaines à l'eau potable et à l'assainissement</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Appui à l'assainissement total piloté par les communes (ATPC)   | ME/SU/DD, collectivités territoriales, MHA                                   | 19 950 000                                   |
| Appui à l'opérationnalisation de la salubrité totale pilotée par les communes (STPC)  | ME/SU/DD, collectivités territoriales, MHA                                   | 100 000                                      |
| Création et réhabilitation des infrastructures hydrauliques urbaines  | MHA, collectivités territoriales, ME/SU/DD                                   | 99 569 360                                   |
| Création et réhabilitation des infrastructures d'assainissement en milieu urbain  | MHA, collectivités territoriales, ME/SU/DD                                   | 99 000 000                                   |
| <b>Total</b>  |  | <b>218 619 360</b>                           |

<sup>2</sup> Pour mémoire, le montant global des actions d'hydraulique villageoise à mettre en œuvre pour que le taux d'accès à un service basique d'eau potable en milieu rural passe de 50% à 60% a été évalué à 605 milliards de FCFA dans le PROSEAH 2016-2030.

### 3.6. Activités rattachées à l'ES6 : L'adaptation aux changements climatiques dans le secteur AFOLU est intégrée à la planification, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du développement.

Pour induire l'effet spécifique mentionné ci-dessus, six (6) produits ont été identifiés et retenus :

- P6.1 : Les acteurs ont accès à une information fiable sur l'évolution du climat, son impact prévisible, et l'adaptation.
- P6.2 : Les stratégies nationales gouvernant le développement du secteur AFOLU intègrent des mesures opérationnelles d'adaptation en AIC face aux changements climatiques, déclinées par zone agraire et par type de producteurs ruraux.
- P6.3 : Les plans de développement territorial intègrent des actions opérationnelles d'adaptation face aux événements climatiques extrêmes et aux changements climatiques.
- P6.4 : Les producteurs et les collectivités territoriales accèdent à un fonds dédié à l'adaptation face aux changements climatiques pour mettre en œuvre les actions s'inscrivant dans cette perspective.
- P6.5 : Les acteurs ont accès à des indicateurs pertinents, fiables, ouverts et transparents de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation, incluant la gestion durable des terres.
- P6.6 : Les acteurs nationaux mobilisent des ressources techniques et financières en faveur de l'adaptation du secteur agricole face aux changements climatiques.

Les actions prévues dans le cadre de la SPN2A pour atteindre ces produits sont structurées en 6 programmes et 20 sous-programmes. Le coût total de cet axe pour la période 2020 – 2025 a été estimé à 8,181 milliards de FCFA, selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Axe 6 : Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Coût total 2020-2025 (FCFA) |
|---|-----------------------------|
| <b>P 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation</b>  | <b>1 220 000 000</b>        |
| SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation aux changements climatiques  | 300 000 000                 |
| SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et l'adaptation en AIC | 50 000 000                  |
| SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique   | 120 000 000                 |
| SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation   | 750 000 000                 |
| <b>P 6.2. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face au CC dans la gouvernance du secteur AFOLU</b>   | <b>650 000 000</b>          |
| SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC           | 150 000 000                 |
| SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face au CC dans les stratégies sous-sectorielle du secteur AFOLU  | 275 000 000                 |
| SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures  | 225 000 000                 |
| <b>P 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial</b>   | <b>2 216 000 000</b>        |
| SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement                          | 300 000 000                 |
| SP 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC                                     | 958 000 000                 |
| SP 6.3.3. Elaboration et promotion des plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC  | 958 000 000                 |
| <b>P 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les producteurs et collectivités territoriales</b>   | <b>2 645 000 000</b>        |
| SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation   | 100 000 000                 |
| SP 6.4.2. Elaboration des procédures permettant d'accéder au financement selon le type de demandeur et de projet  | 45 000 000                  |
| SP 6.4.3. Création d'un fonds d'adaptation pour les collectivités locales   | 2 500 000 000               |
| <b>P 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat</b>                                | <b>637 500 000</b>          |
| SP 6.5.1. Elaboration concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation   | 145 000 000                 |
| SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation                                  | 125 000 000                 |
| SP 6.5.3. Suivi-évaluation de la dimension genre et climat  | 130 000 000                 |
| SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat  | 237 500 000                 |
| <b>P 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole</b>   | <b>812 500 000</b>          |
| SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation   | 184 500 000                 |
| SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation  | 78 000 000                  |
| SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation                                | 550 000 000                 |

## Programme 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et de diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation

Les enquêtes de terrain menées dans le cadre du processus de formulation de la SPN2A ont montré que les acteurs étaient actuellement faiblement informés sur le phénomène de changement climatique, son origine, et ses impacts potentiels sur les ressources naturelles et sur les activités humaines.

Par ailleurs, les stratégies locales d'adaptation mises en œuvre par différents groupes sociaux face au climat et à d'autres facteurs de vulnérabilité demeurent faiblement valorisées et intégrées au développement local, alors même que ces questions sont abordées par de nombreux auteurs de divers horizons disciplinaires.

La SPN2A entend à cet égard soutenir la mise en place d'un système efficient et efficace de gestion des connaissances sur le climat et l'adaptation, à travers :

- l'actualisation et l'opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur les changements climatiques et l'adaptation en AIC ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement et le développement durable ;
- la diffusion large, en langue locale, d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales et les stratégies mobilisables pour l'adaptation ;
- un soutien à la production et à la diffusion de produits locaux d'information climatique ;
- la mise en place et la diffusion d'une base de connaissance ouverte sur l'évolution du climat et l'adaptation face à différents facteurs de risque et de vulnérabilité.

### Principaux résultats visés par le programme 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation

| Sous-programme  | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|---|--|
| SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation aux changements climatiques  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie nationale de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques actualisée et mise en œuvre</li> <li>• Programme national d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement et le développement durable élaboré et opérationnalisé</li> </ul> |
| SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et sur l'adaptation en AIC | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de gestion des connaissances sur le climat et l'adaptation en AIC défini et mis en place</li> <li>• Diffusion de l'information sur le climat et l'adaptation en AIC</li> </ul>  |
| SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 nouveaux produits d'information climatique définis et réalisés</li> <li>• Application smartphone dédiée à la diffusion des produits d'information climatique créée et diffusée</li> </ul>   |
| SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation à une structure nationale existante ou à créer (agence nationale) de la gestion et la diffusion des connaissances sur le changement climatique et l'adaptation :</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.1 pour la période 2020-2025 a été estimé à 1,220 milliards de FCFA**

#### SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques

Les actions mises en œuvre au titre de ce programme au cours du premier quinquennal de la SPN2A comprennent :

- l'actualisation de la stratégie nationale existante de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques (SNACC), selon une approche sensible au genre ;
- l'élaboration d'un programme national d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement et le développement durable (PNIEC/EDD), sensible au genre et tenant compte des changements climatiques et de leurs impacts ;
- la mise en œuvre des actions prévues par la SNACC et du PNIEC/EDD dans les 8 régions du Niger.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Actualisation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation face aux changements climatiques  | CNEDD, CN-RACOM, CN-RACOR, médias, DMN, MAG/EL, I3N, MESU/DD                 | 100 000                                      |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme national de l'Information, l'Education et la Communication (IEC) sur l'environnement et le développement durable         | ME/SU/DD, MAG/EL, CNSEE, médias, centres de formation, CNEDD                 | 200 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>300 000</b>                               |

### **SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et l'adaptation en AIC**

Ce sous-programme permettra notamment :

- d'appuyer la direction générale de l'environnement, du développement durable et des normes environnementales (DGEDDNE) dans l'identification, la capitalisation et le catalogage des travaux sur l'évolution du climat au Niger, et sur les techniques d'adaptation mobilisables en AIC ;
- d'assurer une diffusion large des travaux existants vers différents publics, incluant les cadres techniques affectés à un niveau central ou en région, les formateurs, les conseillers agricoles appartenant aux dispositifs de conseil, les élus locaux, les représentants des collectivités territoriale, etc.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et l'adaptation en AIC</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                        | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Appui à la DGEDDNE pour la mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et de diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation en AIC  | ME/SU/DD / DGEDDNE, MAG/EL, CNEDD, plate-forme science-politique, plate-forme changement climatique | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>50 000</b>                                |

### **SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique**

Les actions prévues au titre de ce sous-programme comprennent en particulier :

- la définition et l'élaboration de nouveaux produits d'information climatique analytique et prospective, tels que les bulletins régionaux de suivi des risques liés au climat (feu, biomasse végétale, inondations), à l'échelle la plus désagrégée possible, et avec une fréquence de réactualisation suffisante pour que cette information parvienne en temps utile aux producteurs.
- la diffusion multi-canaux des produits d'information climatique auprès des usagers, en ciblant les médias régulièrement utilisés par les producteurs et leurs représentants, tels que les radios rurales.

Les produits d'information climatique pourront par exemple être diffusés par l'intermédiaire d'une application smartphone dédiée. Ces actions s'intègrent en continuité des activités récemment menées dans le cadre de différents projets (ANADIA, PASEC, PDIPC, etc.).

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Appui à la DMN pour la production de produits d'information climatique                                       | DMN, ACMAD, IBIMET-CNR, AGRHYMET, médias nationaux et locaux                 | 60 000                                       |
| Appui à la DMN pour la diffusion de produits d'information climatique  |  | 60 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>120 000</b>                               |

### **SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation**

Ce sous-programme prévu dans la programmation pluriannuelle de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) vise à soutenir la centralisation de toutes les données sur le changement climatique et l'adaptation, par une structure existante ou à créer.

Les actions prévues dans ce cadre comprennent un appui au processus institutionnel ainsi que la création d'une plateforme de gestion des connaissances intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|--|
| Renforcement d'une structure existante mandatée pour la gestion et la diffusion des connaissances sur les changements climatiques et l'adaptation ou création et opérationnalisation d'une agence dédiée à cette mission. | ME/SU/DD, DMN, CNEDD, MAG/EL, Universités, ACMAD, AGRHYMET                   | 750 000                                      |
| <b>Total</b>  |  | <b>750 000</b>                               |

### **Programme 6.2. Intégration accrue de l'adaptation face aux CC en AIC dans la gouvernance du secteur AFOLU**

Le plan d'action de la SPN2A vise une intégration accrue de l'adaptation face aux changements climatiques dans la gouvernance du secteur AFOLU, à travers :

- le renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux en matière de changements climatiques et d'adaptation en AIC ;
- un soutien aux cadres de concertation existants sur le changement climatique et l'adaptation, incluant notamment la Plateforme Nationale Science-Politique et le cadre national de concertation sur les changements climatiques ;
- le renforcement des directions des études et de la programmation des ministères techniques ;
- la révision des stratégies-sous-sectorielles du secteur AFOLU ;
- la révision de la loi de 1961 définissant la limite nord des cultures.

### **Principaux résultats visés par le programme 6.2. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face au CC dans la gouvernance du secteur AFOLU**

| <b>Sous-programme</b>   | <b>Résultats visés sur la période 2020-2025</b>   |
|---|---|
| SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40% des cadres nationaux sont en mesure d'exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC</li> <li>• 1 appui à l'opérationnalisation de la plateforme Science Politique</li> <li>• 1 appui au cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques</li> </ul> |
| SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 DEP des Ministères techniques sectoriels renforcées</li> <li>• 50% des stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU actualisées</li> </ul>   |
| SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude pour la révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures</li> <li>• 1 révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures adoptée par l'Assemblée Nationale</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.2 pour la période 2020-2025 a été estimé à 650 Mio FCFA**

#### **SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC**

Dans le cadre de la SPN2A, des mesures sont prévues afin de (i) renforcer la capacité des cadres nationaux à exploiter l'information sur le changement climatique, l'adaptation et les pratiques d'AIC et (ii) garantir la concertation entre les acteurs pour la programmation et la mise en œuvre des actions en faveur de l'adaptation face au climat. Les actions prévues à cet égard sont :

- l'organisation périodique de formations des en faveur des cadres nationaux ;
- un appui au fonctionnement et aux activités de la Plate-forme Nationale Science-Politique sur les Changements Climatiques, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PNSP-CCASAN), rattachée au CNEDD ;
- un appui à l'organisation des rencontres périodiques des acteurs parties prenantes au cadre de concertation sur le changement climatique.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Formation des cadres nationaux   | ME/SU/DD, CNEDD, Universités, ACMAD, AGRHYMET                                | 100 000                                      |
| Appui à la Plateforme Science Politique (PFSP)   | ME/SU/DD, Membres de la PFSP   | 25 000                                       |
| Appui au cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation face aux changements climatiques  | CNEDD, Membres du CCAIACC  | 25 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>150 000</b>                               |

### SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU

Dans la plupart des documents de gouvernance du secteur AFOLU, l'adaptation face aux changements climatiques est traitée sans mesures techniques précises ou avec des mesures techniques insuffisamment nombreuses et ciblées (que ce soit par région agraire, par type d'acteur, ou par type d'exploitation agrosylvo-pastorale). Les mesures à proposer doivent aussi se fonder sur une analyse approfondie et spatialisée des contraintes actuelles et futures, incluant celles qui sont liées aux changements climatiques et à la dégradation des terres. La SPNA prévoit à cet égard :

- de renforcer les capacités des Directions des Etudes et de la Programmation des ministères sectoriels en matière de planification programmatique et de suivi-évaluation des actions d'adaptation face aux changements climatiques ;
- d'appuyer activement la révision des stratégies sous-sectorielles afin d'y intégrer explicitement l'adaptation face aux changements climatiques, sur la base d'une analyse spatialisée et de l'intégration d'une gamme de mesures techniques opérationnelles en faveur de l'adaptation des différents groupes d'acteurs. Ces révisions s'accompagneront d'une actualisation des données de contexte présentées dans les différentes stratégies sous-sectorielles.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU</b> | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>  | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|---|--|
| Renforcement des Directions des Etudes et de la Programmation des Ministères sectoriels pour la planification de l'adaptation face aux changements climatiques                   | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, MESRI, M. de la Santé Publique, M. des Transports, M. du Commerce, M. de l'Intérieur, M. du Plan, M. du développement communautaire, M. des Finances | 200 000                                      |
| Intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielles du secteur AFOLU  |   | 75 000                                       |
| <b>Total</b>   |   | <b>275 000</b>                               |

### SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures

L'adaptation face au climat dans le secteur AFOLU nécessite une révision en profondeur de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures, qui n'est plus adaptée à la réalité des systèmes agraires qui se sont développés au nord et au sud de cette limite, ni à la nécessité de soutenir le développement de systèmes de production diversifiés, intégrant mieux les différentes formes d'agriculture et d'élevage, tout en veillant à préserver les espaces pastoraux. Le plan d'action de la SPN2A intègre à cet égard :

- la conduite d'une étude diagnostic dont les résultats serviront de base à une proposition de réactualisation de la limite Nord des cultures ;
- un appui au processus de révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures, jusqu'au vote de la loi révisée par l'Assemblée Nationale.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures</b>    | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Elaboration et mise en œuvre d'un programme de révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures | MAG/EL / SP Code rural, ME/SU/DD, OP   | 175 000                                      |
| Etude sur la révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures                                   | CNEDD, RECA, Collectivités territoriales, Autorités déconcentrées            | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>225 000</b>                               |

### Programme 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial

La plupart des communes du Niger disposent de plans de développement communaux, dont certains ont été acclimatés. Les actions prévues dans les plans de développement territoriaux en faveur de l'adaptation des acteurs face au climat demeurent cependant peu nombreuses, relativement théoriques, et insuffisamment ciblées par type d'espace et d'acteurs.

La SPN2A entend renforcer l'intégration de l'adaptation face aux changements climatiques en AIC dans la planification du développement territorial, en renforçant les capacités des élus locaux et des autorités territoriales en matière de changement climatique, d'agriculture intelligente face au climat, et d'intégration de l'adaptation face aux changements climatiques dans la planification du développement.

Elle soutiendra la réalisation d'une revue analytique du degré d'intégration et de mise en œuvre de l'adaptation face aux changements climatiques dans les plans de développement communaux, départementaux et régionaux.

Elle appuiera la révision de ces mêmes plans pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation en AIC. Elle contribuera à l'élaboration de dispositifs locaux de suivi-évaluation visant à en accélérer la mise en œuvre. Elle appuiera enfin l'élaboration et l'appropriation de plans déconcentrés d'adaptation en AIC.

#### Principaux résultats visés par le programme 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 35% des élus locaux formés</li> <li>• 100% des conseillers régionaux formés</li> <li>• 50% des cadres communaux de planification formés</li> </ul> |
| SP 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 PDC révisés</li> <li>• 8 PDR revus</li> </ul>  |
| SP 6.3.3. Elaboration et promotion des plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 Plans communaux d'adaptation face au climat en AIC</li> <li>• 8 Plans de développement régionaux d'adaptation face au climat en AIC</li> </ul> |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.3 pour la période 2020-2025 a été estimé à 2,216 milliards de FCFA**

#### SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement

La SPN2A soutient le développement de projets d'adaptation par les communautés locales et par les collectivités territoriales. La capacité des élus locaux à appuyer la formulation de projets locaux et à intégrer des actions opérationnelles dans la planification du développement local constitue à cet égard une clé de la durabilité et de la cohérence des actions en faveur de l'adaptation. C'est dans cette perspective que sont prévus (i) l'actualisation des modules de formation existants sur l'intégration de l'adaptation face au climat dans la planification territoriale et (ii) le renforcement des capacités des élus locaux, cadres communaux de planification et conseillers régionaux sur cette thématique.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement | Structure en charge de l'activité et principales structures associées   | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Formation des élus locaux  | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, Ministère de l'Intérieur, STD, Association des | 100 000                               |
| Formation des conseillers régionaux  | Maires du Niger, autorités déconcentrées                                | 75 000                                |
| Formation des cadres communaux de planification  |   | 125 000                               |
|  | <b>Total</b>  | <b>300 000</b>                        |



### 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SPN2A, les plans de développement territoriaux seront révisés afin d'y intégrer explicitement l'adaptation en AIC. Pour ce faire, les actions prévues intègrent :

- la revue des plans de développement communaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation. Cette revue débouchera sur une proposition de démarche méthodologique pour réviser les plans de développement communaux ;
- la révision des plans de développement régionaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation face aux changements climatiques et à d'autres facteurs de risque.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC | Structure en charge de l'activité et principales structures associées  | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|--|---------------------------------------|
| Revue des plans de développement communaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation en AIC  | CNEDD, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Collectivités territoriales, DG de la décentralisation, ME/SU/DD, MAG/EL, M. de l'Intérieur, STD, Association des Maires du Niger, autorités déconcentrées. | 850 000                               |
| Révision des plans de développement régionaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation en AIC   |  | 108 000                               |
| <b>Total</b>  |  | <b>958 000</b>                        |

### SP 6.3.3. Elaboration de plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC

Le plan d'action de la SPN2A intègre par ailleurs l'élaboration de plans déconcentrés d'adaptation en AIC au niveau des communes et des régions. Ces documents constituent un outil spécifique de planification et de suivi-évaluation du déploiement des actions d'adaptation.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.3.3. Elaboration de plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC | Structure en charge de l'activité et principales structures associées  | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|--|---------------------------------------|
| Elaboration des plans communaux d'adaptation face au climat en AIC                                     | CNEDD, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Collectivités en lien avec la DG de la décentralisation, ME/SU/DD, MAG/EL, M. de l'Intérieur, STD, Autorités Déconcentrées, Association des Maires du Niger | 850 000                               |
| Elaboration des plans régionaux d'adaptation face au climat en AIC                                     |  | 108 000                               |
| <b>Total</b>   |  | <b>958 000</b>                        |

### Programme 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés locales et les collectivités territoriales

La mise en œuvre des actions en faveur de l'adaptation prévues dans les plans de développement territoriaux se heurte actuellement à la faiblesse des moyens disponibles et/ou l'absence de financements réellement accessibles. La SPN2A appuiera à cet égard la mise en place d'un fonds d'adaptation géré par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT), qui permettra le financement de projets collectifs structurants pour l'adaptation des collectivités territoriales et des producteurs face aux changements climatiques.

Ce mécanisme s'inscrira en cohérence avec les plans communaux d'investissement agricole. Une étude sera réalisée pour préciser les procédures *ad-hoc* permettant d'accéder au financement d'actions locales en faveur de l'adaptation, selon le type de demandeur et de projet.

La SPN2A soutiendra par ailleurs l'appropriation de ces dispositifs de financement par les acteurs (élus locaux, organisations de producteurs, dispositifs de conseil, cadres des services techniques) en déployant des actions de communication, de formation, et d'appui à l'élaboration de projets.

## Principaux résultats visés par le programme 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés locales et les collectivités territoriales

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement d'actions locales communautaires en faveur de l'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de détermination des nouveaux produits financiers destinés à financer les actions locales en faveur de l'adaptation</li> <li>Etude de détermination des modalités de création d'un fonds destiné à l'adaptation aux effets des changements climatiques, en lien avec l'ANFICT et le FISAN</li> <li>Etude des modalités de création de fonds locaux d'adaptation aux changements climatiques, intégrant un guichet spécifique dédié à la restauration des forêts et paysages</li> </ul> |
| SP 6.4.2. Elaboration des procédures d'accès aux financements  | <ul style="list-style-type: none"> <li>1 manuel de procédures pour le fonctionnement du fonds d'adaptation au niveau local</li> </ul>   |
| SP 6.4.3. Création d'un fonds d'adaptation pour les collectivités et communautés locales                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>30 communes bénéficiaires du fonds d'adaptation, par l'intermédiaire de l'ANFICT</li> </ul>  |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.4 pour la période 2020-2025 a été estimé à 2,645 milliards de FCFA**

### SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation

Un travail d'identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation sera conduit. Ce travail s'articule autour des trois études suivantes :

- étude d'identification et de caractérisation des nouveaux produits financiers destinés à financer les actions locales en faveur de l'adaptation ;
- étude de détermination des modalités de création et de gestion d'un fonds destiné à financer des actions collectives ou communautaires d'adaptation aux effets des changements climatiques, en lien avec le l'ANFICT et le FISAN. Ce fonds devra s'appuyer sur les mécanismes déjà existants, éventuellement sous la forme de quotas alloués à l'adaptation au sein des mécanismes existants ;
- étude de caractérisation des modalités d'accès, par les communautés locales et par les collectivités territoriales, à un fonds d'adaptation aux changements climatiques, intégrant un guichet spécifique dédié à la mise en œuvre d'actions de restauration des forêts et paysages par les communautés locales.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées   | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|---|---|---------------------------------------|
| Etude d'identification et de caractérisation des nouveaux produits financiers à mettre en place pour financer les actions locales en faveur de l'adaptation   | Ministère de l'Intérieur / DG de la décentralisation, MAG/EL, ME/SU/DD, | 40 000                                |
| Etude de détermination des modalités de création et de gestion d'un fonds destiné à appuyer l'adaptation des communautés et collectivités territoriales face aux effets des changements climatiques, en lien avec l'ANFICT et le FISAN  | FISAN, MAG/EL, ME/SU/DD, I3N, ANFICT, M. des Finances, M. du Plan       | 25 000                                |
| Etude de caractérisation des modalités d'accès, par les communautés locales et par les collectivités territoriales, à un fonds d'adaptation aux changements climatiques, intégrant un guichet spécifique dédié à la mise en œuvre d'actions de restauration des forêts et paysages par les communautés locales. | ME/SU/DD, MAG/EL, CNEDD, I3N, ANFICT, M. des Finances, M. du Plan       | 35 000                                |
| <b>Total</b>  |   | <b>100 000</b>                        |

### SP 6.4.2. Elaboration des procédures permettant d'accéder au financement selon le type de demandeur et de projet

Un travail d'élaboration du manuel de procédure sera conduit. Ce dernier devra décrire le fonctionnement du fonds d'adaptation et les modalités d'accès au financement selon la nature du demandeur.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.4.2. Elaboration des procédures permettant d'accéder au financement selon le type de demandeur et de projet | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Elaboration de manuels de procédures décrivant le fonctionnement du fonds d'adaptation au niveau local                                   | ANFICT, FISAN, I3N, MAG/EL, ME/SU/DD, M. de l'Intérieur               | 45 000                                |
| <b>Total</b>   |   | <b>45 000</b>                         |

### SP 6.4.3. Création d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés et les collectivités locales

Un fonds d'adaptation sera créé pour permettre aux collectivités territoriales de mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre d'actions communautaires et d'intérêt collectif en faveur de l'adaptation. Ce fonds sera géré par l'ANFICT. Les collectivités territoriales bénéficieront d'un renforcement de capacités sur les modalités qui leur permettront d'y accéder, et sur les modalités d'instruction des projets locaux émanant de collectifs et communautés locales.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.4.3. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les organisations de producteurs, les communautés locales et les collectivités territoriales  | Structure en charge de l'activité et principales structures associées        | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|--|---------------------------------------|
| Création et opérationnalisation d'un fonds d'adaptation pour les communautés et collectivités locales, accessible par l'intermédiaire de l'ANFICT  | ANFICT, FISAN, I3N, MAG/EL, ME/SU/DD, M. de l'Intérieur, CNEDD               | 2 250 000                             |
| Renforcement des capacités des collectivités territoriales et communautés à accéder au fonds d'adaptation, intégrant le guichet de financement des actions de restauration des forêts et paysages, par l'intermédiaire de l'ANFICT | Centre de formation des collectivités territoriales, MAG/EL, ME/SU/DD, CNEDD | 250 000                               |
| <b>Total</b>   |  | <b>2 500 000</b>                      |

### Programme 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat

Au plan national, le suivi-évaluation des interventions mises en œuvre en faveur de l'adaptation des producteurs à diverses formes de risque nécessite la conception d'indicateurs *ad-hoc* et la mise en place d'un dispositif permettant notamment d'en évaluer les coûts, les bénéfices et les co-bénéfices climat.

La SPN2A appuiera à cet égard la mise en place d'un dispositif national spatialisé de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat, incluant la gestion durable des terres à travers :

- un processus d'élaboration concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation ;
- l'identification et l'opérationnalisation des systèmes de mesure d'indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation ;
- la définition, l'opérationnalisation et le suivi-évaluation des modalités concrètes d'opérationnalisation du plan d'action de la SPN2A selon une approche sensible au genre ;
- le financement du dispositif en ressources humaines nécessaires au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat.

Ce dispositif de suivi-évaluation sera rattaché au Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE). Il devra contribuer à renseigner les indicateurs suivis par le CNEDD dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de Rio.

## Principaux résultats visés par le programme 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025   |
|--|--|
| SP 6.5.1. Définition concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 système harmonisé d'indicateurs standardisés de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation, aligné sur les normes internationales</li> </ul>  |
| SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 système opérationnel de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des produits et services d'information climatique</li> <li>• 1 système opérationnel de mesure des indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions internationales post Rio</li> <li>• 1 système opérationnel de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des actions de gestion durable des terres et d'AIC</li> </ul> |
| SP 6.5.3. Suivi-évaluation de la dimension genre et climat   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche « genre » spécifiant les modalités de mise en œuvre des activités dans une perspective sensible au genre, définie et opérationnalisée</li> <li>• Indicateurs de traitement sensible au genre définis, suivi et évalués</li> </ul>  |
| SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 étude de cadrage du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat</li> <li>• 1 plan de formation de cadres nationaux chargés du suivi - évaluation des actions en faveur de l'adaptation</li> <li>• 1 dispositif RH opérationnel, approprié au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face aux changements climatiques</li> </ul>                       |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.5 pour la période 2020-2025 a été estimé à 637,5 Mio FCFA**

### SP 6.5.1. Elaboration concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation

Plusieurs actions sont prévues afin de doter les services de l'Etat d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat. Elles comprennent :

- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme conjoint d'harmonisation et de standardisation des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un programme national d'alignement sur les normes régionales et internationales des indicateurs de suivi-évaluation des actions en faveur de l'adaptation ;
- une étude visant à déterminer un système d'indicateurs performants et appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation.

Le travail d'identification d'indicateurs sur les interventions en faveur de l'adaptation face au climat devra nécessairement être conduit de manière participative avec l'ensemble des institutions qui seront appelées à participer à la collecte d'informations, pour garantir la faisabilité du renseignement effectif de ces indicateurs par les différentes institutions parties prenantes, en lien avec leurs propres données et systèmes de suivi-évaluation.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.5.1. Définition concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation                                   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Élaboration et opérationnalisation d'un programme conjoint d'harmonisation et de standardisation des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation               | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, DMN, I3N                                     | 75 000                                |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme national d'alignement sur les normes régionales et internationales des indicateurs de suivi-évaluation des actions en faveur de l'adaptation | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, DMN, I3N                                     | 40 000                                |
| Étude visant à déterminer un système d'indicateurs performants et appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation   | CNEDD, ME/SU/DD, MAG/EL, DMN, I3N                                     | 30 000                                |
| <b>Total</b>   |   | <b>145 000</b>                        |

### SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation

Plusieurs actions sont prévues afin de doter les services de l'Etat d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat. Elles concernent :

- l'identification et l'opérationnalisation du système de mesure des indicateurs de suivi-évaluation de la production, la gestion, et la diffusion d'informations climatiques en faveur de l'adaptation ;
- l'identification et l'opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions internationales post-Rio ;
- l'identification et l'opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des actions de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat ;
- l'évaluation des co-bénéfices de la SPN2A en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation   | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Identification et opérationnalisation du système de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions d'appui à la production, à la gestion, et à la diffusion d'informations climatiques en faveur de l'adaptation | <u>DMN</u> , ME/SU/DD MAG/EL, CNEDD, I3N                              | 75 000                                |
| Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions internationales post-Rio  | <u>CNEDD</u> , ME/SU/DD, MAG/EL, DMN, I3N                             | 17 500                                |
| Evaluation des co-bénéfices de la SPN2A en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre  |   | 10 000                                |
| Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des actions de Gestion Durable des Terres et d'AIC  | <u>ME/SU/DD</u> , MAG/EL, DMN, I3N                                    | 22 500                                |
| <b>Total</b>   |   | <b>125 000</b>                        |

### SP 6.5.3. Suivi-évaluation de la dimension « genre et climat »

La SPN2A sera mise en œuvre selon une approche sensible au genre. Pour ce faire, les actions suivantes sont prévues :

- la définition de l'approche « genre » applicable à l'ensemble des activités de la SPN2A, précisant les modalités concrètes d'opérationnalisation du plan d'action selon une approche sensible au genre ;
- l'opérationnalisation de l'approche « genre » à tous les niveaux de mise en œuvre de la SPN2A, notamment à travers les activités planifiées et mises en œuvre par un comité « genre et climat » dédié ;
- la définition et la mesure des indicateurs de suivi-évaluation des modalités concrètes d'opérationnalisation du plan d'action de la SPN2A selon une approche sensible au genre.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.5.3. Suivi-évaluation de la dimension genre et climat       | Structure en charge de l'activité et principales structures associées  | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|--|---------------------------------------|
| Définition de l'approche genre applicable à l'ensemble des activités de la SPN2A         | <u>ME/SU/DD</u> , MAG/EL, CNEDD, HC-I3N, plate-forme science-politique | 30 000                                |
| Opérationnalisation du plan d'action de la SPN2A selon une approche sensible au genre    |  | 70 000                                |
| Définition et suivi-évaluation des indicateurs « genre » de la mise en œuvre de la SPN2A |  | 30 000                                |
| <b>Total</b>   |  | <b>130 000</b>                        |

### SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat

Le suivi-évaluation de l'adaptation face aux changements climatiques nécessite l'affectation de ressources humaines dédiées. Dans cette perspective, les actions suivantes sont prévues :

- une étude de cadrage du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation d'un plan national de formation de cadres nationaux chargés du suivi et de l'évaluation des actions en faveur de l'adaptation ;
- la mise en place effective du dispositif RH approprié au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation.

| ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat                         | Structure en charge de l'activité et principales structures associées | Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA) |
|--|---|---------------------------------------|
| Etude de cadrage du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat.   | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, INRAN, Universités                           | 35 000                                |
| Elaboration et opérationnalisation d'un plan national de formation de cadres nationaux chargés du suivi - évaluation des actions en faveur de l'adaptation | ME/SU/DD, MES/R/I, CNEDD, MAG/EL, INRAN, Universités,                 | 175 000                               |
| Mise en place du dispositif RH approprié au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation   | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, DMN  | 27 500                                |
| <b>Total</b>   |   | <b>237 500</b>                        |

### Programme 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole

Des financements conséquents sont nécessaires pour permettre la transition vers une agriculture nigérienne intelligente face au climat, en accompagnant la transformation des exploitations agricoles et de leur environnement, afin d'assurer l'adaptation des populations rurales à des risques croissants et multidimensionnels.

La SPN2A contribuera au renforcement de capacités des institutions nationales en matière de conception et de suivi-évaluation de projets d'adaptation. Elle soutiendra la préparation et la soumission de projets structurants auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation :

- en renforçant la capacité des acteurs (cadres des services techniques de l'Etat, en particulier) à formuler des projets s'inscrivant dans ce cadre ;
- en soutenant l'engagement de certaines institutions publiques dans les processus d'accréditation auprès de la finance climat internationale.

La SPN2A consacra également des ressources au plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation.

#### Principaux résultats visés par le programme 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole face au climat

| Sous-programme   | Résultats visés sur la période 2020-2025  |
|--|---|
| SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 module de formation à la conception et au suivi-évaluation de projets d'adaptation, destiné aux cadres nationaux des ministères sectoriels</li> <li>• 45% des cadres nationaux des ministères sectoriels formés à la conception et au suivi-évaluation de projets d'adaptation</li> <li>• 10 DEP sectorielles appuyées pour l'élaboration et le suivi-évaluation de projets d'adaptation</li> <li>• 50% du plan de formation des cadres nationaux réalisé</li> </ul> |
| SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 pool de cadres nationaux mandatés pour développer au moins 3 projets à soumettre au Fonds Vert pour le climat en collaboration avec la CEDEAO</li> <li>• 1 pool de cadres nationaux dédié au développement des programmes identifiés au sein du plan d'action de la SPN2A</li> </ul>   |
| SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 tables rondes organisées</li> <li>• 1 programme d'appui à la participation du Niger à l'agenda régional et international sur l'adaptation aux changements climatiques</li> </ul>   |

**Le coût total de la mise en œuvre du programme 6.5 pour la période 2020-2025 a été estimé à 812,5 Mio FCFA**

### SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation

Plusieurs actions de renforcement des capacités des cadres nationaux sont prévues afin que ceux-ci soient en mesure de développer des projets / programmes d'adaptation face aux changements climatiques efficaces et efficients, et d'en assurer le suivi-évaluation. Ces actions comprennent :

- l'élaboration de modules de formation destinés aux cadres nationaux, dédiés à la conception et au suivi-évaluation de projets structurants d'adaptation face aux changements climatiques et à d'autres facteurs de risque ;
- le renforcement des capacités des Directions des Etudes et de la Programmation (DEP) des Ministères sectoriels en matière de conception et de suivi-évaluation de projets en faveur de l'adaptation face aux changements climatiques ;
- la formations des cadres centraux et régionaux du MAG/EL, du ME/SU/DD, de l'INRAN, et du CNEDD sur plusieurs thématiques techniques nécessaires au développement de projets d'adaptation : les changements climatiques et leurs impacts, les techniques et pratiques mobilisables pour l'adaptation, etc.
- la formations des cadres centraux et régionaux du MAG/EL, du ME/SU/DD, de l'INRAN, et du CNEDD à la conception et au suivi-évaluation de projets et programmes centrés sur l'adaptation face aux changements climatiques.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation</b>      | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> |   | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|---|--|---|--|
| Elaboration de modules de formation sur la conception et le suivi-évaluation de projets à destination des cadres nationaux  | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, INRAN, DMN, Universités                             |   | 19 500                                       |
| Renforcement des capacités des DEP sectorielles en matière de conception et de suivi-évaluation de projets en faveur de l'adaptation face aux changements climatiques | ME/SU/DD, CNEDD, MAG/EL, INRAN, DMN  |   | 35 000                                       |
| Mise en œuvre du plan de formation au sein du MAG/EL  | MAG/EL   | Universités, ICRISAT, INRAN, IPDR Kollo, AGRHYMET | 32 500                                       |
| Mise en œuvre du plan de formation au sein de l'INRAN   | INRAN  |   | 32 500                                       |
| Mise en œuvre du plan de formation au sein du ME/SU/DD  | ME/SU/DD   |   | 32 500                                       |
| Mise en œuvre du plan de formation au sein du CNEDD   | CNEDD  |   | 32 500                                       |
| <b>Total</b>  |  |   | <b>184 500</b>                               |

### SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation

La SPN2A constitue le cadre de référence pour l'élaboration de projets et programmes à soumettre auprès de la finance climat internationale dans le secteur AFOLU.

Dans cette perspective, les activités prévues au cours de la période 2020-2025 comprennent :

- la constitution d'un pool inter-institutionnel de cadres nationaux mandatés pour (i) développer des projets ou programmes structurants à soumettre auprès de la finance climat international (Fonds Vert pour le Climat, notamment) et (ii) appuyer un nombre restreint d'institutions nigérienne dans les processus d'accréditation auprès de la finance climat internationale. Ces actions pourront le cas échéant bénéficier d'un appui de la part de la CEDEAO et de l'UEMOA dans le cadre de leurs mandats respectifs ;
- la constitution d'une équipe nationale permanente pluridisciplinaire et multi-institutionnelle, chargée dans un premier temps d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route pour l'opérationnalisation de la SPN2A jusqu'à la nomination de son secrétariat permanent, puis dans un second temps de l'appuyer dans la préparation, l'organisation et la mise en œuvre des activités prévues dans le présent plan d'action.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation</b>  | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b> | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Constitution d'un pool inter-institutionnel de cadres nationaux mandatés pour i/ développer des projets / programmes d'adaptation à soumettre au Fonds Vert pour le climat, en collaboration avec la CEDEAO et ii/ appuyer l'accréditation d'institutions nationales auprès du FVC | ME/SU/DD, CNEDD, DMN, MAG/EL, I3N, Universités, OP, RECA                     | 28 000                                       |
| Appui à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre des activités identifiées par le plan d'action de la SPN2A  | ME/SU/DD, Institutions membres de la plateforme Science-Politique            | 50 000                                       |
| <b>Total</b>   |  | <b>78 000</b>                                |

### **SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation**

La SPN2A prévoit d'appuyer la mobilisation de ressources en soutenant :

- l'organisation de plaidoyers en direction des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de financements additionnels en faveur d'actions d'adaptation face aux changements climatiques, avec au moins deux tables-rondes des partenaires organisées au cours du premier quinquennal ;
- la participation du Niger aux concertations internationales des parties autour de la lutte contre la désertification, la préservation de la biodiversité, et l'adaptation face aux changements climatiques.

| <b>ACTIVITES RATTACHEES AU SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation</b>              | <b>Structure en charge de l'activité et principales structures associées</b>                           | <b>Coût estimé 2020 - 2025 (x 1000 FCFA)</b> |
|--|--|--|
| Préparation et organisation de tables rondes régionales et internationales pour la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour mettre en œuvre des actions d'adaptation | ME/SU/DD, MAG/EL, I3N, INRAN, MESRI, Ministères du Plan, Ministère des Finances, Primature, Présidence | 300 000                                      |
| Appui à la participation du Niger à l'agenda régional et international sur l'adaptation aux changements climatiques  | CNEDD, MAG/EL, I3N, INRAN, MESRI, Ministères du Plan, Ministère des Finances, Primature, Présidence    | 250 000                                      |
| <b>Total</b>   |  | <b>550 000</b>                               |



## Conclusion

---

La Plan d'Action 2020-2025 de la Stratégie et du Plan National d'Adaptation face aux Changements Climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A 2020-2035) traduit la volonté de la République du Niger de se doter d'un cadre stratégique pour guider la mise en œuvre de la CDN et piloter une transition rapide du secteur AFOLU vers une agriculture intelligente face au climat.

Il contient une combinaison d'actions spécifiques visant des changements systémiques, regroupées dans un continuum d'adaptation, ciblant (i) la réduction des facteurs de vulnérabilité ; (ii) le renforcement des capacités de réaction, (iii) l'amélioration de la gestion des risques liés au climat et (iv) la réponse aux impacts du changement climatique.

Les activités prévues dans ce plan d'action présentent par ailleurs des co-bénéfices en matière d'atténuation qui matérialisent la contribution de la République du Niger à l'effort planétaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de décarbonation de l'économie.

La mise en œuvre de ce premier plan d'action quinquennal permettra de créer les conditions pour engager la transformation des exploitations agricoles afin d'accroître la résilience climatique des producteurs et de réduire la vulnérabilité des populations rurales face au climat et à d'autres facteurs de risque.

Ce plan d'action nécessite une implication large et un soutien fort de la part de tous les acteurs, incluant les partenaires techniques et financier, pour avancer sur la voie d'un développement agricole durable et intelligent face au climat, contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

## Annexe 1 : coût estimé du plan d'action 2020-2025 de la SPN2A

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité   | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>Axe 1 : Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes</b>  |   |                       |                 |                              |
| <b>P 1.1. Développement d'observatoires des risques climatiques et environnementaux</b>   |   |                       |                 | <b>25 734 900 553</b>        |
| <b>SP 1.1.1. Densification du réseau de stations météorologiques synoptiques, en zone pastorale et agro-pastorale</b>               |   |                       |                 | <b>1 401 000 000</b>         |
| Mise en place et opérationnalisation de stations synoptiques automatiques   | Nb. de stations synoptiques   | 20 000 000            | 27              | 540 000 000                  |
| Mise en place et opérationnalisation de stations climatologiques en zone pastorale  | Nb. de stations climatologiques   | 18 000 000            | 9               | 162 000 000                  |
| Mise en place et opérationnalisation de stations climatologiques en zone agricole   | Nb. de stations climatologiques   | 15 000 000            | 9               | 135 000 000                  |
| Mise en place et opérationnalisation de stations agro-climatologiques en zone pastorale   | Nb. de stations agro-climatologiques  | 18 000 000            | 18              | 324 000 000                  |
| Mise en place et opérationnalisation de stations agro-climatologiques en zone agricole  | Nb. de stations agro-climatologiques  | 15 000 000            | 16              | 240 000 000                  |
| <b>SP 1.1.2. Appui à la surveillance des ressources en eaux de surface et souterraines</b>  |   |                       |                 | <b>8 263 900 553</b>         |
| Appui aux dispositifs de suivi piézométrique des nappes phréatiques et de la qualité des eaux                                       | Nb. de piézomètres (forage + sonde)<br>Personnel formé  | 25 145 018            | 28              | 704 060 513                  |
| Appui au renforcement du dispositif de suivi des ressources en eaux de surface  | Nb. de stations hydrométriques<br>Nb. de pluviographes<br>Nb. de pluviomètres<br>% personnel qualifié formé | 2 659 840 039         | 1               | 2 659 840 039                |
| Appui à la création et au fonctionnement d'un observatoire de l'eau et de l'environnement   | Programme (4 antennes régionales)   | 1 600 000 000         | 1               | 1 600 000 000                |
| Appui à la création et au renforcement du dispositif d'évaluation et du suivi de la qualité de l'eau                                | Programme (4 labos. d'analyse créés)  | 1 600 000 000         | 1               | 1 600 000 000                |
| Eude de détermination des caractéristiques géomorphologiques des bassins versants et hydrodynamiques des aquifères alluviaux        | Etude   | 300 000 000           | 1               | 300 000 000                  |
| Inventaire exhaustif des ressources en eau et des ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire national                   | Etude   | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| Etudes d'actualisation du Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en eau                                    | Etude   | 400 000 000           | 1               | 400 000 000                  |
| <b>SP 1.1.3. Renforcement des dispositifs de suivi écologique et environnemental</b>  |   |                       |                 | <b>16 070 000 000</b>        |
| Appui à la veille environnementale (végétation, feux de brousse, dégradation, sécheresse, inondation)                               | Programme d'appui   | 1 150 000 000         | 1               | 1 150 000 000                |
| Appui à la surveillance environnementale des écosystèmes  | Programme d'appui   | 1 500 000 000         | 1               | 1 500 000 000                |
| Elaboration et opérationnalisation d'un système de comptabilité environnementale nationale  | Programme d'appui   | 300 000 000           | 3               | 900 000 000                  |
| Appui à la collecte des données dans les Observatoires de Surveillance Ecologique du DNSE   | Nb. d'observatoires   | 1 250 000 000         | 10              | 12 500 000 000               |
| Appui au CNSEE pour la diffusion des résultats issus de la surveillance écologique des agroécosystèmes                              | Programme d'appui   | 20 000 000            | 1               | 20 000 000                   |
| <b>P 1.2. Appui à la restauration et la préservation des ressources en sol</b>  |   |                       |                 | <b>44 812 100 117</b>        |
| <b>SP 1.2.1. Réhabilitation et protection des agroécosystèmes vulnérables</b>   |   |                       |                 | <b>43 847 100 117</b>        |
| Plan d'actions CES/DRS pour la réhabilitation / récupération de zones dégradées   | Nb ha traités   | 7 190 601             | 500             | 3 595 300 317                |
| Elaboration des plans d'aménagement des zones humides au Niger (RAMSAR) : vallées, cuvettes oasiennes, bassins versants             | Programme   | 2 000 000 000         | 1               | 2 000 000 000                |
| Réhabilitation et protection des zones humides vulnérables  | Ha  | 35 050 000 000        | 1               | 35 050 000 000               |
| Réhabilitation et protection des doumeraies et rôneraies vulnérables  | Ha  | 2 500 000 000         | 1               | 2 500 000 000                |
| Programme de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques  | Ha  | 799 545               | 440             | 351 799 800                  |
| Programme de lutte contre les plantes envahissantes terrestres  | Ha traités  | 352 823               | 992             | 350 000 000                  |
| <b>SP 1.2.2. Création et renforcement de comités locaux de protection environnementale</b>  |   |                       |                 | <b>965 000 000</b>           |
| Etude diagnostic sur les modalités de création et de fonctionnement des comités locaux de protection environnementale               | Etude   | 65 000 000            | 1               | 65 000 000                   |
| Appui à la création et à l'opérationnalisation de comités locaux de protection environnementale                                     | Nb. de communes bénéficiaires   | 10 000 000            | 50              | 500 000 000                  |
| Appui au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des OCB dans la protection de l'environnement           | Nb. de communes bénéficiaires   | 8 000 000             | 50              | 400 000 000                  |
| <b>P 1.3. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau</b>   |   |                       |                 | <b>19 136 987 467</b>        |
| <b>SP 1.3.1. Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau</b>   |   |                       |                 | <b>3 952 950 899</b>         |
| Réforme / réaménagement institutionnel du pilotage intersectoriel du processus GIRE   | Programme d'appui   | 696 626 334           | 1               | 696 626 334                  |
| Promotion de la fertilisation écologique pour réduire la pollution des nappes alluviales dans les vallées due aux engrais chimiques | Programme d'appui   | 275 000 000           | 1               | 275 000 000                  |
| Actualisation de l'inventaire des ressources hydrauliques en milieu pastoral  | Programme d'appui   | 2 532 649 977         | 1               | 2 532 649 977                |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité                                     | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| Action pilote de planification communautaire de l'usage et de la gestion intégrée des ressources en eau, reposant sur l'élaboration et l'exploitation de monographies des ressources en eau et d'un atlas de planification des usages | Nb. de communes bénéficiaires             | 149 558 196           | 3               | 448 674 588                  |
| <b>SP 1.3.2. Protection des bassins versants</b>  |   |                       |                 | <b>2 104 349 628</b>         |
| Reboisement des zones forestières dégradées en amont des bassins versants   | Ha  | 920 964               | 1 000           | 920 963 628                  |
| Traitement des bassins versants (banquettes, demi-lunes, cordons pierreux, seuils en pierre sèche, tranchées, traitement biologique)  | Ha traités                                | 381 000               | 3 106           | 1 183 386 000                |
| <b>SP 1.3.3. Protection des berges de cours d'eau contre les inondations et l'érosion</b>   |   |                       |                 | <b>10 850 000 000</b>        |
| Traitement des berges de koris  | Km  | 50 000 000            | 100             | 5 000 000 000                |
| Traitement des berges du fleuve Niger et de ses affluents   | Km  | 75 000 000            | 60              | 4 500 000 000                |
| Traitement des berges des mares et des lacs   | Km  | 45 000 000            | 30              | 1 350 000 000                |
| <b>SP 1.3.4. Réhabilitation et aménagement d'ouvrages pour lutter contre l'ensablement</b>  |   |                       |                 | <b>2 229 686 940</b>         |
| Elaboration et mise en œuvre du plan d'action de lutte contre l'érosion hydrique et l'ensablement dans l'Ader-Doutchi-Maggia  | Programme                                 | 432 931 620           | 1               | 432 931 620                  |
| Fixation des dunes pour la protection des cuvettes et oasis   | Ha protégés                               | 199 980               | 2 234           | 446 755 320                  |
| Protection et aménagement des cuvettes oasiennes (haies vives, etc.)  | Ha protégés                               | 2 600 000             | 375             | 975 000 000                  |
| Mise en place et entretien de cordons pierreux  | Ha protégés                               | 1 500 000             | 250             | 375 000 000                  |
| <b>P 1.4. Protection, réhabilitation, et gestion durable des ressources forestières</b>   |   |                       |                 | <b>18 472 500 000</b>        |
| <b>SP 1.4.1. Evaluation des ressources ligneuses</b>  |   |                       |                 | <b>500 000 000</b>           |
| Etude de réactualisation du répertoire national des ressources ligneuses  | Etude                                     | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme national d'évaluation des ressources ligneuses  | Programme                                 | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| Elaboration et opérationnalisation d'outils performants standardisés d'évaluation des ressources ligneuses  | Programme                                 | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <b>SP 1.4.2. Protection et réhabilitation des formations forestières vulnérables (lutte contre le déboisement et les feux)</b>  |   |                       |                 | <b>3 412 500 000</b>         |
| Réhabilitation des forêts classées dégradées  | Ha  | 200 000               | 5 000           | 1 000 000 000                |
| Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)  | Km pare-feu / an                          | 55 000                | 37 500          | 2 062 500 000                |
| Lutte contre le braconnage  | Programme d'appui                         | 350 000 000           | 1               | 350 000 000                  |
| <b>SP 1.4.3. Reboisement et aménagement forestier</b>   |   |                       |                 | <b>3 410 000 000</b>         |
| Appui à l'élaboration, l'actualisation et l'opérationnalisation des plans locaux de reboisement   | Nb. de plans locaux de reboisement        | 4 500 000             | 100             | 450 000 000                  |
| Reboisement avec des espèces utilitaires et mise en œuvre de la démarche "Un village, un bois"  | Ha  | 350 000               | 5 000           | 1 750 000 000                |
| Formalisation de l'utilisation du protocole standard des productions des semences forestières   | Protocole finalisé et validé              | 25 000 000            | 1               | 25 000 000                   |
| Etude sur l'identification des zones de production de semences forestières  | Etude                                     | 60 000 000            | 1               | 60 000 000                   |
| Soutien à la mise en place et au renforcement des banques de semences forestières et au développement de pépinières villageoises  | Nb. de pépinières villageoises            | 2 500 000             | 250             | 625 000 000                  |
| Promotion de pratiques améliorées de gestion des plantations forestières  | Programme d'appui                         | 500 000 000           | 1               | 500 000 000                  |
| <b>SP 1.4.4. Amélioration de l'efficacité d'usage du bois-énergie / développement d'énergies de substitution (gaz, biogaz)</b>  |   |                       |                 | <b>11 150 000 000</b>        |
| Vulgarisation des foyers améliorés à bois et charbon de bois (fours énergétiques, etc.)   | Nb. foyers améliorés produits / installés | 5 000                 | 100 000         | 500 000 000                  |
| Vulgarisation des produits et équipements de substitution au bois-énergie (charbon minéral, GPL)  | Programme de subvention                   | 650 000 000           | 1               | 650 000 000                  |
| Diffusion d'alternatives énergétiques au combustible forestier (gaz, solaire, etc.)   | Programme de subvention                   | 10 000 000 000        | 1               | 10 000 000 000               |
| <b>P 1.5. Protection, restauration et valorisation rationnelle des écosystèmes à vocation fourragère</b>  |   |                       |                 | <b>9 210 000 000</b>         |
| <b>SP 1.5.1. Protection des écosystèmes pastoraux et restauration des unités de milieu à vocation fourragère</b>  |   |                       |                 | <b>2 000 000 000</b>         |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de protection des écosystèmes et unités de milieu à vocation fourragère   | Programme                                 | 2 000 000 000         | 1               | 2 000 000 000                |
| <b>SP 1.5.2. Restauration des parcours et pâturages naturels dégradés</b>   |   |                       |                 | <b>6 250 000 000</b>         |
| Restauration des terres pastorales  | Ha de terres pastorales réhabilitées      | 250 000               | 25 000          | 6 250 000 000                |
| <b>SP 1.5.3. Amélioration de la productivité des unités de milieu à vocation fourragères</b>  |   |                       |                 | <b>725 000 000</b>           |
| Elaboration et opérationnalisation d'un programme de promotion des cultures fourragères   | Programme                                 | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| Promotion des techniques de prélèvement contrôlé, traitement et stockage de la paille   | Programme                                 | 175 000 000           | 1               | 175 000 000                  |
| Appui aux actions communautaires pour augmenter la productivité en biomasse végétale  | Programme                                 | 300 000 000           | 1               | 300 000 000                  |
| <b>SP 1.5.4. Gestion concertée des biomasses végétales multifonctionnelles à utilité fourragère</b>   |   |                       |                 | <b>235 000 000</b>           |

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité                                    | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|--|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>Axe 2 : Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat</b>  |  |                       |                 |                              |
| <b>P 2.1. Sécurisation du foncier agricole et pastoral</b>   |  |                       |                 | <b>22 774 390 000</b>        |
| <b>SP 2.1.1. Appui à la définition de schémas concertés d'aménagement foncier</b>  |  |                       |                 | <b>2 760 000 000</b>         |
| <i>Programme d'appui à la définition des SAF</i>   | Nb. SAF                                  | 552 000 000           | 5               | 2 760 000 000                |
| <b>SP 2.1.2. Appui à la protection et la régénération des couloirs de transhumance</b>   |  |                       |                 | <b>10 344 400 000</b>        |
| <i>Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos</i>  | Ha enclaves pastorales                   | 49 480                | 80 000          | 3 958 400 000                |
| <i>Appui à l'aménagement et à la matérialisation des couloirs de passage</i>   | Ha couloirs de passage                   | 50 000                | 127 720         | 6 386 000 000                |
| <b>SP 2.1.3. Diffusion de mécanismes de gestion concertée des conflits d'usage autour de l'accès au foncier</b>                            |  |                       |                 | <b>419 990 000</b>           |
| <i>Appui aux COFODEP</i>   | nb. de COFODEP renforcés                 | 1 000 000             | 6               | 6 000 000                    |
| <i>Appui aux COFOCOM</i>   | nb. de COFOCOM renforcés                 | 500 000               | 13              | 6 500 000                    |
| <i>Appui aux COFOB</i>   | nb. de COFOB renforcés                   | 30 000                | 6 763           | 202 890 000                  |
| <i>Appui à la mise en place de comités locaux de vigilance pour la surveillance des couloirs de passage matérialisés (police rurale)</i>   | nb. de comités locaux appuyés            | 150 000               | 1 364           | 204 600 000                  |
| <b>SP 2.1.4. Appui à l'installation des jeunes et des femmes en milieu rural</b>   |  |                       |                 | <b>9 250 000 000</b>         |
| <i>Appui à l'installation des jeunes sous conditions de formation</i>  | Nb. de jeunes soutenus (valeur cumulée)  | 500 000               | 12 500          | 6 250 000 000                |
| <i>Appui à l'installation des femmes sous conditions de formation</i>  | Nb. de femmes soutenues (cumulé)         | 1 000 000             | 3 000           | 3 000 000 000                |
| <b>P 2.2. Soutien à l'extension des systèmes irrigués et à l'optimisation de leurs performances</b>  |  |                       |                 | <b>78 728 123 507</b>        |
| <b>SP 2.2.1. Réhabilitation et réalisation d'ouvrages structurants pour la petite irrigation à partir des eaux de surface</b>              |  |                       |                 | <b>38 437 952 601</b>        |
| <i>Construction de barrages ou retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau pour la petite irrigation</i>              | Nb. de petits barrages construits        | 3 176 143 794         | 4               | 12 704 575 176               |
| <i>Réhabilitation de petits barrages ou retenues d'eau à usage hydroagricole en maîtrise totale de l'eau pour la petite irrigation</i>     | Nb. de petits barrages réhabilités       | 100 000 000           | 15              | 1 500 000 000                |
| <i>Réalisation d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation</i>   | Ha                                       | 3 800 000             | 5 000           | 19 000 000 000               |
| <i>Réhabilitation d'aménagements hydroagricoles pour la petite irrigation</i>  | Ha                                       | 1 250 000             | 2 000           | 2 500 000 000                |
| <i>Construction de seuils d'épandage</i>   | Nb.                                      | 113 000 000           | 8               | 904 000 000                  |
| <i>Réhabilitation de seuils d'épandage</i>   | Nb.                                      | 45 000 000            | 33              | 1 485 000 000                |
| <i>Aménagement de mares pour la petite irrigation</i>  | Nb.                                      | 49 196 775            | 7               | 344 377 425                  |
| <b>SP 2.2.2. Maîtrise des eaux souterraines à des fins de production agropastorale</b>   |  |                       |                 | <b>4 697 420 906</b>         |
| <i>Réalisation et protection de forages à grande profondeur pour la petite irrigation</i>  | Nb.                                      | 14 731 983            | 182             | 2 681 220 906                |
| <i>Réhabilitation et sécurisation de captages et ouvrages structurants pour la petite irrigation</i>                                       | Nb.                                      | 2 600 000             | 237             | 616 200 000                  |
| <i>Soutien à la diffusion de réserves d'eau (citernes, bassins, etc.)</i>  | Nb.                                      | 1 400 000             | 350             | 490 000 000                  |
| <i>Soutien à la diffusion de pompage solaire</i>   | Nb.                                      | 2 600 000             | 350             | 910 000 000                  |
| <b>SP 2.2.3. Aménagement des terres irrigables et réhabilitation des terres irriguées</b>  |  |                       |                 | <b>33 900 000 000</b>        |
| <i>Aménagement de terres pour les cultures irriguées ou de décrue</i>  | Ha                                       | 1 200 000             | 28 000          | 33 600 000 000               |
| <i>Dispositif de suivi de l'impact écologique, sanitaire et environnemental de la petite irrigation</i>                                    | Programme d'appui                        | 300 000 000           | 1               | 300 000 000                  |
| <b>SP 2.2.4. Renforcement de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées</b>  |  |                       |                 | <b>1 000 000 000</b>         |
| <i>Promotion de systèmes SRI</i>   | Nb. de producteurs sensibilisés / formés | 65 000                | 10 000          | 650 000 000                  |
| <i>Promotion de systèmes d'arrosage / séchage alternés (AWD)</i>   |  |                       |                 |                              |
| <i>Développement de l'usage de mulch pailleux et synthétiques</i>  |  |                       |                 |                              |
| <i>Promotion des techniques de distribution d'eau renforçant l'efficacité de l'eau dans les systèmes irrigués (goutte à goutte, etc.)</i>  |  |                       |                 |                              |
| <i>Promotion de la petite irrigation à faible consommation d'eau et à faible coût, valorisant les résultats de la recherche</i>            | Programme d'appui                        | 350 000 000           | 1               | 350 000 000                  |
| <b>SP 2.2.5. Rajeunissement des vergers oasisiens</b>  |  |                       |                 | <b>42 750 000</b>            |
| <i>Renouvellement des vergers oasisiens</i>  | Ha de vergers renouvelés                 | 250 000               | 171             | 42 750 000                   |
| <b>SP 2.2.6. Promotion de la gestion intégrée de la fertilité et la lutte intégrée contre les bio-agresseurs et ravageurs</b>              |  |                       |                 | <b>650 000 000</b>           |
| <i>Renforcement des capacités des producteurs en matière de gestion intégrée de la fertilité et de lutte intégrée contre les ravageurs</i> | Nb. producteurs sensibilisés / formés    | 65 000                | 10 000          | 650 000 000                  |
| <b>P 2.3. Appui au développement de systèmes de culture pluviaux performants et intelligents face au climat</b>                            |  |                       |                 | <b>33 837 265 000</b>        |
| <b>SP 2.3.1. Appui à l'élaboration de projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales</b>                |  |                       |                 | <b>110 000 000</b>           |
| <i>Gestion d'un appel à projets locaux d'adaptation et de sécurisation des systèmes de cultures pluviales</i>                              | Organisation de l'appel à projets        | 10 000 000            | 1               | 10 000 000                   |
| <i>Soutien à la mise en œuvre de projets locaux d'adaptation</i>   | Nb. de projets soutenus                  | 5 000 000             | 20              | 100 000 000                  |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité  | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|--|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>SP 2.3.2. Appui à la diffusion des pratiques de gestion durable des terres et d'agriculture intelligente face au climat</b>  |  |                       |                 | <b>5 352 415 000</b>         |
| <i>Consolidation d'un référentiel de gestion durable des terres et de technologies d'AIC selon les contextes</i>  | <i>Référentiel</i>   | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Appui à la diffusion de pratiques de gestion durable des terres / AIC</i>  | <i>Nb de producteurs formés / sensibilisés</i>                           | 65 000                | 4 000           | 260 000 000                  |
| <i>Appui à la récupération de terres dégradées et leur remise en culture</i>  | <i>Ha</i>  | 200 000               | 19 250          | 3 850 000 000                |
| <i>Appui à la diffusion de la régénération naturelle assistée</i>   | <i>Ha</i>  | 7 500                 | 152 322         | 1 142 415 000                |
| <b>SP 2.3.3. Diffusion des pratiques de gestion du risque climatique dans les parcelles de culture pluviale</b>   |  |                       |                 | <b>650 000 000</b>           |
| <i>Promotion des pratiques endogènes de gestion des semis (re-semis / sursemis / mélanges variétaux)</i>  | <i>Nb. de producteurs sensibilisés / formés</i>                          | 65 000                | 10 000          | 650 000 000                  |
| <i>Promotion de la diversification des systèmes de cultures annuelles (associations végétales, plantes de service, successions culturales)</i>  |  |                       |                 |                              |
| <i>Promotion de techniques permettant un gain de temps sur la saison (repiquage de plants issus de pépinières, par exemple)</i>   |  |                       |                 |                              |
| <i>Promotion de systèmes de cultures hybridant annuelles et pérennes (ex : légumineuse arborée / céréale / légumineuse alimentaire)</i>   |  |                       |                 |                              |
| <b>SP 2.3.4. Diffusion de matériel végétal amélioré / adapté face au climat</b>   |  |                       |                 | <b>23 702 000 000</b>        |
| <i>Promotion de l'usage de variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies</i>  | <i>Nb. de producteurs sensibilisés / formés</i>                          | 65 000                | 1 500           | 97 500 000                   |
| <i>Amélioration de l'accessibilité physique à des variétés améliorées tolérantes à la sécheresse, de cycle court, et résistantes aux maladies (subvention)</i>  | <i>T. semences pour cultures pluviales cibles</i>                        | 200 000               | 116 645         | 23 329 000 000               |
| <i>Appui à la diffusion de matériel végétal sain pour la production de racines et tubercules</i>  | <i>Nb. de fagots manioc mis à disposition</i>                            | 1 000                 | 275 500         | 275 500 000                  |
| <b>SP 2.3.5. Amélioration de l'efficacité de l'eau dans les parcelles cultivées</b>   |  |                       |                 | <b>97 500 000</b>            |
| <i>Formation et pré-diffusion de l'usage d'hydro-rétenteurs</i>   | <i>Nb. de producteurs sensibilisés / formés</i>                          | 65 000                | 1 500           | 97 500 000                   |
| <i>Formation et pré-diffusion de l'usage de mulch pailleux et de paillage synthétique</i>   |  |                       |                 |                              |
| <i>Formation et pré-diffusion de systèmes de culture en semis direct sur couvert végétal (SCV) -&gt; voir SP 237.</i>   |  |                       |                 |                              |
| <b>SP 2.3.6. Gestion intégrée de la fertilité des sols dans les parcelles de culture pluviale</b>   |  |                       |                 | <b>3 695 350 000</b>         |
| <i>Diffusion de fosses compostières</i>   | <i>Nb.</i>   | 30 000                | 14 000          | 420 000 000                  |
| <i>Amélioration des jachères</i>  | <i>Ha jachères</i>   | 50 000                | 61 857          | 3 092 850 000                |
| <i>Collecte et épandage des déjections humaines et de l'urine dans les systèmes de culture péri-urbains</i>   | <i>Nb de communes mettant en place un système de collecte / épandage</i> | 3 650 000             | 50              | 182 500 000                  |
| <b>SP 2.3.7. Appui à l'intensification écologique des systèmes de culture</b>   |  |                       |                 | <b>230 000 000</b>           |
| <i>Conception et diffusion de systèmes de culture en agriculture de conservation en zone soudanienne et soudano-sahélienne</i>  | <i>Ha</i>  | 300 000               | 500             | 150 000 000                  |
| <i>Diffusion de plantes de services (locales et d'origine exogène)</i>  | <i>Programme</i>   | 80 000 000            | 1               | 80 000 000                   |
| <b>P 2.4. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires</b>  |  |                       |                 | <b>7 597 500 000</b>         |
| <b>SP 2.4.1. Sécurisation de l'alimentation animale du cheptel accueilli localement</b>   |  |                       |                 | <b>5 457 500 000</b>         |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Centrales Communales d'Approvisionnement en Aliments pour Bétail (Maison du Paysan)</i>  | <i>Nb. de CCAB de 100 t. d'aliments</i>                                  | 60 000 000            | 50              | 3 000 000 000                |
| <i>Création de banques d'aliments bétail de 10 tonnes</i>   | <i>Nb. de BAB de 10 t</i>  | 4 915 000             | 500             | 2 457 500 000                |
| <b>SP 2.4.2. Prévention des épizooties dans les filières animales</b>   |  |                       |                 | <b>2 140 000 000</b>         |
| <i>Création et aménagement de centres pastoraux intégrés associant santé humaine et animale</i>   | <i>Nb. de centres intégrés</i>   | 100 000 000           | 10              | 1 000 000 000                |
| <i>Construction des parcs - couloirs de vaccination</i>   | <i>Nb. de parcs de vaccination</i>                                       | 4 000 000             | 10              | 40 000 000                   |
| <i>Renforcement des services déconcentrés de l'élevage : construction et équipement de Cellules d'Intervention de Base (CIB)</i>  | <i>Nb. de CIB</i>  | 40 000 000            | 10              | 400 000 000                  |
| <i>Renforcement des dispositifs de surveillance épidémiologique</i>   | <i>Nb. de laboratoires d'analyse opérationnels</i>                       | 45 000 000            | 3               | 135 000 000                  |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme de redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide (communication, contrôle et éradication)</i> | <i>Programme de renforcement de capacités</i>                            | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <i>Création et opérationnalisation d'une antenne du LABOCEL à Diffa</i>   | <i>Nb. d'antennes</i>  | 300 000 000           | 1               | 300 000 000                  |
| <i>Installation et opérationnalisation d'une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au LABOCEL</i>  | <i>Nb. d'unités</i>  | 215 000 000           | 1               | 215 000 000                  |
| <b>P 2.5. Appui à l'intensification des systèmes d'élevage sédentaires</b>  |  |                       |                 | <b>19 118 219 600</b>        |
| <b>SP 2.5.1. Diffusion d'espèces animales améliorées et tolérantes face aux changements climatiques</b>   |  |                       |                 | <b>500 000 000</b>           |
| <i>Programme d'appui à la sélection et à la diffusion de géniteurs de races améliorées et croisées</i>  | <i>Programme et moyens d'intervention</i>                                | 100 000 000           | 5               | 500 000 000                  |
| <b>SP 2.5.2. Appui à l'intensification de l'élevage et l'agro-élevage sédentaire</b>  |  |                       |                 | <b>18 618 219 600</b>        |
| <i>Soutien au développement de l'aviculture intensive</i>   | <i>Nb. de centres avicoles</i>   | 5 531 783             | 200             | 1 106 356 600                |
| <i>Appui au développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)</i>   | <i>Nb. de fermes</i>   | 10 000 000            | 55              | 550 000 000                  |

| PROGRAMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité  | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|--|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <i>Appui au développement d'unités de transformation artisanale du lait</i>   | <i>Nb. d'unités de transformation</i>              | 5 500 000             | 500             | 2 750 000 000                |
| <i>Soutien à l'intensification des systèmes d'élevage basés sur l'emboche ovine</i>   | <i>Nb de fermes avec étable et clôture</i>         | 8 109 463             | 1 000           | 8 109 463 000                |
| <i>Soutien à l'intensification des systèmes d'élevage basés sur l'emboche bovine</i>  | <i>Nb. de fermes avec étable et clôture</i>        | 12 000 000            | 500             | 6 000 000 000                |
| <i>Recyclage et bio-digestion du fumier</i>   | <i>Nb de biodigester</i>                           | 400 000               | 256             | 102 400 000                  |
| <b>P 2.6. Appui à la sécurisation des systèmes d'élevage mobiles (éleveurs nomades et transhumants)</b>   |  |                       |                 | <b>11 706 100 000</b>        |
| <b>SP 2.6.1. Hydraulique pastorale et gestion concertée des points d'eau</b>  |  |                       |                 | <b>9 381 300 000</b>         |
| <i>Aménagement de mares pour l'abreuvement du bétail</i>  | <i>Nb. mares</i>                                   | 200 000               | 75              | 15 000 000                   |
| <i>Aménagement de puits pour l'abreuvement du bétail</i>  | <i>Nb. Puits</i>                                   | 300 000               | 550             | 8 250 000 000                |
| <i>Fonçage et aménagement concerté de forages et de puits (hydraulique pastorale)</i>   | <i>Nb. d'Equivalent Point d'Eau Moderne</i>        | 20 400 000            | 47              | 958 800 000                  |
| <i>Elaboration de conventions locales autour de la gestion de l'eau</i>   | <i>Nb. de conventions locales</i>                  | 500 000               | 250             | 125 000 000                  |
| <i>Renforcement des capacités en matière de gestion sociale de l'eau / des ouvrages d'hydraulique pastorale</i>   | <i>Nb. de producteurs leaders formés</i>           | 65 000                | 500             | 32 500 000                   |
| <b>SP 2.6.2. Gestion concertée de l'espace pastoral et sécurisation des mobilités pastorales</b>  |  |                       |                 | <b>2 324 800 000</b>         |
| <i>Définition concertée de stratégies d'aménagement ciblé de l'espace en faveur de l'élevage mobile dans la zone pastorale</i>                                  | <i>Programme d'appui</i>                           | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <i>Appui à la définition et la délimitation concertée de zones de repli en cas de crise.</i>  | <i>Programme d'appui</i>                           | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <i>Elaboration de chartes de gestion de l'espace définissant les espaces de repli et les modalités de leur gestion en cas de crise</i>                          | <i>Nb chartes conclues</i>                         | 1 000 000             | 33              | 33 000 000                   |
| <i>Dispositif de soutien à l'aménagement de l'espace en zone pastorale et des zones de repli</i>  | <i>Programme d'appui</i>                           | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| <i>Renforcement des capacités en matière de médiation des conflits autour de la gestion des espaces pastoraux dans la zone pastorale</i>                        | <i>Nb. d'éleveurs / producteurs leaders formés</i> | 65 000                | 500             | 32 500 000                   |
| <i>Promotion du sylvo-pastoralisme</i>  | <i>Ha de forêts dégradées réhabilitées</i>         | 150 000               | 5 062           | 759 300 000                  |
| <b>P 2.7. Appui à la diversification des exploitations agricoles</b>  |  |                       |                 | <b>29 373 423 025</b>        |
| <b>SP 2.7.1. Appui à la diversification agricole des exploitations</b>  |  |                       |                 | <b>26 873 423 025</b>        |
| <i>Aménagement d'étangs pour le développement de la pisciculture</i>  | <i>Nb. d'étangs aménagés</i>                       | 10 000 000            | 17              | 170 000 000                  |
| <i>Empoisonnement de mares pour le développement de la pisciculture</i>   | <i>Nb. de mares empoisonnées</i>                   | 2 000 000             | 56              | 112 000 000                  |
| <i>Promotion de l'agroforesterie</i>  | <i>Nb/de producteurs formés / sensibilisés</i>     | 65 000                | 6 400           | 416 000 000                  |
| <i>Soutien au développement de projets locaux d'agroforesterie</i>  | <i>Ha. plantés annuellement</i>                    | 31 299                | 144 475         | 4 521 923 025                |
| <i>Renforcement de l'intégration agriculture-élevage (dans les exploitations et entre les exploitations)</i>  | <i>Nb. d'agro-éleveurs formés / sensibilisés</i>   | 65 000                | 6 400           | 416 000 000                  |
| <i>Mise à disposition de semences auprès des producteurs vulnérables</i>  | <i>T de semences allouées par an</i>               | 500 000               | 42 475          | 21 237 500 000               |
| <b>SP 2.7.2. Appui à la diversification économique des exploitations</b>  |  |                       |                 | <b>1 500 000 000</b>         |
| <i>Soutien au développement d'activités de prestations de service</i>   | <i>Nb. de projets soutenus</i>                     | 500 000               | 1 000           | 500 000 000                  |
| <i>Soutien au développement d'activités de transformation des produits agricoles</i>  | <i>Nb. de projets soutenus</i>                     | 500 000               | 1 000           | 500 000 000                  |
| <i>Soutien au développement d'activités commerciales et artisanales</i>   | <i>Nb. de projets soutenus</i>                     | 500 000               | 1 000           | 500 000 000                  |
| <b>SP 2.7.3. Soutien à la sécurisation des mobilités saisonnières et temporaires</b>  |  |                       |                 | <b>1 000 000 000</b>         |
| <i>Programme d'appui au suivi et à la sécurisation des mobilités saisonnières et temporaires</i>  | <i>Programme d'appui</i>                           | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| <b>Axe 3 : Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat</b> |  |                       |                 |                              |
| <b>P 3.1. Soutien aux activités de recherche-action centrées sur la résilience des producteurs et l'adaptation face au climat</b>                               |  |                       |                 | <b>4 620 000 000</b>         |
| <b>SP 3.1.1. Amélioration génétique des races locales, sélection variétale et évaluation variétale participative</b>  |  |                       |                 | <b>615 000 000</b>           |
| <i>Actualisation de l'étude sur l'adaptation de la chèvre rousse aux autres Régions du Niger</i>  | <i>Etude</i>                                       | 40 000 000            | 3               | 120 000 000                  |
| <i>Etude sur l'adaptation de la race Kori et Azawak aux autres régions du Niger</i>   | <i>Etude</i>                                       | 40 000 000            | 3               | 120 000 000                  |
| <i>Recherche sur les espèces de poisson adaptées aux nouvelles conditions climatiques</i>   | <i>Etude</i>                                       | 50 000 000            | 2               | 100 000 000                  |
| <i>Recherches sur les variétés à cycle court, résistantes aux stress hydriques</i>  | <i>Projet de recherche</i>                         | 150 000 000           | 1               | 150 000 000                  |
| <i>Conduite du processus d'Accès Partagé des Avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques (APA)</i>   | <i>Processus</i>                                   | 125 000 000           | 1               | 125 000 000                  |
| <b>SP 3.1.2. Optimisation des calendriers culturaux par modélisation</b>  |  |                       |                 | <b>260 000 000</b>           |
| <i>Essais agronomiques pour étendre à d'autres cultures / variétés les modèles de prévision existants (SARA-H, SARA-O, etc.)</i>                                | <i>Projet de recherche</i>                         | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Etude sur l'optimisation des calendriers culturaux dans le secteur de la petite irrigation sur la base de modèles existants</i>                              | <i>Etude</i>                                       | 125 000 000           | 1               | 125 000 000                  |
| <i>Etude sur l'optimisation des calendriers culturaux des cultures pluviales en tenant compte les changements climatiques</i>                                   | <i>Etude</i>                                       | 45 000 000            | 1               | 45 000 000                   |
| <i>Etude sur l'application de l'outil CalCul pour construire un calendrier cultural du riz irrigué au Niger</i>   | <i>Etude</i>                                       | 55 000 000            | 1               | 55 000 000                   |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité  | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|--|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>SP 3.1.3. Conception-évaluation de systèmes de culture innovants / redirection des systèmes de culture</b>   |  |                       |                 | <b>210 000 000</b>           |
| <i>Etude pour l'évaluation des systèmes de culture en bandes alternées</i>  | <i>Etude</i>                                 | 25 000 000            | 1               | 25 000 000                   |
| <i>Etude d'évaluation des systèmes de culture dans les ouvrages antiérosifs</i>   | <i>Etude</i>                                 | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Etude sur l'identification de techniques d'irrigation innovantes</i>   | <i>Etude</i>                                 | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <i>Recherches sur les systèmes de culture de rupture</i>  | <i>Projet de recherche</i>                   | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <b>SP 3.1.4. Soutien à l'évaluation coût/bénéfices des services écosystémiques rendus par les agroécosystèmes sahéliens</b>                                       |  |                       |                 | <b>475 000 000</b>           |
| <i>Etude d'évaluation de la contribution des gommeraias à l'amélioration des conditions de vie des populations</i>  | <i>Etude</i>                                 | 45 000 000            | 1               | 45 000 000                   |
| <i>Evaluation coûts/bénéfices de la gestion des parcours pastoraux</i>  | <i>Etude</i>                                 | 55 000 000            | 1               | 55 000 000                   |
| <i>Evaluation coûts/bénéfices des parcelles de la petite irrigation selon les zones agraires du Niger</i>   | <i>Etude</i>                                 | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Evaluation coûts/bénéfices des actions de restauration des sols / écosystèmes</i>  | <i>Etude</i>                                 | 80 000 000            | 1               | 80 000 000                   |
| <i>Etude sur l'adaptation de l'apiculture en zones arides et semi-arides</i>  | <i>Etude</i>                                 | 30 000 000            | 2               | 60 000 000                   |
| <i>Etude sur le rôle des produits forestiers non ligneux et halieutiques pour la résilience des communautés</i>   | <i>Etude</i>                                 | 100 000 000           | 2               | 200 000 000                  |
| <b>SP 3.1.5. Identification, évaluation, et valorisation des stratégies locales d'adaptation face aux facteurs de vulnérabilité</b>                               |  |                       |                 | <b>105 000 000</b>           |
| <i>Evaluation et valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation face au climat en production végétale</i>  | <i>Projet de recherche</i>                   | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Evaluation et valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation face au climat en production animale</i>   | <i>Projet de recherche</i>                   | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Evaluation et valorisation des stratégies endogènes innovantes d'adaptation en exploitation des ressources forestières et aquatiques</i>                       | <i>Projet de recherche</i>                   | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <b>SP 3.1.6. Recherches en faveur de l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines</b>   |  |                       |                 | <b>700 000 000</b>           |
| <i>Etude sur les systèmes de suivi des mouvements des troupeaux et stratégies d'adaptation spatiale des éleveurs mobiles</i>                                      | <i>Projet de recherche</i>                   | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <i>Mettre en place des observatoires de recherche sur l'adaptation au climat par le biais des mobilités pastorales et humaines</i>                                | <i>Nb. d'observatoires régionaux</i>         | 225 000 000           | 2               | 450 000 000                  |
| <b>SP 3.1.7. Méthode de vulgarisation et de diffusion des technologies pertinentes pour l'adaptation en AIC</b>   |  |                       |                 | <b>80 000 000</b>            |
| <i>Evaluation et adaptation du guide national de champ-école paysan pour les champs école agro-pastoraux</i>  | <i>Etude</i>                                 | 30 000 000            | 1               | 30 000 000                   |
| <i>Soutien aux études et recherche sur les outils et méthodes appropriés à la vulgarisation technique</i>   | <i>Projet de recherche</i>                   | 37 500 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>SP 3.1.8. Recherches en santé animale - lutte contre les épizooties</b>  |  |                       |                 | <b>550 000 000</b>           |
| <i>Elaboration et opérationnalisation de programmes conjoints de lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose</i>                        | <i>Nb. de programmes conjoints</i>           | 450 000 000           | 1               | 450 000 000                  |
| <i>Etude sur les épizooties de la faune sauvage au Niger</i>  | <i>Etude</i>                                 | 50 000 000            | 2               | 100 000 000                  |
| <b>SP 3.1.9. Méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles en sol et en eau</b>   |  |                       |                 | <b>285 000 000</b>           |
| <i>Etude sur les plantes aquatiques envahissantes submergées</i>  | <i>Etude</i>                                 | 20 000 000            | 3               | 60 000 000                   |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme de promotion et valorisation des espèces fauniques et piscicoles</i>   | <i>Projet de recherche</i>                   | 150 000 000           | 1               | 150 000 000                  |
| <i>Programme de recherche sur les nouvelles méthodes de gestion durable des ressources naturelles</i>   | <i>Projet de recherche</i>                   | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| <b>SP 3.1.10. Recherche-action sur la résilience des systèmes de production et les options de reconversion des producteurs agrosylvopastoraux et halieutiques</b> |  |                       |                 | <b>1 340 000 000</b>         |
| <i>Recherches sur la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques</i>   | <i>Projet de recherche</i>                   | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Etude sur le relèvement des pêcheurs (Sorko) pour la résilience des communautés</i>  | <i>Etude</i>                                 | 20 000 000            | 2               | 40 000 000                   |
| <i>Recherche-action d'appui à la reconversion dans la fonction dans le secteur de la foresterie (ME/SU/DD)</i>  | <i>Projet de recherche</i>                   | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Recherche-action d'appui à la reconversion des autres types de producteurs (agriculture, élevage, apiculture, pisciculture/pêche)</i>                          | <i>Projet de recherche</i>                   | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| <b>P 3.2. Amélioration de l'accès aux intrants agricoles et zootechniques et à l'équipement</b>   |  |                       |                 | <b>53 666 740 555</b>        |
| <b>SP 3.2.1. Appui au développement de la filière semences et plants</b>  |  |                       |                 | <b>1 050 682 000</b>         |
| <i>Appui à la production de semence de prébase (INRAN) et de base (Ferme semencière de Lossa, et les 5 centres semenciers régionaux)</i>                          | <i>T. de semences certifiées produites</i>   | 3 000                 | 35 894          | 107 682 000                  |
| <i>Renforcement des capacités des producteurs / multiplicateurs de semence et appui à leur structuration en OP</i>  | <i>Nb. de producteurs semenciers formés</i>  | 500 000               | 1 000           | 500 000 000                  |
| <i>Construction et/ou renforcement de magasins communaux de plants de qualité et semences améliorées (la Maison du Paysan)</i>                                    | <i>Nb. de magasins créés et/ou renforcés</i> | 5 000 000             | 80              | 400 000 000                  |
| <i>Formation et équipement des inspecteurs de semences</i>  | <i>Nb. d'inspecteurs formés et équipés</i>   | 215 000               | 200             | 43 000 000                   |
| <b>SP 3.2.2. Soutien au développement de banques d'intrants agricoles et zootechniques dans les communes</b>  |  |                       |                 | <b>2 366 058 555</b>         |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Centrales Communales d'Approvisionnement en Intrants Agricoles (Maison du Paysan)</i>  | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>         | 5 000 000             | 50              | 250 000 000                  |
| <i>Evaluation de la fonctionnalité et de la durabilité des banques / boutiques d'intrants</i>   | <i>Nb. de banques évaluées</i>               | 150 000               | 932             | 139 800 000                  |
| <i>Construction et réhabilitation de banques d'intrants agricoles (densification du maillage communal en banques / boutiques d'intrants)</i>                      | <i>Nb. de banques / boutiques créées</i>     | 7 408 835             | 233             | 1 726 258 555                |
| <i>Appui au processus d'ancrage des banques d'intrants existantes dans la Maison du Paysan</i>  | <i>Programme d'appui</i>                     | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <b>SP 3.2.3 Amélioration de l'accessibilité des engrais pour les producteurs</b>  |  |                       |                 | <b>50 000 000 000</b>        |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité                                  | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|--|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <i>Subvention de l'Etat sur l'approvisionnement en engrais pour les cultures sèches et irriguées</i>   | Subvention de l'Etat                   | 10 000 000 000        | 5               | 50 000 000 000               |
| <b>SP 3.2.4. Renforcement de l'accès à l'équipement agricole</b>   |  |                       |                 | <b>250 000 000</b>           |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Centres de Réparation et de Location de Matériels Agricoles (Maison du Paysan)</i>  | Nb. de communes bénéficiaires          | 5 000 000             | 50              | 250 000 000                  |
| <b>P 3.3. Soutien au développement du conseil agricole centré sur l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole</b>   |  |                       |                 | <b>3 318 000 000</b>         |
| <b>SP 3.3.1. Appui à l'opérationnalisation des Agence Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole et du SNCA</b>  |  |                       |                 | <b>2 135 000 000</b>         |
| <i>Mise en place et opérationnalisation des Agences Régionales pour la Promotion du Conseil Agricole</i>   | Nb. d'APCA-R opérationnelles           | 55 000 000            | 7               | 385 000 000                  |
| <i>Appui à la mise en œuvre des projets régionaux de conseil agricole</i>  | Nb. de projets régionaux soutenus      | 250 000 000           | 7               | 1 750 000 000                |
| <b>SP 3.3.2. Renforcement des capacités des formateurs et conseillers agricoles en matière d'AIC</b>   |  |                       |                 | <b>333 000 000</b>           |
| <i>Formation et recyclage des formateurs sur les pratiques d'AIC</i>   | nb. de formateurs formés               | 100 000               | 2 000           | 200 000 000                  |
| <i>Formation et recyclage des conseillers agricoles sur les pratiques d'AIC</i>  | nb. de conseillers formés              | 100 000               | 1 330           | 133 000 000                  |
| <b>SP 3.3.3. Appui au transfert de technologies en AIC par le conseil agricole</b>   |  |                       |                 | <b>850 000 000</b>           |
| <i>Appui au développement d'une méthode de conseil de gestion, à l'échelle de l'exploitation, centrée sur l'adaptation face au climat</i>  | Programme                              | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Formation des conseillers agricoles à la méthode de conseil de gestion de l'exploitation en AIC</i>   | Nb. de conseillers agricoles formés    | 100 000               | 500             | 50 000 000                   |
| <i>Production, mobilisation et diffusion de supports didactiques en langue locale</i>  | Programme                              | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Appui à l'organisation de formations-actions aux techniques d'AIC</i>   | Programme                              | 500 000 000           | 1               | 500 000 000                  |
| <b>P 3.4. Renforcement de la prise de décision tactique et stratégique des producteurs par des systèmes d'information performants</b>  |  |                       |                 | <b>1 305 000 000</b>         |
| <b>SP 3.4.1. Renforcement des dispositifs d'information sur les marchés agricoles</b>  |  |                       |                 | <b>185 000 000</b>           |
| <i>Etude sur les forces et faiblesses des systèmes d'information sur les marchés du Niger</i>  | Programme d'appui                      | 15 000 000            | 1               | 15 000 000                   |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme de renforcement du SIM-A</i>  | Programme d'appui                      | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme de renforcement du SIM-B</i>  | Programme d'appui                      | 85 000 000            | 1               | 85 000 000                   |
| <i>Identification et opérationnalisation de systèmes innovants d'information sur les marchés</i>   | Programme d'appui                      | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <b>SP 3.4.2. Appui au développement de systèmes intégrés d'information pastorale</b>   |  |                       |                 | <b>400 000 000</b>           |
| <i>Renforcement des systèmes d'information sur les ressources pastorales, les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires, et la vulnérabilité des éleveurs mobiles</i>   | Programme d'appui                      | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Développement d'un système intégré d'information pastorale (géoportail) agrégeant l'information sur la dynamique des ressources pastorales ainsi que sur les risques sanitaires, vétérinaires et sécuritaires</i> | Géoportail                             | 150 000 000           | 1               | 150 000 000                  |
| <i>Mise en place d'un système d'alerte et d'information des éleveurs mobiles sur les risques et opportunités (par téléphone, radio et centre d'appel)</i>  | Programme d'appui                      | 150 000 000           | 1               | 150 000 000                  |
| <b>SP 3.4.3. Appui à la gestion et la diffusion des connaissances en matière de production durable et de systèmes agricoles intelligents face au climat</b>  |  |                       |                 | <b>520 000 000</b>           |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Radios Communautaires (RC) dans le cadre de la Maison du Paysan</i>   | Nb. de communes bénéficiaires          | 8 000 000             | 50              | 400 000 000                  |
| <i>Promotion des technologies/innovations pour l'adaptation par les pratiques de l'agriculture climato-intelligente</i>  | Programme                              | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| <i>Création et opérationnalisation d'une bibliothèque numérique thématique sur les CC et l'AIC accessible online / offline</i>   | Programme                              | 45 000 000            | 1               | 45 000 000                   |
| <b>SP 3.4.4 Appui au Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique</b>   |  |                       |                 | <b>200 000 000</b>           |
| <i>Renforcement des capacités du centre d'échange d'information sur la biodiversité pour l'adapter au nouveau contexte de gestion de la diversité biologique</i>   | Programme de renforcement de capacités | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <b>P 3.5. Renforcement des capacités des producteurs en matière d'adaptation face au climat</b>  |  |                       |                 | <b>1 529 000 000</b>         |
| <b>SP 3.5.1. Renforcement de capacités des organisations professionnelles sur l'utilisation de l'information sur les changements climatiques et sur l'adaptation en AIC</b>  |  |                       |                 | <b>300 000 000</b>           |
| <i>Renforcement de capacités des OP sur les changements climatiques et l'exploitation des informations climatiques</i>   | nb. de responsables d'OP formés        | 100 000               | 1 500           | 150 000 000                  |
| <i>Renforcement de capacités des OP en matière de conception / mise en œuvre / suivi-évaluation de projets d'adaptation</i>  | nb. de responsables d'OP formés        | 100 000               | 1 500           | 150 000 000                  |
| <b>SP 3.5.2. Renforcement des capacités techniques d'adaptation des producteurs par la démonstration, l'expérimentation et l'évaluation partagée</b>   |  |                       |                 | <b>954 000 000</b>           |
| <i>Déploiement de l'approche "fermes du futur" dans les différentes zones agro climatiques du Niger</i>  | Nb. de zones agro-climatiques          | 60 000 000            | 4               | 240 000 000                  |



| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité   | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <i>Appui à la mise en place de dispositifs locaux de démonstration-innovation-formation (CEP, CEAP, SIFA, école pratique de pastoralisme)</i>   | <i>nb. de dispositifs / CEAP créés</i>            | 150 000               | 3 000           | 450 000 000                  |
| <i>Appui à la mise en place, à la gestion et à l'évaluation concertée de collections variétales villageoises (agricoles et forestières)</i>   | <i>Nb. de collections variétales villageoises</i> | 3 000 000             | 88              | 264 000 000                  |
| <b>SP 3.5.3. Renforcement des capacités de formation professionnelle sur l'adaptation dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique</b>  |   |                       |                 | <b>275 000 000</b>           |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Centres de Formation aux Métiers (CFM) dans le cadre de la Maison du Paysan</i>  | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>              | 5 000 000             | 50              | 250 000 000                  |
| <i>Formation des formateurs sur le CC et les modalités d'adaptation dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique</i>  | <i>Nb. de formateurs formés</i>                   | 100 000               | 250             | 25 000 000                   |
| <b>P 3.6. Développement de l'accès à des services et produits financiers en faveur de l'adaptation face au climat</b>   |   |                       |                 | <b>25 500 000 000</b>        |
| <b>SP 3.6.1. Renforcement des financements du FISAN en faveur du développement agricole durable</b>   |   |                       |                 | <b>21 000 000 000</b>        |
| <i>Appui à la mise en œuvre de la Facilité 1 "Soutien au financement Agricole"</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 9 000 000 000         | 1               | 9 000 000 000                |
| <i>Appui à la mise en œuvre de la facilité 2 "Financement des Investissements structurants Agricoles"</i>   | <i>Programme d'appui</i>                          | 10 000 000 000        | 1               | 10 000 000 000               |
| <i>Appui à la mise en œuvre de la facilité 3 "Financement du conseil Agricole, de la recherche et du renforcement de capacités "</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 2 000 000 000         | 1               | 2 000 000 000                |
| <b>SP 3.6.2. Soutien au développement de produits et service financiers pour les exploitations et micro-entreprises rurales, orientés vers l'investissement de moyen terme dans l'adaptation en AIC</b>                     |   |                       |                 | <b>3 500 000 000</b>         |
| <i>Création et opérationnalisation au sein du FISAN d'une facilité de financement en faveur des exploitations et des micro-entreprises rurales orientées vers l'investissement de moyens terme dans l'adaptation en AIC</i> | <i>Programme</i>                                  | 2 500 000 000         | 1               | 2 500 000 000                |
| <i>Appui au SFD pour la mise en œuvre de lignes de crédit en faveur des investissements à moyen et long terme dans l'adaptation en AIC</i>  | <i>Programme</i>                                  | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| <b>SP 3.6.3. Appui aux organisations paysannes pour développer des services financiers adaptés à leurs membres</b>  |   |                       |                 | <b>1 000 000 000</b>         |
| <i>Programme d'appui aux OP pour développer des services financiers adaptés à leurs membres</i>   | <i>Programme</i>                                  | 1 000 000 000         | 1               | 1 000 000 000                |
| <b>Axe 4 : Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat</b>  |   |                       |                 |                              |
| <b>P 4.1. Infrastructures structurantes pour l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles, pastorales, sylvicoles et halieutiques</b>  |   |                       |                 | <b>59 332 000 000</b>        |
| <b>SP 4.1.1. Construction, réhabilitation et entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production</b>  |   |                       |                 | <b>45 491 000 000</b>        |
| <i>Construction de pistes rurales de désenclavement</i>   | <i>Km</i>   | 35 000 000            | 255             | 8 935 500 000                |
| <i>Réhabilitation de pistes existantes</i>  | <i>Km</i>   | 300 000               | 2 500           | 750 000 000                  |
| <i>Réhabilitation d'ouvrages routiers (radiers, ponts, etc.)</i>  | <i>Ouvrage</i>                                    | 15 000 000            | 200             | 3 000 000 000                |
| <i>Entretien des pistes rurales</i>   | <i>Km</i>   | 7 000 000             | 2 700           | 32 805 500 000               |
| <b>SP 4.1.2. Protection et réhabilitation des infrastructures socio-économiques</b>   |   |                       | 0               | <b>9 102 000 000</b>         |
| <i>Construction de marchés à bétail modernes</i>  | <i>Nb de marchés construits</i>                   | 55 000 000            | 20              | 1 100 000 000                |
| <i>Réhabilitation de marchés ASPH</i>   | <i>Nb. de marchés ASP/H réhabilités</i>           | 35 000 000            | 25              | 875 000 000                  |
| <i>Réhabilitation de centre vétérinaires</i>  | <i>Nb. de centres vétérinaires réhabilités</i>    | 34 000 000            | 143             | 4 862 000 000                |
| <i>Appui à la réhabilitation des services vétérinaires privés de proximité</i>  | <i>Nb. de SVPP réhabilités</i>                    | 5 000 000             | 53              | 265 000 000                  |
| <i>Réhabilitation de centres de formation professionnelle en agriculture et en élevage</i>  | <i>Nb. de centres de formation réhabilités</i>    | 300 000 000           | 2               | 600 000 000                  |
| <i>Construction de comptoirs de commercialisation</i>   | <i>Nb. de nouveaux comptoirs créés</i>            | 350 000 000           | 4               | 1 400 000 000                |
| <b>SP 4.1.3. Appui à la création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation</b>  |   |                       |                 | <b>1 944 000 000</b>         |
| <i>Création d'unités locales de stockage, de warrantage et de commercialisation</i>   | <i>Nb. de nouvelles unités de stockage</i>        | 24 000 000            | 81              | 1 944 000 000                |
| <b>SP 4.1.4. Soutien à la mise en place d'unités de transformation/conservation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques</b>   |   |                       |                 | <b>2 795 000 000</b>         |
| <i>Soutien à la mise en place d'ateliers de transformation agroalimentaire de grande envergure</i>  | <i>Nb. d'unités</i>                               | 125 000 000           | 16              | 2 000 000 000                |
| <i>Soutien à la construction de microateliers artisanaux de transformation (type familial)</i>  | <i>Nb. d'unités</i>                               | 1 500 000             | 265             | 795 000 000                  |
| <b>P 4.2. Promotion de la qualité et l'origine dans les chaînes de valeur</b>   |   |                       |                 | <b>1 940 000 000</b>         |
| <b>SP 4.2.1. Appui à la labellisation / certification en productions biologique / raisonnée</b>   |   |                       |                 | <b>880 000 000</b>           |
| <i>Elaboration des cahiers des charge pour les certifications "agriculture biologique" et "agriculture raisonnée"</i>   | <i>Etude : définition cahiers des charges</i>     | 40 000 000            | 1               | 40 000 000                   |
| <i>Mise en place d'un mécanisme de certification agriculture raisonnée / agriculture biologique</i>   | <i>Programme</i>                                  | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Promotion des cahiers des charges auprès des OP et producteurs</i>   | <i>Programme</i>                                  | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Appui à la certification des exploitations en agriculture biologique</i>   | <i>Nb. d'exploitations certifiées en AB</i>       | 200 000               | 950             | 190 000 000                  |
| <i>Appui à la certification des exploitations en agriculture raisonnée</i>  | <i>Nb. d'exploitations certifiées en AR</i>       | 150 000               | 1 000           | 150 000 000                  |
| <i>Développement d'un marketing adapté à la commercialisation en production raisonnée / production biologique</i>   | <i>Programme</i>                                  | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité   | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>SP 4.2.2. Appui à la mise en place d'indications géographiques et de marques collectives</b>  |   |                       |                 | <b>540 000 000</b>           |
| <i>Elaboration et dépôt des cahiers des charges de marques collectives et d'indications géographiques</i>  | <i>Etude : définition cahiers des charges</i>                       | 40 000 000            | 1               | 40 000 000                   |
| <i>Mise en place du mécanisme de contrôle et de délivrance des marques collectives et indications géographiques</i>                                    | <i>Programme</i>  | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Promotion des marques collectives et indications géographiques auprès des OP et des acheteurs intermédiaires</i>                                    | <i>Programme</i>  | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <i>Développement d'un marketing adapté à la commercialisation en marque collective / indication géographique</i>                                       | <i>Programme</i>  | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <b>SP 4.2.3. Appui à la mise en place d'une certification "commerce équitable" pour les produits agrosylvopastoraux et halieutiques</b>                |   |                       |                 | <b>270 000 000</b>           |
| <i>Elaboration du cahier des charges pour la certification "commerce équitable"</i>  | <i>Etude : définition cahiers des charges</i>                       | 20 000 000            | 1               | 20 000 000                   |
| <i>Mise en place d'un mécanisme de contrôle et de délivrance du label "commerce équitable"</i>   | <i>Programme</i>  | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Promotion du cahier des charges "commerce équitable" auprès des acheteurs intermédiaires</i>  | <i>Programme</i>  | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Développement d'un marketing adapté à la commercialisation sous le label "commerce équitable"</i>   | <i>Programme</i>  | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>SP 4.2.4. Promotion des labels et signes de qualité auprès des consommateurs nationaux et internationaux</b>  |   |                       |                 | <b>250 000 000</b>           |
| <i>Appui à la promotion des produits issus de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée</i>   | <i>Programme de promotion</i>                                       | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Appui à la promotion des produits commercialisés sous forme de marques collectives et d'indications géographiques</i>                               | <i>Programme de promotion</i>                                       | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Appui à la promotion des produits commercialisés sous le label "commerce équitable"</i>   | <i>Programme de promotion</i>                                       | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>P 4.3. Soutien au développement de chaînes de valeurs innovantes</b>  |   |                       |                 | <b>9 140 000 000</b>         |
| <b>SP 4.3.1. Appui au développement de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques innovantes, adaptées au climat, et à forte valeur ajoutée</b> |   |                       |                 | <b>3 200 000 000</b>         |
| <i>Programme d'appui au développement des surfaces emblavées dans des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques à forte valeur ajoutée</i>     | <i>Nb. de filières innovantes soutenues</i>                         | 800 000 000           | 4               | 3 200 000 000                |
| <b>SP 4.3.2. Appui à l'identification de marchés d'exportation rémunérateurs pour des produits de niche</b>  |   |                       |                 | <b>140 000 000</b>           |
| <i>Etudes de marché pour des produits de niche</i>   | <i>Nb. d'études de marché</i>                                       | 35 000 000            | 4               | 140 000 000                  |
| <b>SP 4.3.3. Appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat</b>                                    |   |                       |                 | <b>600 000 000</b>           |
| <i>Programme d'appui à la structuration des chaînes de valeur autour de productions innovantes adaptées au climat</i>                                  | <i>Programme d'appui</i>  | 150 000 000           | 4               | 600 000 000                  |
| <b>SP 4.3.4. Appui à l'entrepreneuriat dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique</b>  |   |                       |                 | <b>5 200 000 000</b>         |
| <i>Appui à la création d'entreprises rurales par des jeunes</i>  | <i>Nb. d'entreprises rurales annuellement créées par des jeunes</i> | 2 500 000             | 1 080           | 2 700 000 000                |
| <i>Appui à la création d'entreprises rurales par des femmes</i>  | <i>Nb. d'entreprises rurales annuellement créées par des femmes</i> | 2 000 000             | 1 250           | 2 500 000 000                |
| <b>P 4.4. Appui à la gestion concertée des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques</b>   |   |                       |                 | <b>19 147 521 800</b>        |
| <b>SP 4.4.1. Appui à la mise en place d'interprofessions agricoles</b>   |   |                       |                 | <b>800 000 000</b>           |
| <i>Appui aux interprofessions (IP) existantes</i>  | <i>Nb. d'IP existantes soutenues</i>                                | 100 000 000           | 3               | 300 000 000                  |
| <i>Appui à la mise en place de nouvelles interprofessions agricoles</i>  | <i>Nb. d'IP créées</i>  | 125 000 000           | 4               | 500 000 000                  |
| <b>SP 4.4.2. Appui au développement de partenariats marchands durables fondés sur l'information des acteurs</b>  |   |                       |                 | <b>3 745 000 000</b>         |
| <i>Développement d'une plateforme de mise en relation des groupements avec des acheteurs</i>   | <i>Plateforme de mise en relation</i>                               | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Appui aux OP</i>  | <i>Nbre d'OP appuyées</i>   | 450 000               | 8 100           | 3 645 000 000                |
| <b>SP 4.4.3. Développement de partenariats publics-privés en soutien aux filières de production agricole prometteuses</b>                              |   |                       |                 | <b>14 175 321 800</b>        |
| <i>Développement PPP bétail/viande et cuirs/peaux</i>  | <i>Nb. de PPP régionaux fonctionnels</i>                            | 1 750 000 000         | 4               | 7 000 000 000                |
| <i>Développement PPP Gomme arabique</i>  | <i>Nb. de PPP régionaux fonctionnels</i>                            | 1 200 000 000         | 1               | 1 200 000 000                |
| <i>Développement PPP cultures sèches (niébé, souchet, sésame)</i>  | <i>Nb. de PPP régionaux fonctionnels</i>                            | 1 200 000 000         | 1               | 1 200 000 000                |
| <i>Développement PPP cultures irriguées dont oignon</i>  | <i>Nb. de PPP régionaux fonctionnels</i>                            | 1 087 660 900         | 2               | 2 175 321 800                |
| <i>Développement PPP bétail/lait</i>   | <i>Nb. de PPP régionaux fonctionnels</i>                            | 650 000 000           | 4               | 2 600 000 000                |
| <b>SP 4.4.4. Soutien à la concertation locale des acteurs autour du développement des filières de production</b>                                       |   |                       |                 | <b>277 200 000</b>           |
| <i>Appui à la création de comités locaux de développement des filières CLDF</i>  | <i>Nb. de CLDF créés</i>  | 200 000               | 126             | 25 200 000                   |
| <i>Soutien à la formulation et à la mise en œuvre de projets par les CLDF</i>  | <i>Nb. de projets soutenus</i>                                      | 2 000 000             | 126             | 252 000 000                  |
| <b>SP 4.4.5. Appui à la mise en place d'un système opérationnel de certificats d'énergie / marché de compensation carbone au Niger</b>                 |   |                       |                 | <b>150 000 000</b>           |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité   | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <i>Etude de faisabilité de la mise en place d'un marché carbone interne au Niger</i>   | <i>Etude</i>  | <i>50 000 000</i>     | <i>1</i>        | <i>50 000 000</i>            |
| <i>Appui à la mise en place des mécanismes pour la création d'un système de compensation carbone / certificats d'énergie au Niger</i>  | <i>Programme</i>  | <i>100 000 000</i>    | <i>1</i>        | <i>100 000 000</i>           |
| <b>Axe 5. Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique</b>  |   |                       |                 |                              |
| <b>P 5.1. Atténuation des impacts des risques climatiques et écologiques sur les activités agro-sylvo-pastorales</b>   |   |                       |                 | <b>6 794 825 935</b>         |
| <b>SP 5.1.1. Amélioration de la connaissance et de la gestion des risques liés aux productions agro-sylvo-pastorales</b>   |   |                       |                 | <b>1 550 000 000</b>         |
| <i>Appui à la CC/SAP dans la mise en place d'un système permanent et continu de collecte de données</i>  | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>1 500 000 000</i>  | <i>1</i>        | <i>1 500 000 000</i>         |
| <i>Etude sur l'identification d'outils performants de collecte, de gestion et d'analyse des données relatives aux risques de catastrophes</i>  | <i>Etude</i>  | <i>50 000 000</i>     | <i>1</i>        | <i>50 000 000</i>            |
| <b>SP 5.1.2. Elaboration de plans de prévention des risques liés au climat (inondation, sécheresse) et aux ravageurs (risque acridien) et renforcement des dispositifs de prévention</b>                           |   |                       |                 | <b>2 244 825 935</b>         |
| <i>Renforcement du programme de prévention du risque acridien (PPRA)</i>   | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>2 081 625 935</i>  | <i>1</i>        | <i>2 081 625 935</i>         |
| <i>Revue des modalités d'intégration des risques liés au climat (inondation, sécheresse) dans les plans de contingence</i>   | <i>Etude</i>  | <i>100 000 000</i>    | <i>1</i>        | <i>100 000 000</i>           |
| <i>Ateliers régionaux et communaux de la plateforme de prévention et de gestion des risques de catastrophes</i>  | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>10 000 000</i>     | <i>1</i>        | <i>10 000 000</i>            |
| <i>Appui à la formulation / mise en œuvre des plans régionaux et communaux de contingence</i>  | <i>Nb. d'ateliers organisés</i>                             | <i>200 000</i>        | <i>266</i>      | <i>53 200 000</i>            |
| <b>SP 5.1.3. Promotion de l'assurance sur les productions végétales et animales</b>  |   |                       |                 | <b>3 000 000 000</b>         |
| <i>Soutien à l'expérimentation d'assurances climatiques indicielles pour les cultures vivrières et les productions marchandes dans les communes des zones agraires à vocation agricole</i>                         | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>                        | <i>187 500 000</i>    | <i>8</i>        | <i>1 500 000 000</i>         |
| <i>Soutien à l'expérimentation d'un système d'assurance pour les productions animales dans les communes des zones agraires à vocation pastorale</i>  | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>                        | <i>187 500 000</i>    | <i>8</i>        | <i>1 500 000 000</i>         |
| <b>P 5.2. Mesures de protection sociale en faveur des ménages ruraux les plus vulnérables</b>  |   |                       |                 | <b>23 109 900 000</b>        |
| <b>SP 5.2.1. Soutien à la mise à l'échelle des filets sociaux en faveur des ménages les plus vulnérable (cantines scolaires, transferts monétaires, etc.)</b>  |   |                       |                 | <b>16 509 000 000</b>        |
| <i>Renforcement des actions de la cellule « Filets Sociaux » en matière de transferts monétaires (conditionnels ou non) aux communautés vulnérables</i>  | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>1 305 000 000</i>  | <i>2</i>        | <i>2 610 000 000</i>         |
| <i>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de création et de renforcement des cantines scolaires dans les zones extrêmement vulnérables sur une période d'au moins deux ans</i>                                | <i>Nb. de cantines scolaires appuyées</i>                   | <i>67 500 000</i>     | <i>150</i>      | <i>10 125 000 000</i>        |
| <i>Renforcement des actions de la cellule « Filets sociaux » en matière de cash / food for work pendant les périodes de soudure</i>  | <i>Nb. de ménages extrêmement vulnérables bénéficiaires</i> | <i>62 900</i>         | <i>60 000</i>   | <i>3 774 000 000</i>         |
| <b>SP 5.2.2. Développement d'activités génératrices de revenus en faveur des ménages les plus vulnérables</b>  |   |                       |                 | <b>6 600 900 000</b>         |
| <i>Appui à la Cellule Filets sociaux pour la mise en œuvre de programmes d'AGR en faveur des ménages bénéficiaires</i>   | <i>Nb. de femmes vulnérables bénéficiaires</i>              | <i>125 000</i>        | <i>17 006</i>   | <i>2 125 750 000</i>         |
| <i>Appui à la CFS en vue de la mise en œuvre de mesures d'accompagnement productives au profit des communautés vulnérables</i>   | <i>Nb. de femmes vulnérables bénéficiaires</i>              | <i>10 000</i>         | <i>17 006</i>   | <i>170 060 000</i>           |
| <i>Appui à la CFS pour le renforcement de son programme de changement comportemental et social (ateliers en compétences de vie)</i>  | <i>Nb. de ménages vulnérables bénéficiaires</i>             | <i>15 000</i>         | <i>17 006</i>   | <i>255 090 000</i>           |
| <i>Appui à la CFS pour l'élaboration / opérationnalisation des mécanismes de mise en œuvre des filets sociaux, et d'outils standards de suivi évaluation et de gestion</i>   | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>300 000 000</i>    | <i>1</i>        | <i>300 000 000</i>           |
| <i>Mise à l'échelle des fermes agricoles villageoises intégrées dans les cuvettes oasiennes et autour des zones humides du Niger</i>   | <i>Programme</i>  | <i>75 000 000</i>     | <i>50</i>       | <i>3 750 000 000</i>         |
| <b>P 5.3. Appui à la décentralisation des dispositifs de prévention et de gestion des crises</b>   |   |                       |                 | <b>10 480 000 000</b>        |
| <b>SP 5.3.1. Appui à la décentralisation des systèmes d'alerte précoce face aux crises</b>   |   |                       |                 | <b>6 000 000 000</b>         |
| <i>Renforcement des capacités des collectivités à prévenir la malnutrition, lutter contre l'insécurité alimentaire et gérer l'urgence</i>  | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>100 000 000</i>    | <i>60</i>       | <i>6 000 000 000</i>         |
| <b>SP 5.3.2. Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (MCSSA) dans le cadre de la Maison du Paysan</b>  |   |                       |                 | <b>4 000 000 000</b>         |
| <i>Appui à l'opérationnalisation des Magasins Communaux de Stock de Sécurité Alimentaire (Maison du Paysan)</i>  | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>                        | <i>80 000 000</i>     | <i>50</i>       | <i>4 000 000 000</i>         |
| <b>SP 5.3.3. Intégration d'un système de suivi-évaluation de la qualité (sanitaire et nutritionnelle) des aliments aux dispositifs déconcentrés d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b> |   |                       |                 | <b>85 000 000</b>            |
| <i>Appui aux dispositifs régionaux, départementaux et communaux du DNP-GCA pour la mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments</i>                       | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>50 000 000</i>     | <i>1</i>        | <i>50 000 000</i>            |
| <i>Élaboration et opérationnalisation d'outils de suivi/évaluation de la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments dans les communes</i>  | <i>Programme d'appui</i>                                    | <i>35 000 000</i>     | <i>1</i>        | <i>35 000 000</i>            |
| <b>SP 5.3.4. Appui à la capitalisation des expériences en matière de gouvernance décentralisée de la sécurité alimentaire</b>  |   |                       |                 | <b>395 000 000</b>           |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité   | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|---|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <i>Etude de capitalisation des expériences de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire</i>  | <i>Etude</i>                                      | 45 000 000            | 1               | 45 000 000                   |
| <i>Appui à la diffusion des expériences réussies de gouvernance décentralisée de sécurité alimentaire</i>  | <i>Programme</i>                                  | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Renforcement des capacités du DNP/GCA sur les mécanismes d'évaluation des effets/impacts des actions de sécurité alimentaire</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <b>P 5.4. Renforcement des capacités de réponse face aux situations d'urgence</b>  |   |                       |                 | <b>45 475 000 000</b>        |
| <b>SP 5.4.1. Renforcement du fonds d'urgence</b>   |   |                       |                 | <b>7 550 000 000</b>         |
| <i>Renforcement du cadre institutionnel de gestion du fonds d'urgence</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <i>Renforcement de la mobilisation de ressources</i>   | <i>Programme d'appui</i>                          | 7 500 000 000         | 1               | 7 500 000 000                |
| <b>SP 5.4.2. Renforcement des capacités de prévention et d'intervention des acteurs de la protection civile</b>  |   |                       |                 | <b>24 500 000 000</b>        |
| <i>Renforcement des capacités d'intervention en appui aux victimes des inondations et autres catastrophes d'origine naturelle</i>  | <i>Nb. de bénéficiaires potentiels</i>            | 115 000               | 200 000         | 23 000 000 000               |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'appui à la DGPC en outils de prévention, de formation, et d'intervention</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 500 000 000           | 1               | 500 000 000                  |
| <i>Elaboration et opérationnalisation d'un programme d'appui aux groupements régionaux d'incendie et de secours</i>  | <i>Nb. de GRIS appuyés</i>                        | 250 000 000           | 4               | 1 000 000 000                |
| <b>SP 5.4.3. Renforcement des moyens pour le déstockage stratégique d'animaux et les achats/ventes à prix modérés</b>  |   |                       |                 | <b>5 100 000 000</b>         |
| <i>Création d'un fonds stratégique de déstockage des animaux</i>   | <i>Nb. de communes bénéficiaires</i>              | 47 500 000            | 100             | 4 750 000 000                |
| <i>Appui aux opérations communales en zone pastorale d'achats/ventes à prix modérés de bétails sur pieds lors des crises graves</i>  | <i>Nb. de communes pastorales bénéficiaires</i>   | 15 000 000            | 20              | 300 000 000                  |
| <i>Etude des mécanismes efficaces de déstockage stratégique des animaux</i>  | <i>Etude</i>                                      | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>SP 5.4.4. Renforcement des capacités d'appui au relèvement / recapitalisation des exploitations affectées par des chocs d'ampleur.</b>  |   |                       |                 | <b>8 325 000 000</b>         |
| <i>Kits de production agricole (semences, intrants, petit matériel ...)</i>  | <i>Nb. de bénéficiaires suite à un choc</i>       | 100 000               | 25 000          | 2 500 000 000                |
| <i>Kits de recapitalisation des éleveurs et agro-éleveurs (noyau reproducteur de bovins, ovins ou caprins, intrants zootechniques ...)</i>   | <i>Nb. de bénéficiaires suite à un choc</i>       | 550 000               | 5 000           | 2 750 000 000                |
| <i>Kits de recapitalisation pour la pêche (nasse, filet, pirogue...) et l'aquaculture</i>  | <i>Nb. de bénéficiaires suite à un choc</i>       | 850 000               | 500             | 425 000 000                  |
| <i>Renforcement des moyens pour soutenir la conversion des éleveurs en situation de crise</i>  | <i>Nb. de bénéficiaires suite à un choc</i>       | 350 000               | 5 000           | 1 750 000 000                |
| <i>Appui au développement de l'Habbanayé</i>   | <i>Nb. de bénéficiaires en cas de crise</i>       | 60 000                | 15 000          | 900 000 000                  |
| <b>P 5.5. Amélioration de l'accès à l'eau potable et assainissement</b>  |   |                       |                 | <b>401 219 360 333</b>       |
| <b>SP 5.5.1. Hydraulique villageoise en milieu rural</b>   |   |                       |                 | <b>182 599 999 881</b>       |
| <i>Fonçage de puits cimentés</i>   | <i>Nb. de puits cimentés réalisés</i>             | 15 000 000            | 2 200           | 33 000 000 000               |
| <i>Construction de forages équipés de pompe à motricité humaine (FPMH)</i>   | <i>Nb. de FPMH réalisés</i>                       |                       |                 |                              |
| <i>Construction de Mini-AEP</i>  | <i>Nb. de mini-AEP réalisées</i>                  | 15 000 000            | 1 800           | 27 000 000 000               |
| <i>Construction de Point d'Eau Autonome (PEA)</i>  | <i>Nb. de PEA réalisés</i>                        | 15 000 000            | 2 000           | 30 000 000 000               |
| <i>Construction de Station de Pompage pastorale (SPP)</i>  | <i>Nb. de SPP réalisées</i>                       | 189 574 468           | 470             | 89 099 999 960               |
| <i>Réhabilitation de puits cimentés</i>  | <i>Nb. de puits cimentés réhabilités</i>          | 7 399 577             | 473             | 3 499 999 921                |
| <i>Réhabilitation de FPMH</i>  | <i>Nb. de FPMH réhabilités</i>                    |                       |                 |                              |
| <i>Réhabilitation de Mini-AEP</i>  | <i>Nb. de mini AEP réhabilités</i>                |                       |                 |                              |
| <i>Réhabilitation de PEA</i>   | <i>Nb. de PEA réhabilités</i>                     |                       |                 |                              |
| <i>Réhabilitation de SPP</i>   | <i>Nb. de SPP réhabilités</i>                     |                       |                 |                              |
| <i>Elaboration et mise à l'échelle de stratégies permettant d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable de 10% pour assurer la sécurité nutritionnelle des enfants, des femmes et des hommes vivant en zones rurales</i> | <i>Programme (PROSEAH, pm)</i>                    | 605 000 000 000       | 1               | PM                           |
| <b>SP 5.5.2. Accès des populations urbaines à l'eau potable et à l'assainissement</b>  |   |                       |                 | <b>218 619 360 452</b>       |
| <i>Appui à l'assainissement total piloté par les communes (ATPC)</i>   | <i>Nb. de villages / quartiers certifiés FDAL</i> | 150 000 000           | 133             | 19 950 000 000               |
| <i>Appui à l'opérationnalisation de la Salubrité Totale Pilotée par les Communes (STPC)</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| <i>Création et réhabilitation des infrastructures hydrauliques urbaines</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 99 569 360 452        | 1               | 99 569 360 452               |
| <i>Création et réhabilitation des infrastructures d'assainissement urbain</i>  | <i>Programme d'appui</i>                          | 99 000 000 000        | 1               | 99 000 000 000               |
| <b>Axe 6 : Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU</b>  |   |                       |                 |                              |
| <b>P 6.1. Mise en place d'un système efficient et efficace de gestion et diffusion des connaissances sur le climat et l'adaptation</b>   |   |                       |                 | <b>1 220 000 000</b>         |
| <b>SP 6.1.1. Consolidation et opérationnalisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation aux changements climatiques</b>  |   |                       |                 | <b>300 000 000</b>           |
| <i>Actualisation de la stratégie nationale de communication sur l'adaptation</i>   | <i>Programme d'appui</i>                          | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS  | Unité                               | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| Conception et implémentation du Programme National d'Information, d'Education et de Communication sur l'environnement et le DD   | Programme d'appui                   | 200 000 000           | 1               | 200 000 000                  |
| <b>SP 6.1.2. Production et diffusion d'une information factuelle sur les changements climatiques, leurs impacts projetés sur les productions agro-sylvo-pastorales, et l'adaptation en AIC</b>   |                                     |                       |                 | <b>50 000 000</b>            |
| Appui à la DGEDNE pour l'opérationnalisation d'un système efficient de gestion / diffusion des connaissances sur le CC et l'adaptation   | Programme d'appui                   | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>SP 6.1.3. Production et diffusion de produits locaux d'information climatique</b>   |                                     |                       |                 | <b>120 000 000</b>           |
| Appui à la DMN pour la production de produits d'information climatique   | Programme d'appui                   | 60 000 000            | 1               | 60 000 000                   |
| Appui à la DMN pour la diffusion de produits d'information climatique  | Programme d'appui                   | 60 000 000            | 1               | 60 000 000                   |
| <b>SP 6.1.4. Création d'une base de connaissance intégrée et accessible à tous sur l'évolution du climat et l'adaptation</b>   |                                     |                       |                 | <b>750 000 000</b>           |
| Création et opérationnalisation de l'Agence Nationale de Gestion et de Diffusion des Connaissances sur le CC et l'adaptation   | Programme d'appui                   | 750 000 000           | 1               | 750 000 000                  |
| <b>P 6.2. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face au CC dans la gouvernance du secteur AFOLU</b>  |                                     |                       |                 | <b>650 000 000</b>           |
| <b>SP 6.2.1. Renforcement des capacités des institutions et des cadres nationaux à exploiter l'information sur les changements climatiques, l'adaptation, et les pratiques d'AIC</b>   |                                     |                       |                 | <b>150 000 000</b>           |
| Formation des cadres nationaux (40% des cadres formés)   | Programme d'appui                   | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| Appui à la Plateforme Science Politique (PFSP)   | Programme d'appui                   | 25 000 000            | 1               | 25 000 000                   |
| Appui au cadre de concertation des acteurs intervenant dans l'adaptation aux changements climatiques   | Programme d'appui                   | 25 000 000            | 1               | 25 000 000                   |
| <b>SP 6.2.2. Appui à l'intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielle du secteur AFOLU</b>  |                                     |                       |                 | <b>275 000 000</b>           |
| Renforcement des DEP sectorielles pour la planification de l'adaptation face au CC   | Nombre de DEP appuyées              | 20 000 000            | 10              | 200 000 000                  |
| Intégration explicite de l'adaptation face aux changements climatiques dans les stratégies sous-sectorielle du secteur AFOLU   | Programme d'appui                   | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| <b>SP 6.2.3. Révision de la loi de 1961 sur la limite nord des cultures</b>  |                                     |                       |                 | <b>225 000 000</b>           |
| Etude sur la révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures   | Etude                               | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| Processus de révision de la loi 1961 sur la limite nord des cultures   | Programme                           | 175 000 000           | 1               | 175 000 000                  |
| <b>P 6.3. Intégration accrue de l'adaptation en AIC face aux changements climatiques dans la planification du développement territorial</b>  |                                     |                       |                 | <b>2 216 000 000</b>         |
| <b>SP 6.3.1. Renforcement de la capacité des élus locaux et autorités territoriales à intégrer l'adaptation face au climat dans la planification du développement</b>  |                                     |                       |                 | <b>300 000 000</b>           |
| Formation des élus locaux  | Programme d'appui                   | 100 000 000           | 1               | 100 000 000                  |
| Formation des conseillers régionaux  | Programme d'appui                   | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| Formation des cadres communaux de planification  | Programme d'appui                   | 125 000 000           | 1               | 125 000 000                  |
| <b>SP 6.3.2. Soutien à la révision des plans de développement communaux, départementaux et régionaux pour y intégrer explicitement l'adaptation en AIC</b>   |                                     |                       |                 | <b>958 000 000</b>           |
| Revue des plans de développement communaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation  | Nb. de PDC revus                    | 8 500 000             | 100             | 850 000 000                  |
| Révision des plans de développement régionaux pour y intégrer des mesures opérationnelles d'adaptation   | Nb. de PDR revus                    | 13 500 000            | 8               | 108 000 000                  |
| <b>SP 6.3.3. Promotion des plans déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC</b>   |                                     |                       |                 | <b>958 000 000</b>           |
| Elaboration des plans communaux déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC  | Nb. de plans communaux d'adaptation | 8 500 000             | 100             | 850 000 000                  |
| Elaboration des plans régionaux déconcentrés d'adaptation face au climat en AIC  | Nb. de plans régionaux d'adaptation | 13 500 000            | 8               | 108 000 000                  |
| <b>P 6.4. Mise en place d'un fonds d'adaptation pour les producteurs et collectivités territoriales</b>  |                                     |                       |                 | <b>2 645 000 000</b>         |
| <b>SP 6.4.1. Identification des mécanismes appropriés au financement des actions locales en faveur de l'adaptation</b>   |                                     |                       |                 | <b>100 000 000</b>           |
| Etude d'identification et de caractérisation des nouveaux produits financiers à mettre en place pour financer les actions locales en faveur de l'adaptation  | Etude                               | 40 000 000            | 1               | 40 000 000                   |
| Etude de détermination des modalités de création et de gestion d'une nouvelle facilité destinée à appuyer l'adaptation des communautés et collectivités territoriales face aux effets des changements climatiques, en lien avec l'ANFICT et le FISAN     | Etude                               | 25 000 000            | 1               | 25 000 000                   |
| Etude de caractérisation des modalités d'accès, par les communautés et par les collectivités, à un fonds national d'adaptation aux changements climatiques, intégrant un guichet dédié aux actions communautaires de restauration des forêts et paysages | Etude                               | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <b>SP 6.4.2. Elaboration des procédures permettant d'accéder au financement selon le type de demandeur et de projet</b>  |                                     |                       |                 | <b>45 000 000</b>            |
| Etude pour l'élaboration de manuels de procédures pour le fonctionnement du fonds d'adaptation au niveau local   | Etude                               | 45 000 000            | 1               | 45 000 000                   |

| PROGRAMMMES / SOUS-PROGRAMMES / ACTIONS   | Unité                           | Prix unitaire (F CFA) | Nombre d'unités | Coût estimé 2020-2025 (FCFA) |
|---|---------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| <b>SP 6.4.3. Création d'un fonds d'adaptation pour les collectivités locales</b>  |                                 |                       |                 | <b>2 500 000 000</b>         |
| <i>Création et opérationnalisation d'un fonds national d'adaptation pour les communautés et collectivités locales, accessible via l'ANFICT</i>  | Nb. de communes bénéficiaires   | 75 000 000            | 30              | 2 250 000 000                |
| <i>Renforcement des capacités des collectivités territoriales et des communautés locales à accéder au fonds national d'adaptation</i>   | Programme de renforcement       | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |
| <b>P 6.5. Elaboration et opérationnalisation d'un dispositif national de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation face au climat</b>  |                                 |                       |                 | <b>637 500 000</b>           |
| <b>SP 6.5.1. Elaboration concertée d'un système d'indicateurs appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation</b>  |                                 |                       |                 | <b>145 000 000</b>           |
| <i>Harmonisation / standardisation des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation</i>  | Programme d'appui               | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| <i>Alignement sur les normes régionales et internationales des indicateurs de suivi-évaluation des actions en faveur de l'adaptation</i>  | Programme d'appui               | 40 000 000            | 1               | 40 000 000                   |
| <i>Étude de faisabilité d'un système d'indicateurs performants et appropriés au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation</i>  | Etude                           | 30 000 000            | 1               | 30 000 000                   |
| <b>SP 6.5.2. Identification et opérationnalisation des systèmes de mesure des indicateurs de suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation</b>   |                                 |                       |                 | <b>125 000 000</b>           |
| <i>Identification et opérationnalisation du système de suivi-évaluation des interventions d'appui à la production, à la gestion, et à la diffusion d'informations climatiques en faveur de l'adaptation</i> | Programme d'appui               | 75 000 000            | 1               | 75 000 000                   |
| <i>Identification et opérationnalisation du système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des conventions de Rio</i>  | Programme d'appui               | 17 500 000            | 1               | 17 500 000                   |
| <i>Évaluation des co-bénéfices de la SPN2A en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre</i>  | Etude                           | 10 000 000            | 1               | 10 000 000                   |
| <i>Identification et opérationnalisation du système de suivi-évaluation des actions de GDT terres en faveur de l'adaptation</i>   | Programme d'appui               | 22 500 000            | 1               | 22 500 000                   |
| <b>SP 6.5.3. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat</b>   |                                 |                       |                 | <b>130 000 000</b>           |
| <i>Définition de l'approche genre applicable à l'ensemble des activités de la SPN2A</i>   | Etude                           | 30 000 000            | 1               | 30 000 000                   |
| <i>Opérationnalisation du plan d'action de la SPN2A selon une approche sensible au genre</i>  | Programme d'appui               | 70 000 000            | 1               | 70 000 000                   |
| <i>Définition et suivi-évaluation des indicateurs « genre » de la mise en œuvre de la SPN2A</i>   | Programme d'appui               | 30 000 000            | 1               | 30 000 000                   |
| <b>SP 6.5.4. Mise en place du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat</b>   |                                 |                       |                 | <b>237 500 000</b>           |
| <i>Étude de cadrage du dispositif RH approprié pour le suivi-évaluation de l'adaptation face au climat.</i>   | Etude                           | 35 000 000            | 1               | 35 000 000                   |
| <i>Plan national de formation de cadres nationaux chargés du suivi - évaluation des actions d'adaptation (50%)</i>  | Plan de formation               | 175 000 000           | 1               | 175 000 000                  |
| <i>Mise en place du dispositif RH approprié au suivi-évaluation des interventions en faveur de l'adaptation</i>   | Programme d'appui               | 27 500 000            | 1               | 27 500 000                   |
| <b>P 6.6. Appui à la mobilisation de ressources en faveur de l'adaptation du secteur agricole</b>   |                                 |                       |                 | <b>812 500 000</b>           |
| <b>SP 6.6.1. Renforcement des capacités des cadres nationaux en matière de conception et le suivi-évaluation de projets d'adaptation</b>  |                                 |                       |                 | <b>184 500 000</b>           |
| <i>Elaboration de modules de formation sur la conception et le suivi-évaluation de projets à destination des cadres nationaux</i>   | Programme d'appui               | 19 500 000            | 1               | 19 500 000                   |
| <i>Renforcement des capacités des DEP sectorielles en matière de conception et de suivi-évaluation de projets en faveur de l'adaptation face aux CC</i>   | Nb. DEP appuyées                | 3 500 000             | 10              | 35 000 000                   |
| <i>Mise en œuvre du plan de formation au sein du MAG/EL (50%)</i>   | Plan de formation               | 32 500 000            | 1               | 32 500 000                   |
| <i>Mise en œuvre du plan de formation au sein de l'INRAN (50%)</i>  | Plan de formation               | 32 500 000            | 1               | 32 500 000                   |
| <i>Mise en œuvre du plan de formation au sein du ME/SU/DD (50%)</i>   | Plan de formation               | 32 500 000            | 1               | 32 500 000                   |
| <i>Mise en œuvre du plan de formation au sein du CNEDD (50%)</i>  | Plan de formation               | 32 500 000            | 1               | 32 500 000                   |
| <b>SP 6.6.2. Préparation et soumission de projets auprès du Fonds vert et du Fonds d'Adaptation</b>   |                                 |                       |                 | <b>78 000 000</b>            |
| <i>Mise en place d'un pool de cadres nationaux sur le développement des projets pour l'accès au fonds vert sur le climat en collaboration avec la CEDEAO</i>  | Programme d'appui               | 28 000 000            | 1               | 28 000 000                   |
| <i>Appui à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre des activités identifiées par le plan d'action de la SPN2A</i>  | Programme d'appui               | 50 000 000            | 1               | 50 000 000                   |
| <b>SP 6.6.3. Plaidoyer en faveur de la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles pour la mise en œuvre de programmes d'adaptation</b>   |                                 |                       |                 | <b>550 000 000</b>           |
| <i>Préparation et organisation de tables rondes régionales et internationales pour la mobilisation de ressources techniques et financières additionnelles en faveur des actions de l'adaptation</i>         | Nb. de tables rondes organisées | 150 000 000           | 2               | 300 000 000                  |
| <i>Appui à la participation du Niger à l'agenda régional et international sur l'adaptation aux changements climatiques</i>  | Programme d'appui               | 250 000 000           | 1               | 250 000 000                  |